

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING



الشركة الدولية للايجار المالي

Compagnie Internationale de Leasing

Société Anonyme au capital de 25.000.000 dinars
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis
RC N° B1129231997

La CIL est notée **BBB-(tun)** à long terme avec perspective négative, et **F3 (tun)** à court terme par l'agence de notation **FITCH RATINGS** le 16 février 2015

DOCUMENT DE REFERENCE « CIL 2015 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 20 JUIL. 2015 sous le n° .. 15 / 006 / donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier.

Ce document de référence établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Mourad Kallel

Directeur Administratif et Comptable à la CIL
Téléphone : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence

COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis
Téléphone : 71 25 20 44 - Fax : 71 25 20 24

Juillet 2015

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la CIL et de la CGI sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	5
CHAPITRE 1 – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	7
1 - 1 – Responsable du document de référence :	7
1 - 2 – Attestation du responsable du document de référence :	7
1 - 3 – Responsables du contrôle des comptes	7
1 - 4 – Attestation de l’intermédiaire en Bourse chargé de l’élaboration du document de référence : ...	11
1 - 5 – Responsable de l’information :	11
CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’EMETTEUR ET SON CAPITAL	12
2 - 1 – Renseignements à caractère général concernant la CIL :	12
2 - 1 - 1 – Dénomination et siège social :	12
2 - 1 - 2 – Forme juridique et législation particulière applicable :	12
2 - 1 - 3 – Date de constitution et durée :	12
2 - 1 - 4 – Objet social :	12
2 - 1 - 5 – Registre du Commerce :	12
2 - 1 - 6 – Exercice Social :	12
2 - 1 - 7 – Nationalité :	12
2 - 1 - 8 – Régime fiscal :	12
2 - 1 - 9 – Matricule fiscal :	13
2 - 1 - 10 – Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société :	13
2 - 1 - 11 – Responsable chargé de l’information et des relations avec les obligataires, le CMF, la BVMT et tunisie Clearing:	13
2 - 1 - 12 – Clauses statutaires particulières :	13
2 - 2 – Renseignements à caractère général concernant le capital de la société :	15
2 - 3 – Evolution du capital social :	15
2 - 4 – Répartition du capital social et des droits de vote au 30 juin 2015:	15
2 - 5 – Description sommaire du groupe CIL au 31 décembre 2014:	18
2 - 5 - 1 – Présentation générale du groupe CIL :	18
2 - 5 - 2 – Relation avec les sociétés du groupe au 31 décembre 2014:	19
2 - 6 – Relations avec les autres parties liées au 31 décembre 2014 autres que les sociétés du groupe : ..	22
2 - 6 - 1 – Relations avec les autres parties liées au 31 décembre 2014:	22
2 - 6 - 2 – Informations sur les engagements :	22
2 - 6 - 3 – Transfert de ressources et d’obligations :	23
2 - 7 – Dividendes :	23

2 - 8 – Marché des titres de l'émetteur :	23
2 - 9 – Notation de la société :	24
CHAPITRE 3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA CIL :.....	33
3 - 1 – Présentation de la Compagnie Internationale de Leasing :.....	33
3 - 2 – Description de l'activité au 31 décembre 2014 :	33
3 - 2 - 1 – Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31 decembre 2014 :.....	33
3 - 2 - 2 – Les performances de la CIL au 31 decembre 2014 :	33
3 - 3 – Description de l'activité au 31 mars 2015 :	37
3 - 3 - 1 – Situation de la CIL par rapport au secteur du leasing au 31 mars 2015 :.....	37
3 - 3 - 2 – Les performances de la CIL au 31 mars 2015 :	37
3 - 4 – Organisation de la Compagnie Internationale de Leasing :.....	42
3 - 4 - 1 – Organigramme	43
3 - 4 - 2 – Système d'information :	47
3 - 5 – Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité :	48
3 - 6 – Dépendance de l'émetteur	49
3 - 7 – Analyse SWOT :	51
3 - 8 – Litige ou arbitrage en cours ou passé :	51
3 - 9 – Politique sociale et effectif:	51
3 - 10 – Politique d'investissement de la CIL :.....	52
CHAPITRE 4 – PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT:.....	53
4 - 1 – Patrimoine de la société au 31 décembre 2014.....	53
4 - 1 - 1 – Créances sur la clientèle, opérations de leasing :.....	53
4 - 1 - 2 – Portefeuille - titres commercial :.....	54
4 - 1 - 3 – Portefeuille d'investissement :	54
4 - 1 - 4 – Les immobilisations corporelles :	57
4 - 1 - 5 – Principales acquisitions et cessions d'immobilisations propres postérieurs au 31 décembre 2014 :	57
4 - 2 – Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre 2014:.....	58
4 - 2 - 1 – Bilan :.....	59
4 - 2 - 2 – Etat des engagements hors bilan :	60
4 - 2 - 3 – Etat de résultat :	61
4 - 2 - 4 – Etat de flux de trésorerie	62
4 - 2 - 5 – Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014:.....	63
4 - 2 - 6 – etats financiers proforma au 31 decembre 2014 :	108
4 - 2 - 7 – Notes complémentaires, notes explicatives et notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 :.....	111

4 - 2 - 8 – Rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 :	117
4 - 3 – ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CIL AU 31/12/2014 :	126
4 - 3 - 1 – Les engagements financiers au 31 décembre 2014 :	126
4 - 3 - 2 – Encours des crédits contractés par la C.I.L au 31 décembre 2014.....	127
4 - 3 - 3 – Structure des souscripteurs à l’emprunt «CIL 2015/1 (taux fixe : 7,65%) :	130
4 - 3 - 4 – Structure des souscripteurs à l’emprunt «CIL 2015/1 » (taux variable : TMM+2%) :	130
4 - 3 - 5 – Soldes intermédiaires de gestion au 31 décembre 2014 :	131
4 - 3 - 6 – Tableau des mouvements des capitaux propres au 31 décembre 2014 :	132
4 - 3 - 7 – Affectation des résultats des trois derniers exercices :	133
4 - 3 - 8 – Evolution des revenus de leasing et du résultat d’exploitation :	133
4 - 3 - 9 – Evolution du résultat net :	133
4 - 3 - 10 – Evolution des dividendes	133
4 - 3 - 11 – Evolution de la marge brute d’autofinancement	133
4 - 3 - 12 – Indicateurs de gestion et ratios :	134
4 - 4 – Etats financiers consolidés au 31 décembre 2014:.....	135
4 - 4 - 1 – Bilan consolidé au 31 decembre 2014:	135
4 - 4 - 2 – Etat des engagements hors bilan au 31 decembre 2014 :	136
4 - 4 - 3 – Etat de résultat consolidé au 31 decembre 2014 :	137
4 - 4 - 4 – Etat de flux de trésorerie consolidé au 31 decembre 2014 :	138
4 - 4 - 5 – Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 :	139
4 - 4 - 6 – Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux etats financiers consolidés au 31 décembre 2014 :	166
4 - 4 - 7 – Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2014 :	170
4 - 5 – Comportement boursier du titre CIL.....	173
CHAPITRE 5 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES :	174
5 - 1 – Conseil d’administration :	174
5 - 1 - 1 – Membres des organes d’administration :	174
5 - 1 - 2 – Fonctions des membres et des organes d’administration et de direction dans la société :	174
5 - 1 - 3 – Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années :	175
5 - 1 - 4 – Mandats d’administrateurs les plus significatifs dans d’autres sociétés :	175
5 - 1 - 5 – Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du conseil d’administration dans la société qu’ils représentent :	175
5 - 2 – Intérêts des dirigeants dans la société au titre de l’exercice 2014 :.....	176
5 - 2 - 1 – Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d’administration et de direction au 31 décembre 2014 :	176

5 - 2 - 2 – Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d’administration et de direction au 31 décembre 2014:.....	176
5 - 3 – Contrôle :	176
5 - 4 – Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d’administration ou de direction ainsi qu’avec un candidat a un poste de membre du conseil et un actionnaire détenant plus de 5% du capital :	177
CHAPITRE 6 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D’AVENIR.....	178
6 - 1 – Evolution récente et orientations :	178
6 - 1 - 1 – Evolution récente :	178
6 - 1 - 2 – Orientations stratégiques :.....	178
6 - 2 – Perspectives d’avenir :	179
6 - 2 - 1 – Analyse des écarts enregistrés :	179
6 - 2 - 2 – Analyse des modifications :	179
6 - 2 - 3 – Analyse des performances réalisées sur les trois premiers mois de 2015 par rapport aux prévisions relatives à l’exercice 2015 :	181
6 - 2 - 4 – Hypothèses de prévisions retenues:	181
6 - 2 - 5 – Les états financiers prévisionnels :	185
6 - 2 - 6 – Ratios prévisionnels :	188
6 - 3 – Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles relatives à la période allant de 2015 à 2019:	189

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La Compagnie Internationale de Leasing a été créée en 1992 avec un capital initial de 5 millions de dinars et a procédé à sa première augmentation de capital en 1995 pour le porter à 7,5 millions de dinars. Elle fut introduite au second marché de la bourse de Tunis en septembre 1997.

La société a pour activité principale de réaliser des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles.

Le capital actuel de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à 25 millions de dinars divisé en 5.000.000 actions de cinq dinars (5) de nominal chacune.

La Compagnie Internationale de Leasing est à la tête du groupe "CIL" composé au 31/12/2014 de deux autres sociétés :

- La Compagnie Générale d'Investissement "CGI" (98,76%) ayant pour objet principal la négociation et l'enregistrement des valeurs mobilières à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, droits s'y rapportant et des produits financiers.
- La Société d'Investissement à Capital Risque "CIL SICAR" (99,99%) ayant pour objet principal, la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises.

Depuis l'exercice 2001, la "CIL" a commencé à établir des états financiers consolidés.

❖ Activité de la CIL au 31 décembre 2014:

Au 31 décembre 2014 et par rapport à la même période en 2013, la CIL a enregistré une progression en termes de part de marché de 125 points de base pour les approbations et de 25 points de base pour les mises en force.

La part de marché des encours financier a diminué à 12,02% (vs 12,54% en 2013), soit un repli de 52 points de bases.

Les approbations au 31 décembre 2014 ont atteint 243,4 MD contre 196,1 MD au 31 décembre 2013, soit une progression de 24,1%.

Les mises en force ont connu une amélioration de 27MD soit +15,61% en passant de 172,807MD au 31 décembre 2013 à 199,767 MD à la même période de 2014.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 26.984 mDT au 31 décembre 2013 à 29.601 mDT à la même période en 2014, soit une augmentation de +9,70%.

Le ratio des CDL est ainsi passé de 7,48% au 31 décembre 2013 à 7,74% au 31 décembre 2014.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 31 décembre 2014, 68,04% de ces engagements douteux et litigieux, contre 71,80% au 31 décembre 2013.

	CIL (MDT)			Part de marché de la C I L %		
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Approbations	243,4	196,1	214,9	12,40%	11,15%	12,30%
Mises en Force	199,8	172,8	166,6	12,44%	12,19%	11,95%
Encours financiers	345,2	326,1	320,5	12,02%	12,54%	13,27%

❖ **Activité de la CIL au 31 mars 2015:**

Au terme des trois premiers mois de 2015 et par rapport à la même période une année auparavant, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 81 points de base pour les approbations, de 80 points de base pour les mises en force et de 42 points de base pour l'encours financiers.

Les mises en force se sont élevées à 43,5 MD au 31/03/2015 contre 44,1 MD au 31/03/2014, soit un repli de 1,16 %.

Les approbations ont enregistré quant à eux une régression, passant de 65,7 MD au 31/03/2014 à 65,5 MD au 31/03/2015, soit une baisse de -0,3%.

L'encours financier a augmenté de +7,32% en passant de 332,2MD au 31/03/2014 à 346,2MD au 31 mars 2015.

Le ratio des créances classées a atteint 9,13% au 31/03/2015 contre 9,71% au 31/03/2014 et le ratio de couverture s'est établi au 31 mars 2015 à 60,39% (contre 60,84% au 31 mars 2014).

	CIL (MDT)			Part de marché de la C I L %		
	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Approbations	65,5	65,7	243,4	12,70%	13,51%	12,40%
Mises en Force	43,5	44,1	199,8	11,46%	12,12%	12,44%
Encours financiers	346,2	322,6	345,2	11,93%	12,35%	12,02%

CHAPITRE 1 – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

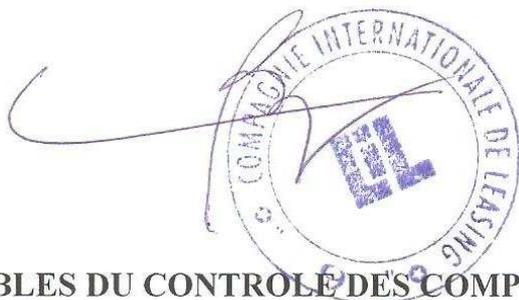
1 - 1 – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

Monsieur Mohamed BRIGUI
Président Directeur Général de la Compagnie Internationale de Leasing

1 - 2 – ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Mr Mohamed BRIGUI
La Compagnie Internationale de Leasing
Le Président Directeur Général



1 - 3 – RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

❖ Etats financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014:

La société **Financial Auditing & Consulting FAC**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Neji Hergli.
Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana.

Et

La société **Delta Consult**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Ben Salah.
Adresse Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage- Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.

❖ Etats financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013:

La société **Financial Auditing & Consulting FAC**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Neji Hergli.
Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana.

Et

La société **Delta Consult**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Ben Salah.
Adresse Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage- Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.

❖ **Etats financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2012:**

La société **Financial Auditing & Consulting FAC**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Neji Hergli.

Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana.

Et

La société **Delta Consult**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Ben Salah.

Adresse Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage- Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.

❖ **Etats financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014:**

La société **Financial Auditing & Consulting FAC**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Neji Hergli.

Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana.

Et

La société **Delta Consult**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Ben Salah.

Adresse Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage- Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.

❖ **Etats financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013:**

La société **Financial Auditing & Consulting FAC**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Mohamed Neji Hergli.

Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana.

Et

La société **Delta Consult**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Ben Salah.

Adresse Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage- Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2014

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **Financial Auditing & Consulting FAC** représentée par Mr Mohamed Neji Hergli et la société **Delta Consult** représentée par Mr Walid Ben Salah et ont été certifiés sans réserves ni observations.

« A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

« Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes d'actions émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières. »

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **Financial Auditing & Consulting FAC** représentée par Mr Mohamed Neji Hergli et la société **Delta Consult** représentée par Mr Walid Ben Salah et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

« Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes d'actions émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur, les comptes d'obligations étant en cours de régularisation conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières. »

Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2012

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **Financial Auditing & Consulting FAC** représentée par Mr Mohamed Neji Hergli et la société **Delta Consult** représentée par Mr Walid Ben Salah et ont été certifiés sans réserve. Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

« Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières. »

Opinion sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2014

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **Financial Auditing & Consulting FAC** représentée par Mr Mohamed Neji Hergli et la société **Delta Consult** représentée par Mr Walid Ben Salah qui ont émis l'observation suivante :

« A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

Opinion sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2013

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **Financial Auditing & Consulting FAC** représentée par Mr Mohamed Neji Hergli et la société **Delta Consult** représentée par Mr Walid Ben Salah qui ont émis l'observation suivante :

« A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

Attestation des commissaires aux comptes :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Les commissaires aux comptes

La société **Financial Auditing & Consulting FAC**
Monsieur Mohamed Neji HERGLI

“ FAC ”
FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING
Société d'Expertise Comptable
22, bis Av. Mohamed Slim - El Menzah V
1004 TUNIS
Tél: 71.230.666 - Fax: 71.234.215

La société **Delta Consult**
Monsieur Walid BEN SALAH

Delta Consult
Société d'Expertise Comptable
Immeuble Sidi El Mouch
1004 TUNIS
Tél: 71.230.666 - Fax: 71.234.215

1 - 4 – ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

Mr Mehdi BACH-HAMBA
La Compagnie Générale d'Investissement
Le Directeur Général



1 - 5 – RESPONSABLE DE L'INFORMATION :

Mr Mourad KALLEL
La Compagnie Internationale de Leasing
Directeur Administratif et Comptable
Tel : 71 33 66 55 Fax : 71 33 70 09



CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2 - 1 – RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA CIL :

2 - 1 - 1 – DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL :

Dénomination Sociale : Compagnie Internationale de Leasing.

Siège Social : 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 – Tunis.

Tel : 71 33.66.55

Fax : 71 33.70.09

E-mail : cil.tunis@cil.fin.tn

2 - 1 - 2 – FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE :

La CIL est une société anonyme régie par la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, telle que modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006. Elle est également régie par les dispositions des lois 94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994, relatives respectivement au leasing et aux dispositions fiscales du leasing.

2 - 1 - 3 – DATE DE CONSTITUTION ET DUREE :

La CIL a été constituée le 21 Octobre 1992 pour une durée de 99 ans.

2 - 1 - 4 – OBJET SOCIAL :

La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel, de prendre des participations ou des intérêts dans des sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière, et généralement d'effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2 - 1 - 5 – REGISTRE DU COMMERCE :

N° B 112 923 1997.

2 - 1 - 6 – EXERCICE SOCIAL :

Du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

2 - 1 - 7 – NATIONALITE :

Tunisienne.

2 - 1 - 8 – REGIME FISCAL :

Droit commun et particulièrement les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89.

L'augmentation de capital par voie de souscription publique opérée en décembre 2001 a permis à la société de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20% pour une période de cinq ans et ce dans le cadre des dispositions de l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier. Cet avantage a pris fin avec l'exercice 2005.

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Aussi la société est régie par la loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000 portant loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27 décembre 2007 portant loi de finance pour

l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2 - 1 - 9 – MATRICULE FISCAL :

381878 S A M 000 du 21/10/1992.

2 - 1 - 10 – LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS RELATIFS A LA SOCIETE :

Siège social de la société 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 – Tunis.

2 - 1 - 11 – RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET TUNISIE CLEARING:

M. Mourad Kallel – Directeur Administratif et Comptable à la CIL.

2 - 1 - 12 – CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES :

❖ Répartition statutaire des bénéfices (article 42 des statuts de la CIL) :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à cinq pour cent (5%) du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint le dixième (10^{ème}) du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Toutes sommes que l'assemblée des actionnaires juge convenables pour la constitution de fonds de réserves.

❖ Assemblées Générales (art 29, 30 et 33 des statuts de la CIL) :

• Admission aux Assemblées Générales (art 29):

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale, sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter par un mandataire. Ce mandataire devra être muni d'un pouvoir à cet effet.

La forme de pouvoirs sera déterminée par le Conseil d'Administration. Toutefois, les personnes morales actionnaires sont valablement représentées à toute Assemblée Générale soit par un de leurs gérants soit par un membre de leur Conseil d'Administration soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du Conseil d'Administration ou le mandataire soit lui même actionnaire.

• Conditions pour être admis à siéger aux Assemblées Générales (art 30):

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé par la réunion.

Tout membre de l'Assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège social trois jours avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a toujours la faculté de réduire les délais en dehors de ces limites.

• Droit de vote (art 33) :

Chaque membre de l'Assemblée Générale, Ordinaire ou Extraordinaire, a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation. Les votes ont lieu soit à main levée, soit par appel nominatif, soit au scrutin secret, qui est de droit, lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social des actionnaires présents ou représentés.

❖ Assemblées Générales Ordinaires (art 35 des statuts de la CIL) :

• Convocation :

Les actionnaires sont réunis chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement soit par le Conseil d'Administration soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales. Les Assemblées Générales Ordinaires réunies sur une première convocation ne peuvent se tenir, qu'elle qu'en soit la nature, avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Les convocations à ces diverses Assemblées sont faites au moyen d'un avis publié dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les titulaires d'actions nominatives qui en ont fait la demande peuvent être convoqués, à leur frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'Assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître.

Les avis et les lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

• Pouvoirs (art 37 des statuts de la CIL) :

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, le rapport du ou des Commissaires sur le mandat qu'elle leur a conféré, ainsi que leurs rapports spéciaux, s'il ya lieu, d'une manière générale elle contrôle les actes du Conseil d'Administration et détermine souverainement la conduite des affaires de la société pour toutes les questions qui ne sont pas de la compétence réservée à l'Assemblée Extraordinaire.

Après lecture des rapports du ou des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire discute, approuve, redresse ou rejette les états financiers et approuve, s'il ya lieu, les modifications apportées soit à leur présentation, soit aux méthodes d'évaluation.

Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de tous fonds de réserve ou de prévoyance, décide tous reports à nouveau des bénéfices, fixe les dividendes à répartir.

❖ Assemblées Générales Extraordinaires (art 38, et 39 des statuts de la CIL)

• Convocation – Composition et délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Les Assemblées Générales Extraordinaires peuvent être convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par toute autre personne habilitée par la loi conformément à l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, pour délibérer valablement, doit réunir la moitié du capital social. Si l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas atteint le quorum exigé par la loi, il sera procédé à la convocation d'une deuxième qui peut délibérer en réunissant le tiers (1/3) du capital puis éventuellement d'une troisième dans les formes et délais prévus par l'article 291 du Code des Sociétés Commerciales.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société quinze jours au moins avant la date de la réunion de la première Assemblée.

• Pouvoirs :

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, apporter aux statuts toute modification autorisée par les lois et règlements sur les sociétés. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut ni changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires sauf consentement unanime de tous les actionnaires.

Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le Président Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

2 - 2 – RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE :

Capital Social : 25.000.000 dinars
Nombre d'actions : 5.000.000 actions
Libération : Intégrale
Jouissance : 1^{er} janvier 2015
Nominal : 5 dinars
Forme des actions : Nominative
Catégorie : Ordinaire

2 - 3 – EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL :

Organe de décision	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Capital en circulation	Valeur nominale	Nombre d'actions
AG Constitutive du 22/10/92	Capital initial	5.000.000 DT	5.000.000 DT	10	500.000
AGE du 11/04/95	Augmentation en numéraires	2.500.000 DT	7.500.000 DT	10	750.000
AGE du 02/08/01	Augmentation en numéraires	2.500.000 DT	10.000.000 DT	10	1.000.000
AGE du 26/04/2007	Réduction de la Valeur Nominale de 10 à 5 DT*			5	
AGE du 26/04/2007	Augmentation par incorporation de réserves*	2.500.000 DT	12.500.000 DT	5	2.500.000
AGE du 26/04/2007	Augmentation par incorporation de réserves**	2.500.000 DT	15.000.000 DT	5	3.000.000
AGE du 25/05/2010	Augmentation par incorporation de réserves***	5.000.000 DT	20.000.000 DT	5	4.000.000
AGE du 24/05/2011	Augmentation par incorporation de réserves****	5.000.000 DT	25.000.000 DT	5	5.000.000

*Au cours de l'année 2007, la CIL a réalisé la première tranche de l'augmentation de capital par incorporation de réserves décidée par l'AGE du 26 avril 2007 qui a aussi décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 à 5 dinars.

** Le Conseil d'Administration de la CIL, réuni le 18 décembre 2008, a décidé la réalisation de la deuxième tranche de l'augmentation de capital par incorporation de réserves pour porter ce dernier de 12,5 à 15 millions de dinars.

*** L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CIL, réunie le 25 mai 2010, a décidé d'augmenter le capital social de la CIL de 15 à 20 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une (1) action gratuite pour trois (3) anciennes et portant jouissance à partir du 1^{er} janvier 2010 (l'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 11 juin 2010).

**** L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CIL, réunie le 24 mai 2011, a décidé d'augmenter le capital social de la CIL de 20 à 25 millions de dinars par incorporation de réserves et distribution d'actions gratuites à raison d'une (1) action gratuite pour quatre (4) anciennes et portant jouissance à partir du 1^{er} janvier 2011 (l'attribution des actions gratuites est fixée à partir du 03 juin 2011).

2 - 4 – REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30 JUIN 2015:

Actionnariat	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage du capital
--------------	-----------------------	------------------	---------------	------------------------

Actionnaires Tunisiens	830	4 985 681	24 928 405	99,71%
Personnes morales	77	3 295 898	16 479 490	65,92%
Ayant 3% et plus	7	3027 883	15 139 415	60,56%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	2	99 000	495 000	1,98%
Ayant au max 0,5%	68	169 015	845 075	3,38%
Personnes physiques	753	1 689 783	8 448 915	33,80%
Ayant 3% et plus	2	694 909	3 474 545	13,90%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	6	402 083	2 010 415	8,04%
Ayant au max 0,5%	745	592 791	2 963 955	11,86%
Actionnaires Etrangers				
Personnes morales	4	14 202	71 010	0,28%
Ayant 3% et plus	1	13 614	68 070	0,27%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	0	0	-	0,00%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,00%
Personnes physiques	1	13 614	68 070	0,27%
Ayant 3% et plus	3	588	2 940	0,01%
Ayant plus 0,5% et moins de 3%	0	0	-	0,00%
Ayant au max 0,5%	0	0	-	0,00%
Droits non encore convertis		117		
TOTAL	834	5 000 000	25 000 000	100,00%

Liste des actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30 juin 2015

Actionariat	Nombre d'actions	Montant en DT	Pourcentage du capital
TUNISIAN TRAVEL SERVICE	563 050	2 815 250	11,26%
Mr BRIGUI MOHAMED	172 816	864 080	3,46%
BOUAZIZ HABIB	522 093	2 610 465	10,44%
G.A.T.	201 331	1 006 655	4,03%
AMINA ASSURANCES	161 991	809 955	3,24%
TTS FINANCIERE	406 950	2 034 750	8,14%
STE TOURIST OCEANA	498 999	2 494 995	9,98%
SOCIETE GENERALE FINANCIERE	1 001 266	5 006 330	20,03%
CIL Compte de régularisation	194 296	971 480	3,89%
Total	3 722 792	18 613 960	74,46%

Pourcentage du capital et des droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30 juin 2015

Membres	Nombre d'actions et droit de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
President du Conseil :			
M ^f Mohamed BRIGUI	172 816	864 080	4,65%
Administrateurs :			
M ^f Khaled BEN HASSINE	6 250	31 250	0,13%
Société Générale Financière - SICAF	1 001 266	5 006 330	20,03%
Tunisian Travel Services	563 050	2 815 250	11,26%
GAT	201 331	1 006 655	4,03%
Mr Habib Bouaziz	522 093	2 610 465	10,44%
M ^f Afif BEN YAHIA	0	0	0
M ^f Walid ZAHEG	0	0	0
M ^f Skander KAMOUN	10 710	53 550	0,21%
Total	2 477 516	12 387 580	49,55%

2 - 5 – DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE CIL AU 31 DECEMBRE 2014:

2 - 5 - 1 – PRESENTATION GENERALE DU GROUPE CIL :

Le groupe « Compagnie Internationale de Leasing » (CIL) est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance à savoir le leasing, l'intermédiation en bourse et le capital investment.

- La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » a été créée en octobre 1992 ayant pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève, à la clôture de l'exercice 2014, à la somme de 25 000 000 DT divisé en 5 000 000 actions de 5 DT chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- La Compagnie Générale d'Investissement « CGI » est une société anonyme constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal la négociation et l'enregistrement des valeurs mobilières à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, droits s'y rapportant et des produits financiers et notamment :

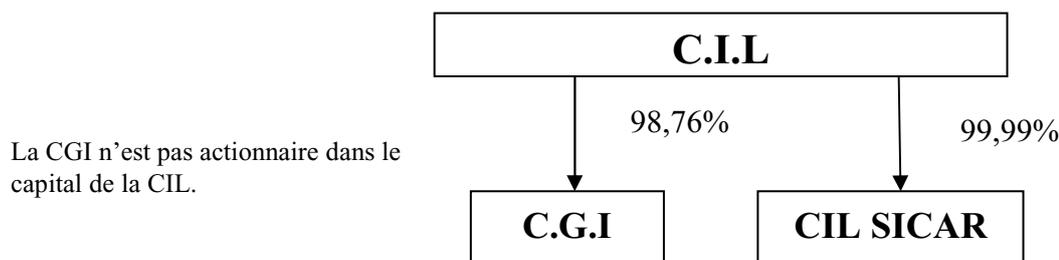
- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » s'élève, à la clôture de l'exercice 2014, à 1 250 000 DT divisé en 250 000 actions de 5 DT chacune, totalement libérées.

- La société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « CIL SICAR » s'élève, à la clôture de l'exercice 2014, à 10 000 000 DT divisé en 1 000 000 actions de 10 DT chacune, totalement libérées.

Schéma du groupe au 31/12/2014:



Chiffres clés du groupe C.I.L au 31/12/2014 :

	En Dt						
	Capitaux propres avant affectation	Produits d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total passif	Charges financières nettes	Dividendes distribués au titre de 2014
C.I.L	58 340 797	17 808 603	10 072 845	8 128 100	332 204 571	19 122 170	0,750
C.G.I	1 044 939	478 231	-73 848	-29 645	679 605	0	-
CIL SICAR	10 213 510	489 411	268 135	191 907	419 756	145	-

Les engagements financiers du groupe au 31/12/2014 :

	En Dt			
	CIL	CGI	CIL SICAR	Groupe CIL consolidé
- Emprunts bancaires	136 862 234	0	0	136 862 234
- Emprunts obligataires	121 429 200	0	0	120 701 200
- Billet de trésorerie et assimilés*	48 979 924	0	0	43 979 924
Total Emprunts	307 271 358	0	0	301 543 358
- Intérêts courus nets des charges constatées d'avance	6 013 105	0	0	6 017 053
Total dettes rattachées	6 013 105	0	0	6 017 053
Total Emprunts et Dettes rattachées	313 284 464	0	0	307 560 411

* Billets de trésorerie et certificats de leasing à moins d'un an.

Politique actuelle et future de financement inter-sociétés du groupe :

Il n'existe pas de financement inter-sociétés au sein du groupe CIL.

Il est à signaler, par ailleurs, que la CGI a souscrit à certains emprunts obligataires lancés par la CIL et qu'au 31/12/2014 les échéances en principal restant à rembourser par la Compagnie Internationale de Leasing au profit de la CGI sont égal à 0 DT.

IL est à signaler également, que la CIL SICAR a souscrit à l'emprunt CIL 2011/1 pour un montant de 750 000 DT, à l'emprunt CIL 2012/1 pour un montant de 610 000 DT à l'emprunt CIL 2013/1 pour un montant de 77 500DT .

2 - 5 - 2 – RELATION AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2014:

Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe :

Prêts octroyés :

Néant.

Crédits reçus des sociétés du groupe :

La CIL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Novembre 2013 et à échoir le 19 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.476 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Novembre 2013 et à échoir le 26 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 9.514 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Décembre 2013 et à échoir le 10 Mars 2014, au taux facial de 6,60%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 12.445 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Janvier 2014 et échéant le 21 Mars 2014, au taux facial de 6,90%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.369 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Janvier 2014 et échéant le 07 Mai 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 38.147 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 21 Mars 2014 et échéant le 20 Mai 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.206 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Mars 2014 et échéant le 18 Juin 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 18.539 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 22 Mai 2014 et échéant le 21 Juillet 2014, au taux facial de 6,90%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.369 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 07 Mai 2014 et échéant le 26 Juin 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 19.257 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 18 Juin 2014 et échéant le 16 Septembre 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 16.716 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 26 Juin 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,95%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 22.901 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 04 Juillet 2014 et échéant le 02 Septembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 17.298 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 21 Juillet 2014 et échéant le 19 Septembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.695 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 25 Août 2014 et échéant le 24 Octobre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 23.064 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 02 Septembre 2014 et échéant le 11 Novembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 20.426 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 16 Septembre 2014 et échéant le 15 Décembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 17.440 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 19 Septembre 2014 et échéant le 18 Décembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 8.720 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 19 Septembre 2014 et échéant le 29 Septembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 970 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 23 Décembre 2014, au taux facial de 7,20%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.858 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 22 Janvier 2015, au taux facial de 7,30%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 13.542 DT
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 11 Novembre 2014 et échéant le 20 Janvier 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 14.590 DT

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 15 Décembre 2014 et échéant le 13 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.075 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 18 Décembre 2014 et échéant le 16 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.249 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 23 Décembre 2014 et échéant le 03 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.556 DT.

Les créances et les dettes commerciales inter-groupe :

Le solde du compte CGI tel qu'il figure au niveau de la comptabilité de la CIL est nul.

Le solde du compte CIL SICAR tel qu'il figure au niveau de la comptabilité de la CIL est nul.

Les apports en capital :

Au 31-12-2014, la CIL détient 99,99% du capital de CIL SICAR.

Au 31-12-2014, la CIL détient 98,76% du capital de la CGI.

Garanties et sûretés réelles données ou reçues ; et cautions données ou reçues des sociétés du groupe :

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| ○ Garanties et sûretés réelles : | ○ Cautions : |
| ▪ Données : néant | ▪ Données : néant |
| ▪ Reçues : néant | ▪ Reçues : néant |

Relations commerciales entre la CIL et les sociétés du groupe

- Chiffre d'affaires réalisé par la CIL avec la CGI : néant
- Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou autres éléments d'actifs inter-group : néant
- Les prestations de service reçues ou données : La CGI représente la filiale de la CIL. Cette dernière est cliente de la CGI, à qui elle confie les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires qu'elle émet, certaines opérations de mise en place de billets de trésorerie ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.
La somme des prestations de service réalisées par la CGI pour le compte de la CIL totalise, 220 528 DT pour l'année 2014 et les charges supportées par la CIL s'élève à 46 949 DT HT.
- Les contrats de location : la CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer en 2014 est de 37 000 DT HT.
- La gestion d'un fonds : une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.
En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% des fonds gérés.
La société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

2 - 6 – RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31 DECEMBRE 2014 AUTRES QUE LES SOCIETES DU GROUPE* :

2 - 6 - 1 – RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31 DECEMBRE 2014:

❖ Société AGRO SERVICES :

Le Conseil d'Administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2014 à 303 315 DT et a été totalement provisionné. Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2014, des intérêts pour un montant de 13 611 DT.

❖ Société touristique OCEANA :

Au cours de l'exercice 2014, la CIL a mis en force deux contrats de leasing au profit la société touristique OCEANA, dans laquelle elle a des dériégeants communs, pour une durée de 4 ans et à un taux de d'intérêt de 10%, portant sur le financement de divers équipements hôteliers d'une valeur totale de 138 702 DT.

Au 31/12/2014, l'encours global des crédits de la société OCEANA est de 1 444 783 DT.

Au cours de l'année 2014, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 34 902 DT HT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

2 - 6 - 2 – INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS :

NOM OU RAISON SOCIALE	Engagements	
	Montant en DT	Conditions
Actionnaires détenant directement 5% du capital de l'établissement.		
OCEANA	1 444 783	3-5 ans 8% à 10%
Les entreprises dans les quelles un des propriétaires ou associé ou mandataire délégué est directeur ou membre de son conseil d'administration ou de son conseil de surveillance ou de la société.		
OCEANA	1 444 783	3-5 ans 8% à 10%

❖ Rémunération des dirigeants :

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2014 de :
 - ✓ Une rémunération brute de 277 042 DT ;
 - ✓ La prise en charge des charges salariales pour 15 611 DT ;
 - ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

* Telles que définies par l'article 23 de la loi n° 2001-61 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

- Le Directeur Général Adjoint :

Sur l'autorisation du Conseil d'Administration réuni le 5 avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

A ce titre, les charges supportées par la CIL en 2014, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 214 965 DT dont 19 187 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 23 885 DT, dont 2 132 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

2 - 6 - 3 – TRANSFERT DE RESSOURCES ET D'OBLIGATIONS :

Néant.

2 - 7 – DIVIDENDES :

	2012	2013	en dinars 2014
Résultat net	9 108 340	8 566 851	8 128 100
Montant global des dividendes	3 750 000	3 750 000	3 750 000
Dividende par action	0,750	0,750	0,750
Date de mise en paiement	30/05/2013	29/05/2014	28/05/2015

2 - 8 – MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR :

Les actions de la CIL sont négociées au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe à fin avril 2015, 9 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 17 lignes de cotation, il s'agit de :

- CIL 2008 emprunt subordonné (10 ans avec 5 années de franchise, 7,25% et/ou TMM + 1,50%) ;
- CIL 2010/1 (5 ans, 5,25% et/ou TMM+0,75%) ;
- CIL 2010/2 (5 ans, 5,375% et/ou TMM+0,75%) ;
- CIL 2011/1 (5 ans, 5,50% et/ou TMM+0,75%) ;
- CIL 2012/1 (5 ans, 6,0% et/ou TMM+1,25%) ;
- CIL 2012/2 (5 ans, 6,5% et/ou TMM+1,75%) ;
- CIL 2013/1 selon 2 catégories : catégorie A d'une durée de 5 ans et un taux d'intérêt de 7% et/ou TMM+1,50% brut par an et une catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt de 7,25% brut par an ;
- CIL 2014/1 (5 ans, 7,2% et/ou TMM+1,90%).
- CIL 2014/2 (5 ans, 7,60%).

Par ailleurs, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a clôturé en date du 6 mai 2015, l'emprunt CIL 2015/1 (5ans, 7,65% et/ou TMM+2%).

2 - 9 – NOTATION DE LA SOCIETE :

Le **1^{er} juillet 2011**, Fitch Ratings a revu les notes nationales attribuées à la Compagnie Internationale de Leasing à '**BBB (tun)**' pour la note à long terme, placée sous surveillance négative, et '**F3 (tun)**' pour la note à court terme, placée sous surveillance négative.

Le **21 décembre 2011**, Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) de '**BBB (tun)**' à '**BBB-(tun)**' et a confirmé sa note à court terme '**F3 (tun)**'. Simultanément, l'agence a levé la surveillance négative sous laquelle ces notes avaient été placées. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Le **2 août 2012**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) '**BBB-(tun)**' et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Le **13 février 2013**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) '**BBB-(tun)**' et sa note à court terme '**F3 (tun)**'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Le **14 mars 2014**, Fitch Ratings a noté la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) '**BBB-(tun)**' à long terme et '**F3 (tun)**' à court terme. La perspective de la note nationale à long terme est négative.

Cette notation a été confirmée en date du 16 février 2015.

La note nationale "F3" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La note nationale "BBB-" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. (Voir échelle de notation page 32).

Compagnie Internationale de Leasing - French Version

Fiche de notation

Notes

Notes Nationales

Long Terme	BBB-(tun)
Court Terme	F3(tun)

Risque Souverain

NDE ³ LT en monnaie étrangère	BB-
NDE ³ LT en monnaie locale	BB
Note de plafond souverain	BB

Perspective

NDE ³ LT en monnaie étrangère du souverain	Négative
NDE ³ LT en monnaie locale du souverain	Négative
Note Nationale à Long Terme	Négative

* NDE – Note de Défaut Emetteur

Données Financières

Compagnie Internationale de Leasing

	30 juin 14	31 déc 13
Total Bilan (Mio USD)	227,2	220,7
Total Bilan (Mio TND)	383,2	363,5
Fonds propres (Mio TND)	53,0	54,4
Résultat d'exploitation (Mio TND)	3,2	10,3
Résultat Net (Mio TND)	2,6	8,6
Résultat d'exploitation/ Actifs Moyens (%)	1,7	2,8
Résultat d'exploitation/ Fonds Propres Moyens (%)	12,0	19,8
Ratio Tier 1 (%)	13,5	14,4
Fds Propres Durs Fitch/ Actifs Pondérés	14,2	15,6

Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (February 2015)

Analystes

Vanessa Flores
+44 20 3530 1515
vanessa.flores@fitchratings.com

Solena Gloaguen
+44 20 3530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

Des notes basées sur les qualités intrinsèques : Les notes reflètent une rentabilité acceptable bien que sous pression et une qualité d'actifs modeste. Elles prennent également en compte une liquidité tendue considérant l'absence de support d'un actionnaire bancaire et des ratios de solvabilité juste adéquats. La perspective négative sur la note à long-terme reflète la vulnérabilité de la CIL - comparée à ses pairs - à une détérioration de la qualité de ses actifs au regard de ratios de capitaux seulement acceptables.

Une rentabilité qui demeure acceptable: La rentabilité d'exploitation de la CIL demeure acceptable notamment grâce à la bonne gestion de ses charges d'exploitation, comme l'illustre son coefficient d'exploitation (32% au 1^S 2014 – le plus bas du marché). Néanmoins, la rentabilité de la CIL souffre de l'alourdissement des dotations aux provisions ainsi que de l'accroissement continu des coûts de financement.

Fitch estime que la rentabilité de la CIL en 2014 et 2015 dépendra de sa capacité à maîtriser son coût du risque.

Une qualité d'actifs modeste: L'augmentation du ratio de créances douteuses à fin juin 2014 (fin juin 2014 : 9,9% ; fin 2013 : 7,7%) est attribuée à la détérioration temporaire du risque de crédit de certains de ses gros emprunteurs. Fitch considère que le niveau de concentration élevé du portefeuille de crédits expose la CIL à une détérioration de la qualité de ses actifs (les vingt plus gros engagements représentaient 67% des fonds propres à fin juin 2014).

Fitch s'attend à une amélioration de la qualité d'actifs de la CIL à fin 2014 suite à l'amélioration du risque de crédit de certaines grosses expositions. L'agence considère que l'exposition au risque résiduel de crédit devrait ainsi s'améliorer et être dans la moyenne du secteur à fin 2014. Fitch estime que la qualité d'actifs devrait bénéficier en 2015 d'une conjoncture économique légèrement plus favorable.

Une liquidité tendue: N'étant pas adossée à un groupe bancaire, la CIL est très dépendante des marchés financiers, en particulier obligataires, pour son financement. La CIL est particulièrement exposée au risque de refinancement du fait d'un recours significatif aux financements à court terme.

Des ratios de solvabilité juste adéquats: Les ratios de solvabilité de la CIL demeurent juste adéquats et se situent en retrait par rapport à certains de ses pairs.

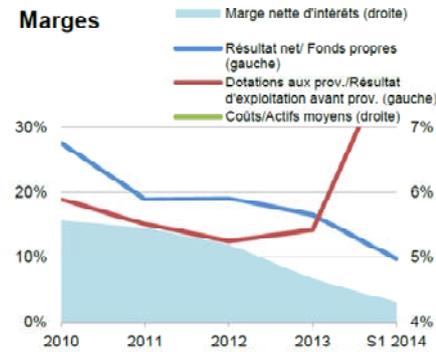
Un soutien incertain : Le capital de la CIL est contrôlé à hauteur de 33% par son président directeur général au travers d'une société d'investissement, d'une société touristique et en nom propre. En l'absence d'un actionnaire institutionnel majoritaire, Fitch estime qu'en cas de nécessité, un soutien extérieur serait possible mais non certain.

Sensibilité des notes

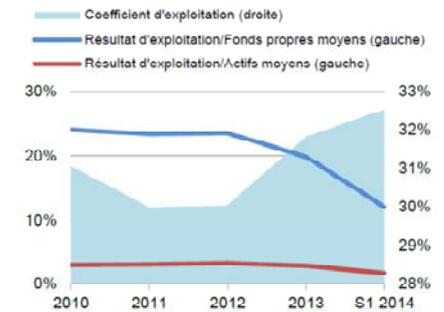
Une dégradation des indicateurs financiers: Les notes de la société pourraient être dégradées en cas d'une détérioration confirmée de sa qualité d'actifs ou de sa solvabilité, ou d'un resserrement de sa liquidité.

Source: Société ; Fitch (données à fin juin 2014 sauf mention contraire).

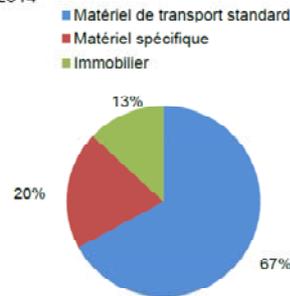
Marges



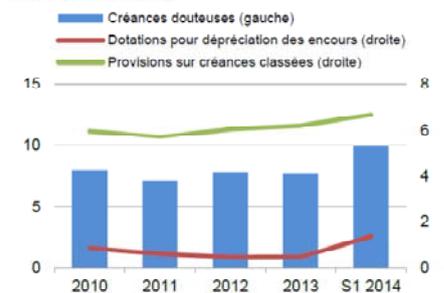
Ratios de rentabilité



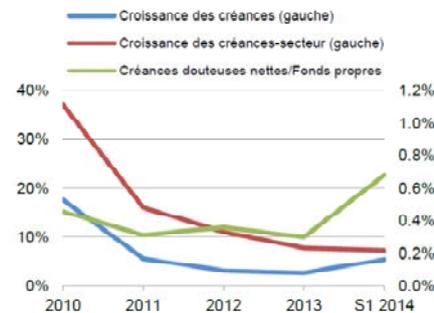
Portefeuille de crédits – juin 2014



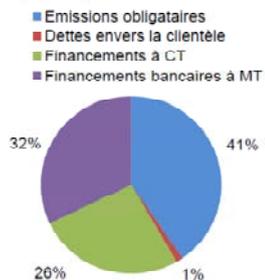
Qualité d'actifs (% d'encours bruts)



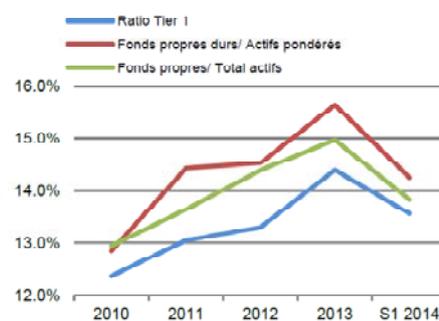
Evolution des crédits



Ressources (hors fds propres)



Capital & Effet de levier



Related Criteria

Global Financial Institutions Rating Criteria (janvier 2014)
National Scale Ratings Criteria (octobre 2013)

Compagnie Internationale de Leasing Income Statement

	30 Jun 2014		31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011		As % of Earning Assets
	6 Months - Interim USDm	Months - Interim TNDm	As % of Earning Assets	Year End TNDm	As % of Earning Assets	Year End TNDm	As % of Earning Assets	Year End TNDm	
	Unaudited	Unaudited	Unqualified	Unqualified	Unqualified	Unqualified	Unqualified	Unqualified	
1. Interest Income on Loans	9.3	15.7	8.45	30.6	8.61	29.7	8.55	29.5	8.84
2. Other Interest Income	0.6	1.0	0.54	2.8	0.79	2.3	0.66	1.6	0.48
3. Dividend Income	0.1	0.1	0.05	0.2	0.06	0.2	0.06	0.1	0.03
4. Gross Interest and Dividend Income	10.0	16.8	9.04	33.6	9.46	32.2	9.27	31.2	9.35
5. Interest Expense on Customer Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Interest Expense	5.3	9.0	4.84	16.9	4.76	14.5	4.17	14.9	4.46
7. Total Interest Expense	5.3	9.0	4.84	16.9	4.76	14.5	4.17	14.9	4.46
8. Net Interest Income	4.6	7.8	4.20	16.7	4.70	17.7	5.09	16.3	4.88
9. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
10. Net Gains (Losses) on Other Securities	0.2	0.3	0.16	0.5	0.14	0.2	0.06	0.3	0.09
11. Net Gains (Losses) on Assets at FV through Income Statement	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Net Insurance Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
13. Net Fees and Commissions	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Other Operating Income	0.1	0.2	0.11	0.4	0.11	0.4	0.12	0.4	0.12
15. Total Non-Interest Operating Income	0.3	0.5	0.27	0.9	0.25	0.6	0.17	0.7	0.21
16. Personnel Expenses	1.1	1.8	0.97	3.5	0.99	3.4	0.98	3.1	0.93
17. Other Operating Expenses	0.5	0.9	0.48	2.1	0.59	2.1	0.60	2.0	0.60
18. Total Non-Interest Expenses	1.6	2.7	1.45	5.6	1.58	5.5	1.58	5.1	1.53
19. Equity-accounted Profit/ Loss - Operating	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
20. Pre-Impairment Operating Profit	3.3	5.6	3.01	12.0	3.38	12.8	3.68	11.9	3.57
21. Loan Impairment Charge	1.4	2.4	1.29	1.7	0.48	1.6	0.46	2.0	0.60
22. Securities and Other Credit Impairment Charges	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	(0.2)	(0.06)
23. Operating Profit	1.9	3.2	1.72	10.3	2.90	11.2	3.22	10.1	3.03
24. Equity-accounted Profit/ Loss - Non-operating	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
25. Non-recurring Income	0.0	0.0	0.00	0.4	0.11	0.2	0.06	0.0	0.00
26. Non-recurring Expense	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
27. Change in Fair Value of Own Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
28. Other Non-operating Income and Expenses	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.1	0.03
29. Pre-tax Profit	1.9	3.2	1.72	10.7	3.01	11.4	3.28	10.2	3.06
30. Tax expense	0.4	0.6	0.32	2.1	0.59	2.3	0.66	2.0	0.60
31. Profit/Loss from Discontinued Operations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
32. Net Income	1.5	2.6	1.40	8.6	2.42	9.1	2.62	8.2	2.46
33. Change in Value of AFS Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
34. Revaluation of Fixed Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
35. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
36. Remaining OCI Gains/(losses)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
37. Fitch Comprehensive Income	1.5	2.6	1.40	8.6	2.42	9.1	2.62	8.2	2.46
38. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
39. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	1.5	2.6	1.40	8.6	2.42	9.1	2.62	8.2	2.46
40. Memo: Common Dividends Relating to the Period	0.0	0.0	0.00	3.8	1.07	3.7	1.07	3.8	1.14
41. Memo: Preferred Dividends Relating to the Period	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00

Exchange rate

USD1 = TND1.68660

USD1 = TND1.64670

USD1 = TND1.55060

USD1 = TND1.49930

Compagnie Internationale de Leasing
Balance Sheet

	30 Jun 2014			31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011	
	6 Months - Interim	Interim	Interim	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Other Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Other Consumer/ Retail Loans	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Other Loans	218.1	367.9	96.01	349.1	96.04	342.9	96.76	332.9	98.26
6. Less: Reserves for Impaired Loans	14.5	24.5	6.39	21.6	5.94	20.7	5.84	19.0	5.61
7. Net Loans	203.6	343.4	89.61	327.5	90.10	322.2	90.91	313.9	92.65
8. Gross Loans	218.1	367.9	96.01	349.1	96.04	342.9	96.76	332.9	98.26
9. Memo: Impaired Loans included above	21.6	36.5	9.53	27.0	7.43	26.8	7.56	23.8	7.02
10. Memo: Loans at Fair Value included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	6.0	10.2	2.66	7.8	2.15	8.6	2.43	5.1	1.51
2. Reverse Repos and Cash Collateral	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-	0.0	0.00
3. Trading Securities and at FV through Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Available for Sale Securities	0.0	0.0	0.00	0.5	0.14	2.9	0.82	0.5	0.15
6. Held to Maturity Securities	12.6	21.2	5.53	19.5	5.36	13.7	3.87	12.8	3.78
7. Equity Investments in Associates	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Other Securities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Total Securities	12.6	21.2	5.53	20.0	5.50	16.6	4.68	13.3	3.93
10. Memo: Government Securities included Above	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
11. Memo: Total Securities Pledged	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00
12. Investments in Property	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
13. Insurance Assets	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	1.5	0.44
15. Total Earning Assets	222.2	374.8	97.81	355.3	97.74	347.4	98.02	333.8	98.52
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due From Banks	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Memo: Mandatory Reserves included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Fixed Assets	1.7	2.9	0.76	2.9	0.80	3.0	0.85	3.3	0.97
5. Goodwill	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Other Intangibles	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7. Current Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Deferred Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	3.3	5.5	1.44	5.3	1.46	4.0	1.13	1.7	0.50
11. Total Assets	227.2	383.2	100.00	363.5	100.00	354.4	100.00	338.8	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest-Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	2.2	3.7	0.97	3.1	0.85	2.7	0.76	3.6	1.06
2. Customer Deposits - Savings	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Customer Deposits - Term	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Total Customer Deposits	2.2	3.7	0.97	3.1	0.85	2.7	0.76	3.6	1.06
5. Deposits from Banks	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Repos and Cash Collateral	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7. Other Deposits and Short-term Borrowings	74.3	125.3	32.70	130.6	35.93	101.2	28.56	86.0	25.38
8. Total Deposits, Money Market and Short-term Funding	76.5	129.0	33.66	133.7	36.78	103.9	29.32	89.6	26.45
9. Senior Debt Maturing after 1 Year	100.2	169.0	44.10	155.0	42.64	170.3	48.05	178.2	52.60
10. Subordinated Borrowing	5.9	10.0	2.61	10.0	2.75	10.0	2.82	10.0	2.95
11. Other Funding	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Total Long Term Funding	106.1	179.0	46.71	165.0	45.39	180.3	50.87	188.2	55.55
13. Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Trading Liabilities	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
15. Total Funding	182.6	308.0	80.38	298.7	82.17	284.2	80.19	277.8	82.00
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Credit impairment reserves	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Reserves for Pensions and Other	0.2	0.3	0.08	0.3	0.08	0.3	0.08	0.0	0.00
4. Current Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Deferred Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Other Liabilities	13.0	21.9	5.72	10.1	2.78	18.9	5.33	14.8	4.37
10. Total Liabilities	195.8	330.2	86.17	309.1	85.03	303.4	85.61	292.6	86.36
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
G. Equity									
1. Common Equity	31.4	53.0	13.83	54.4	14.97	51.0	14.39	46.2	13.64
2. Non-controlling Interest	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Securities Revaluation Reserves	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Total Equity	31.4	53.0	13.83	54.4	14.97	51.0	14.39	46.2	13.64
7. Total Liabilities and Equity	227.2	383.2	100.00	363.5	100.00	354.4	100.00	338.8	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	31.4	53.0	13.83	54.4	14.97	51.0	14.39	46.2	13.64
9. Memo: Fitch Eligible Capital	31.4	53.0	13.83	54.4	14.97	51.0	14.39	46.2	13.64

Exchange rate

USD1 = TND1.68660

USD1 = TND1.64670

USD1 = TND1.55060

USD1 = TND1.49930

Compagnie Internationale de Leasing

Summary Analytics

	30 Jun 2014	31 Dec 2013	31 Dec 2012	31 Dec 2011
	6 Months - Interim	Year End	Year End	Year End
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans/ Average Gross Loans	8.76	8.70	8.79	9.05
2. Interest Expense on Customer Deposits/ Average Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Interest Income/ Average Earning Assets	9.28	9.40	9.47	9.58
4. Interest Expense/ Average Interest-bearing Liabilities	5.98	5.70	5.16	5.45
5. Net Interest Income/ Average Earning Assets	4.31	4.67	5.20	5.01
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges/ Av. Earning Assets	2.98	4.20	4.73	4.39
7. Net Interest Inc Less Preferred Stock Dividend/ Average Earning Asset	4.31	4.67	5.20	5.01
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income/ Gross Revenues	6.02	5.11	3.28	4.12
2. Non-Interest Expense/ Gross Revenues	32.53	31.82	30.05	30.00
3. Non-Interest Expense/ Average Assets	1.46	1.53	1.59	1.54
4. Pre-impairment Op. Profit/ Average Equity	21.03	23.12	26.83	27.48
5. Pre-impairment Op. Profit/ Average Total Assets	3.02	3.29	3.70	3.59
6. Loans and securities impairment charges/ Pre-impairment Op. Profit	12.86	14.17	12.50	15.13
7. Operating Profit/ Average Equity	12.02	19.85	23.48	23.33
8. Operating Profit/ Average Total Assets	1.73	2.82	3.23	3.04
9. Taxes/ Pre-tax Profit	18.75	19.63	20.18	19.61
10. Pre-Impairment Operating Profit / Risk Weighted Assets	3.04	3.45	3.65	3.72
11. Operating Profit / Risk Weighted Assets	1.74	2.96	3.19	3.15
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income/ Average Total Equity	9.76	16.57	19.08	18.94
2. Net Income/ Average Total Assets	1.40	2.36	2.63	2.47
3. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Equity	9.76	16.57	19.08	18.94
4. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Assets	1.40	2.36	2.63	2.47
5. Net Income/ Av. Total Assets plus Av. Managed Securitized Assets	1.40	2.36	2.63	2.47
6. Net Income/ Risk Weighted Assets	1.41	2.47	2.59	2.56
7. Fitch Comprehensive Income/ Risk Weighted Assets	1.41	2.47	2.59	2.56
D. Capitalization				
1. Fitch Core Capital/ Risk Weighted Assets	14.25	15.64	14.53	14.43
2. Fitch Eligible Capital/ Risk Weighted Assets	14.25	15.64	14.53	14.43
3. Tangible Common Equity/ Tangible Assets	13.83	14.97	14.39	13.64
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	13.56	14.40	13.32	13.05
5. Total Regulatory Capital Ratio	16.84	17.91	16.80	16.17
6. Core Tier 1 Regulatory Capital Ratio	13.56	14.49	13.32	n.a.
7. Equity/ Total Assets	13.83	14.97	14.39	13.64
8. Cash Dividends Paid & Declared/ Net Income	n.a.	44.19	40.66	46.34
9. Cash Dividend Paid & Declared/ Fitch Comprehensive Income	n.a.	44.19	40.66	46.34
10. Cash Dividends & Share Repurchase/Net Income	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
11. Internal Capital Generation	9.89	8.82	10.59	9.52
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	5.42	2.57	4.60	5.61
2. Growth of Gross Loans	5.39	1.81	3.00	5.55
3. Impaired Loans/ Gross Loans	9.92	7.73	7.82	7.15
4. Reserves for Impaired Loans/ Gross Loans	6.66	6.19	6.04	5.71
5. Reserves for Impaired Loans/ Impaired Loans	67.12	80.00	77.24	79.83
6. Impaired loans less Reserves for Impaired Loans/ Fitch Core Capital	22.64	9.93	11.96	10.39
7. Impaired Loans less Reserves for Impaired Loans/ Equity	22.64	9.93	11.96	10.39
8. Loan Impairment Charges/ Average Gross Loans	1.35	0.48	0.47	0.61
9. Net Charge-offs/ Average Gross Loans	n.a.	n.a.	0.00	0.03
10. Impaired Loans + Foreclosed Assets/ Gross Loans + Foreclosed Ass	9.92	7.73	7.82	7.15
F. Funding and Liquidity				
1. Loans/ Customer Deposits	9,943.24	11,261.29	12,700.00	9,247.22
2. Interbank Assets/ Interbank Liabilities	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Customer Deposits/ Total Funding (excluding derivatives)	1.20	1.04	0.95	1.30
4. Liquidity Coverage Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
5. Net Stable Funding Ratio	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Compagnie Internationale de Leasing
Reference Data

	30 Jun 2014		31 Dec 2013		31 Dec 2012		31 Dec 2011		
	6 Months - Interim USDm	Months - Interim TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets	Year End TNDm	As % of Assets
A. Off-Balance Sheet Items									
1. Managed Securitized Assets Reported Off-Balance Sheet	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Guarantees	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Committed Credit Lines	37.7	63.6	16.60	51.0	14.03	61.8	17.44	n.a.	-
6. Other Contingent Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Total Business Volume	264.9	446.8	116.60	414.5	114.03	416.2	117.44	338.8	100.00
8. Memo: Risk Weighted Assets	220.5	371.9	97.05	347.8	95.68	350.9	99.01	320.2	94.51
9. Fitch Adjustments to Risk Weighted Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Fitch Adjusted Risk Weighted Assets	220.5	371.9	97.05	347.8	95.68	350.9	99.01	320.2	94.51
B. Average Balance Sheet									
Average Loans	212.6	358.5	93.55	351.6	96.73	337.8	95.32	325.9	96.19
Average Earning Assets	216.5	365.1	95.28	357.3	98.29	340.2	95.99	325.6	96.10
Average Assets	221.4	373.4	97.44	365.0	100.41	346.4	97.74	331.7	97.90
Average Managed Securitized Assets (OBS)	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
Average Interest-Bearing Liabilities	179.9	303.4	79.18	296.5	81.57	281.2	79.35	273.6	80.76
Average Common equity	31.8	53.7	14.01	51.9	14.28	47.7	13.46	43.3	12.78
Average Equity	31.8	53.7	14.01	51.9	14.28	47.7	13.46	43.3	12.78
Average Customer Deposits	2.0	3.4	0.89	3.0	0.83	3.4	0.96	4.0	1.18
C. Maturities									
Asset Maturities:									
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans and Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances to Banks > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Liability Maturities:									
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Deposits from Banks > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 1-5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Senior Debt on Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Covered Bonds	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 1-5 Year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	5.9	10.0	2.61	10.0	2.75	10.0	2.82	10.0	2.95
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
D. Equity Reconciliation									
1. Equity	31.4	53.0	13.83	54.4	14.97	51.0	14.39	46.2	13.64
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Add: Other Adjustments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Equity	31.4	53.0	13.83	54.4	14.97	51.0	14.39	46.2	13.64
E. Fitch Eligible Capital Reconciliation									
1. Total Equity as reported (including non-controlling interests)	31.4	53.0	13.83	54.4	14.97	51.0	14.39	46.2	13.64
2. Fair value effect incl in own debt/borrowings at fv on the B/S- CC only	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Non-loss-absorbing non-controlling interests	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Goodwill	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Other intangibles	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Deferred tax assets deduction	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7. Net asset value of insurance subsidiaries	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
8. First loss tranches of off-balance sheet securitizations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Fitch Core Capital	31.4	53.0	13.83	54.4	14.97	51.0	14.39	46.2	13.64
10. Eligible weighted Hybrid capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
11. Government held Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Fitch Eligible Capital	31.4	53.0	13.83	54.4	14.97	51.0	14.39	46.2	13.64

Exchange Rate

USD1 = TND1.68660

USD1 = TND1.64670

USD1 = TND1.55060

USD1 = TND1.49930

The ratings above were solicited by, or on behalf of, the issuer, and therefore, Fitch has been compensated for the provision of the ratings.

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTPS://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](https://fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE. FITCH MAY HAVE PROVIDED ANOTHER PERMISSIBLE SERVICE TO THE RATED ENTITY OR ITS RELATED THIRD PARTIES. DETAILS OF THIS SERVICE FOR RATINGS FOR WHICH THE LEAD ANALYST IS BASED IN AN EU-REGISTERED ENTITY CAN BE FOUND ON THE ENTITY SUMMARY PAGE FOR THIS ISSUER ON THE FITCH WEBSITE.

Copyright © 2015 by Fitch, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings, Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion is based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at anytime for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

CHAPITRE 3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA CIL :

3 - 1 – PRESENTATION DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING :

La Compagnie Internationale de Leasing est un établissement financier spécialisé dans le financement par voie de leasing de biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel, de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution des sociétés nouvelles ou de toute autre manière et généralement d'effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

3 - 2 – DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2014 :

3 - 2 - 1 – SITUATION DE LA CIL PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 31 DECEMBRE 2014 :

En MD	Ensemble du secteur*			CIL			Part de marché de la C I L		
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Approbations	1963,0	1759,0	1747,8	243,4	196,1	214,9	12,40%	11,15%	12,30%
Mises en Force	1606,3	1417,0	1394,3	199,8	172,8	166,6	12,44%	12,19%	11,95%
Encours financiers**	2870,7	2600,8	2414,9	345,2	326,1	320,5	12,02%	12,54%	13,27%

(*) Source : CIL.

(**) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

3 - 2 - 2 – LES PERFORMANCES DE LA CIL AU 31 DECEMBRE 2014 :

Au 31 décembre 2014 et par rapport à la même période en 2013, la CIL a enregistré une progression en termes de part de marché de 125 points de base pour les approbations et de 25 points de base pour les mises en force.

La part de marché des encours financier a diminué à 12,02% (vs 12,54% en 2013), soit un repli de 52 points de bases.

3 - 2 - 2 - 1 EVOLUTION DES APPROBATIONS :

Les approbations au 31 décembre 2014 ont atteint 243,4 MD contre 196,1 MD au 31 décembre 2013, soit une progression de 24,1%.

La répartition sectorielle des approbations se détaille comme suit :

Répartition sectorielle des approbations :	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012		Variation 2014/2013
	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Parts En%	
Industrie	35,4	14,54%	22,5	11,50%	22,2	10,33%	57,33%
Agriculture et pêche	36,9	15,16%	25,9	13,19%	24,4	11,35%	42,47%
B.T.P.	34,3	14,09%	29,0	14,78%	27,9	12,98%	18,28%
Transport	19,0	7,81%	15,7	7,98%	32,3	15,03%	21,02%
Tourisme	11,7	4,81%	3,6	1,84%	6,5	3,02%	225,00%
Location de voitures	33,0	13,56%	33,0	16,83%	29,6	13,77%	0,00%
Commerce	48,5	19,93%	39,1	19,93%	42,8	19,92%	24,04%
Services divers	24,6	10,11%	27,4	13,95%	29,2	13,59%	-10,22%
Total	243,4	100,00%	196,1	100,00%	214,9	100,00%	24,12%

La répartition des approbations par type de biens, se présente comme suit :

Répartition approbations par type de biens :	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012		Variation 2014/2013
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Matériel de transport	187,9	77,20%	159,8	81,49%	174,8	81,34%	17,58%
Mobilier	27,7	11,38%	21,1	10,76%	18,8	8,75%	31,28%
Immobilier	27,8	11,42%	15,2	7,75%	21,3	9,91%	82,89%
Total	243,4	100,00%	196,1	100,00%	214,9	100,00%	24,12%

La répartition des approbations par type d'équipement :

Notre établissement ne procède pas à la répartition des approbations par type d'équipements étant donné qu'ils ne sont pas automatiquement matérialisés par des contrats. De plus, les montant approuvés sont sous forme d'enveloppe et peuvent être utilisés pour le financement de différents types d'équipements.

Un dossier de financement peut porter à la fois sur une machine industrielle et un équipement BTP (chargeuse) et sera approuvé comme dossier global unique sans aucune affectation au départ. L'affectation se fait une fois l'approbation est transformée en contrat de leasing.

Par ailleurs, notre système d'information répartie les approbations par type de secteur et par type de bien.

3 - 2 - 2 - 2 EVOLUTION DES MISES EN FORCE :

Les mises en force ont connu une amélioration de 27MD soit +15,63% en passant de 172,8MD au 31 décembre 2013 à 199,8 MD à la même période de 2014.

La répartition sectorielle des mises en force se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force :	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012		Variation 2014/2013
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Industrie	31,4	15,72%	19,0	10,99%	18,8	11,30%	65,26%
Agriculture et pêche	32,8	16,42%	22,6	13,07%	20,5	12,32%	45,13%
B.T.P.	25,2	12,61%	23,7	13,73%	23,7	14,24%	6,33%
Transport	14,3	7,16%	13,1	7,59%	25,7	15,44%	9,16%
Tourisme	8,2	4,10%	3,2	1,85%	3,7	2,28%	156,25%
Location de voitures	31,6	15,82%	32,3	18,69%	26,0	15,63%	-2,17%
Commerce	37,1	18,57%	32,4	18,74%	28,0	16,83%	14,51%
Services divers	19,2	9,61%	26,5	15,35%	20,0	12,02%	-27,55%
Total	199,8	100,00%	172,8	100,00%	166,6	100,00%	15,63%

La répartition des mises en force par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012		Variation 2014/2013
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	50,4	25,23%	38,0	21,99%	32,1	19,27%	32,63%
Véhicule non utilitaire	44,3	22,17%	36,5	21,12%	36,2	21,73%	21,37%
Voiture de location	29,4	14,71%	31,5	18,23%	23,6	14,17%	-6,67%
Véhicules individuels	124,1	62,11%	106,0	61,34%	91,9	55,16%	17,08%
Véhicules de transport touristique	1,9	0,95%	0,7	0,41%	1,1	0,66%	171,43%
Véhicules lourds	19,8	9,91%	19,6	11,34%	30,1	18,07%	1,02%
Equipements BTP	14,9	7,46%	12,3	7,12%	15,1	9,06%	21,14%
Autres équipements	22,0	11,01%	20,2	11,69%	19,6	11,76%	8,91%
Immobilier	17,1	8,56%	14,0	8,10%	8,8	5,28%	22,14%
Total	199,8	100,00%	172,8	100,00%	166,6	100,00%	15,63%

La répartition des mises en force par type de bien se détaille comme suit :

Répartition mises en force par type de biens :	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012		Variation 2014/2013
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	26,9	13,46%	20,2	11,69%	19,4	11,64%	33,17%
Matériel de transport	155,7	77,93%	138,6	80,21%	138,4	83,07%	12,34%
Immobilier	17,2	8,61%	14,0	8,10%	8,8	5,28%	22,86%
Total	199,8	100,00%	172,8	100,00%	166,6	100,00%	15,63%

3 - 2 - 2 - 3 EVOLUTION DE L'ENCOURS FINANCIER NET:

La répartition sectorielle de l'encours se présente comme suit :

Evolution de l'encours financier	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012		Variation 2014/2013
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Industrie	54,9	15,90%	48,2	14,78%	35,4	11,05%	13,90%
Agriculture et pêche	51,7	14,98%	49,8	15,27%	54,6	17,04%	3,82%
B.T.P.	46,2	13,38%	42,3	12,97%	44,1	13,76%	9,22%
Transport	33,2	9,62%	39,9	12,24%	46,1	14,38%	-16,79%
Tourisme	14,4	4,17%	14,6	4,48%	16,4	5,12%	-1,37%
Location de voitures	36,6	10,60%	34,9	10,70%	28,8	8,99%	4,87%
Commerce	67,3	19,50%	58,7	18,00%	57,3	17,88%	14,65%
Services divers	40,9	11,85%	37,7	11,56%	37,8	11,79%	8,49%
Total	345,2	100,00%	326,1	100,00%	320,5	100,00%	5,86%

La répartition de l'encours financier par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012		Variation 2014/2013
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en %	
Véhicule utilitaire	79,2	22,94%	72,9	22,36%	74,4	23,21%	8,64%
Véhicule non utilitaire	66,0	19,12%	60,1	18,43%	57,0	17,78%	9,82%
Voiture de location	34,4	9,97%	32,9	10,09%	26,3	8,21%	4,56%
Véhicules individuels	179,6	52,03%	165,7	50,81%	157,7	49,20%	8,39%
Véhicules de transport touristique	5,6	1,62%	4,4	1,35%	5,6	1,75%	27,27%
Véhicules lourds	43,6	12,63%	44,2	13,55%	72,1	22,50%	-1,36%
Equipements BTP	25,4	7,36%	25,1	7,70%	16,0	4,99%	1,20%
Autres équipements	40,4	11,70%	43,7	13,40%	28,5	8,89%	-7,55%
Immobilier	50,6	14,66%	43,0	13,19%	40,6	12,67%	17,67%
Total	345,2	100,00%	326,1	100,00%	320,5	100,00%	5,86%

La répartition de l'encours financier par type de bien se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de biens :	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012		Variation 2014 /2013
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	49,0	14,19%	44,1	13,52%	43,9	13,70%	11,11%
Matériel de transport	246,6	71,44%	238,7	73,20%	235,7	73,54%	3,31%
Immobilier	49,6	14,37%	43,3	13,28%	40,9	12,76%	14,55%
Total	345,2	100,00%	326,1	100,00%	320,5	100,00%	5,86%

L'encours financier figurant au niveau de la description de l'activité est déterminé comme suit :

Encours financiers figurant au niveau des états financiers	350 192 457 DT
Contrats en instance de mise en force	773 353 DT
à déduire	(5 796 381DT)
Contrats suspendus (note 5 aux états financiers : contrats suspendus ordinaires + contrats suspendus contentieux)	5 621 381 DT
Dépôts de garantie	175 000 DT
Encours financier figurant au niveau de la description de l'activité	345 169 429 DT

3 - 2 - 2 - 4 ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE :

Le total des engagements sur la clientèle nets des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint 382.468 mDT au 31 décembre 2014 contre 360.806 mDT au 31 décembre 2013, soit une progression de +6%.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 26.984 mDT au 31 décembre 2013 à 29.601 mDT à la même période en 2014, soit une augmentation de +9,70%.

Le ratio des CDL est ainsi passé de 7,48% au 31 décembre 2013 à 7,74% au 31 décembre 2014.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 31 décembre 2014, 68,04% de ces engagements douteux et litigieux, contre 71,80% au 31 décembre 2013.

Evolution des engagements :

	en DT		
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Total engagements (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) (Bilan et hors bilan)*	382 468 046	360 806 466	365 729 231

Evolution des créances et des CDL (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) par classe :

	en DT		
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Créances courantes (classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	352 867 012	333 822 239	338 974 048
Créances classées	29 601 034**	26 984 227	26 755 183
Classe 2	5 407 523	5 442 893	5 570 432
Classe 3	3 681 903	2 375 868	3 000 697
Classe 4	20 511 609	19 165 465	18 184 054
Total créances (Bilan et hors bilan)	382 468 046	360 806 466	365 729 231
Ratio des créances classées	7,74%	7,48%	7,32%
Cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées	21 041 145	19 375 955	18 556 943
Ratio de couverture des créances classées (Le cumul des produits réservés et des provisions / créances classées)	68,04%	71,80%	69,36%

(**) Ce montant diffère de celui figurant au niveau des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2014, tels que publiés au Bulletin Officiel du CMF n°4775 en date du 21 janvier 2015, et ce suite à une mise à jour opérée au niveau de cette rubrique.

3 - 3 – DESCRIPTION DE L'ACTIVITE AU 31 MARS 2015 :

3 - 3 - 1 – SITUATION DE LA CIL PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 31 MARS 2015 :

En MD	Ensemble du secteur*			CIL			Part de marché de la C I L		
	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Approbations	516,3	486,8	1963,0	65,5	65,7	243,4	12,70%	13,51%	12,40%
Mises en Force	384,3	363,4	1606,3	43,5	44,1	199,8	11,32%	12,12%	12,44%
Encours financiers **	2901,3	2613,3	2870,7	346,2	322,6	345,2	11,93%	12,35%	12,02%

(*) Source : CIL.

(**) Ce montant est présenté net des contrats suspendus et des dépôts de garantie.

3 - 3 - 2 – LES PERFORMANCES DE LA CIL AU 31 MARS 2015 :

Au terme des trois premiers mois de l'année 2015 et par rapport à la même période une année auparavant, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 81 points de base pour les approbations, de 80 points de base pour les mises en force et de 42 points de base pour l'encours financiers.

3 - 3 - 2 - 1 EVOLUTION DES APPROBATIONS :

Les approbations, au 31 mars 2015, ont atteint 65,5 MD contre 65,7 MD au 31 mars 2014, soit une régression de -0,30%.

La répartition sectorielle des approbations se détaille comme suit :

Répartition sectorielle des approbations :	31/03/2015		31/03/2014		31/12/2014		Variation 1T2015/1T2014
	Montants en MD	Parts En%	Montants en MD	Montants en MD	Montants en MD	Parts En%	
Industrie	4,8	7,32%	7,3	11,10%	35,4	14,54%	-34,25%
Agriculture et pêche	8,2	12,50%	7,4	11,27%	36,9	15,16%	10,81%
B.T.P.	13,0	19,82%	7,5	11,43%	34,3	14,09%	73,33%
Transport	7,6	11,59%	5,8	8,85%	19,0	7,81%	31,03%
Tourisme	2,3	3,51%	1,4	2,13%	11,7	4,81%	64,29%
Location de voitures	7,2	10,98%	11,2	16,90%	33,0	13,56%	-35,71%
Commerce	13,0	19,82%	11,4	17,41%	48,5	19,93%	14,04%
Services divers	9,4	14,33%	13,7	20,82%	24,6	10,11%	-31,39%
Total	65,5	100,00%	65,7	100,00%	243,4	100,00%	-0,30%

La répartition des approbations par type de biens, se présente comme suit :

Répartition approbations par type de biens :	31/03/2015		31/03/2014		31/12/2014		Variation 1T2015/1T2014
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Matériel de transport	48,7	74,35%	51,1	77,78%	187,9	77,20%	-4,70%
Mobilier	11,0	16,79%	8,9	13,55%	27,7	11,38%	23,60%
Immobilier	5,8	8,85%	5,7	8,68%	27,8	11,42%	1,75%
Total	65,5	100,00%	65,7	100,00%	243,4	100,00%	-0,30%

La répartition des approbations par type d'équipement :

Notre établissement ne procède pas à la répartition des approbations par type d'équipements étant donné qu'ils ne sont pas automatiquement matérialisés par des contrats. De plus, les montants approuvés sont sous forme d'enveloppe et peuvent être utilisés pour le financement de différents types d'équipements.

Un dossier de financement peut porter à la fois sur une machine industrielle et un équipement BTP (chargeuse) et sera approuvé comme dossier global unique sans aucune affectation au départ. L'affectation se fait une fois l'approbation est transformée en contrat de leasing.

Par ailleurs, notre système d'information répartit les approbations par type de secteur et par type de bien.

3 - 3 - 2 - 2 EVOLUTION DES MISES EN FORCE :

Les mises en force ont connu une baisse de 0,6 MD soit -1,36% en passant de 44,1 MD au 31 mars 2014 à 43,5 MD à la même période de 2015.

La répartition sectorielle des mises en force se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force :	31/03/2015		31/03/2014		31/12/2014		Variation 1T2015/1T2014
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Industrie	3,9	8,97%	4,9	11,11%	31,4	15,72%	-20,41%
Agriculture et pêche	6,5	14,94%	6,7	15,19%	32,8	16,42%	-2,99%
B.T.P.	5,8	13,33%	5,9	13,38%	25,2	12,61%	-1,69%
Transport	5,2	11,95%	4,0	9,07%	14,3	7,16%	30,00%
Tourisme	1,5	3,45%	2,2	4,99%	8,2	4,10%	-31,82%
Location de voitures	5,1	11,72%	6,0	13,61%	31,6	15,82%	-15,00%
Commerce	10,4	23,91%	8,2	18,59%	37,1	18,57%	26,83%
Services divers	5,1	11,72%	6,2	14,06%	19,2	9,61%	-17,74%
Total	43,5	100,00%	44,1	100,00%	199,8	100,00%	-1,36%

La répartition des mises en forces par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/03/2015		31/03/2014		31/12/2014		Variation 1T2015/1T2014
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	8,3	19,08%	11,7	26,53%	50,4	25,23%	-29,06%
Véhicule non utilitaire	10,1	23,22%	9,5	21,54%	44,3	22,17%	6,32%
Voiture de location	5,2	11,95%	5,3	12,02%	29,4	14,71%	-1,89%
Véhicules individuels	23,6	54,25%	26,5	60,09%	124,1	62,11%	-10,94%
Véhicules de transport touristique	0,1	0,23%	0,3	0,68%	1,9	0,95%	-66,67%
Véhicules lourds	5,0	11,49%	4,8	10,88%	19,8	9,91%	4,17%
Equipements BTP	5,5	12,64%	2,6	5,90%	14,9	7,46%	111,54%
Autres équipements	3,0	6,90%	5,8	13,15%	22,0	11,01%	-48,28%
Immobilier	6,3	14,48%	4,1	9,30%	17,1	8,56%	53,66%
Total	43,5	100,00%	44,1	100,00%	199,8	100,00%	-1,36%

La répartition des mises en force par type de bien se détaille comme suit :

Répartition mises en force par type de biens :	31/03/2015		31/03/2014		31/12/2014		Variation 1T2015/1T2014
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	4,4	10,11%	4,7	10,66%	26,9	13,46%	-6,38%
Matériel de transport	32,9	75,63%	35,3	80,05%	155,7	77,93%	-6,80%
Immobilier	6,2	14,25%	4,1	9,30%	17,2	8,61%	51,22%
Total	43,5	100,00%	44,1	100,00%	199,8	100,00%	-1,36%

3 - 3 - 2 - 3 EVOLUTION DE L'ENCOURS FINANCIER NET:

La répartition sectorielle de l'encours se présente comme suit :

Evolution de l'encours financier	31/03/2015		31/03/2014		31/12/2014		Variation 1T2015/1T2014
	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	Montants en MD	Parts en %	
Industrie	52,6	15,19%	47,2	14,63%	54,9	15,90%	11,44%
Agriculture et pêche	51,1	14,76%	48,1	14,91%	51,7	14,98%	6,24%
B.T.P.	46,8	13,52%	41,2	12,77%	46,2	13,38%	13,59%
Transport	33,6	9,71%	38,2	11,84%	33,2	9,62%	-12,04%
Tourisme	14,4	4,16%	14,7	4,56%	14,4	4,17%	-2,04%
Location de voitures	34,5	9,97%	34,5	10,69%	36,6	10,60%	0,00%
Commerce	71,1	20,54%	59,3	18,38%	67,3	19,50%	19,90%
Services divers	42,1	12,16%	39,4	12,21%	40,9	11,85%	6,85%
Total	346,2	100,00%	322,6	100,00%	345,2	100,00%	7,32%

La répartition de l'encours financiers par type d'équipement se détaille comme suit :

	31/03/2015		31/03/2014		31/12/2014		Variation 1T2015/1T2014
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Véhicule utilitaire	78,4	22,65%	72,4	22,44%	79,2	22,94%	8,29%
Véhicule non utilitaire	66,2	19,12%	60,4	18,72%	66,0	19,12%	9,60%
Voiture de location	32,7	9,45%	32,4	10,04%	34,4	9,97%	0,93%
Véhicules individuels	177,3	51,21%	165,2	51,21%	179,6	52,03%	7,32%
Véhicules de transport touristique	5,7	1,65%	3,4	1,05%	5,6	1,62%	67,65%
Véhicules lourds	43,7	12,62%	43,1	13,36%	43,6	12,63%	1,39%
Equipements BTP	25,5	7,37%	24,9	7,72%	25,4	7,36%	2,41%
Autres équipements	40,5	11,70%	41,7	12,93%	40,4	11,70%	-2,88%
Immobilier	53,5	15,45%	44,3	13,73%	50,6	14,66%	20,77%
Total	346,2	100,00%	322,6	100,00%	345,2	100,00%	7,32%

La répartition de l'encours financier par type de bien se détaille comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de biens :	31/03/2015		31/03/2014		31/12/2014		Variation 1T2015/1T2014
	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	Montants en MD	Parts en%	
Mobilier	48,1	13,89%	42,1	13,05%	49,0	14,19%	14,25%
Matériel de transport	244,8	70,71%	236,4	73,28%	246,6	71,44%	3,55%
Immobilier	53,3	15,40%	44,1	13,67%	49,6	14,37%	20,86%

Total	346,2	100,00%	322,6	100,00%	345,2	100,00%	7,32%
--------------	--------------	----------------	--------------	----------------	--------------	----------------	--------------

3 - 3 - 2 - 4 INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2015:

(exprimé en 1000 DT)

INDICATEURS	1er trimestre 2015	1er trimestre 2014	EXERCICE 2014(*)	variation en %
MONTANT DES MISES EN FORCE	43 543	44 052	199 767	-1.16%
AGRICULTURES ET PÊCHE	6 466	6 706	32 824	-3.58%
BTP	5 861	6 008	25 199	-2.45%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	3 861	4 937	31 444	-21.79%
TOURISME	6 680	5 969	39 721	11.91%
TRANSPORT	5 173	3 975	14 284	30.14%
COMMERCE	10 387	8 228	37 120	26.24%
SERVICES DIVERS	5 115	8 229	19 175	-37.84%
MONTANT DES APPROBATIONS	65 551	65 748	243 352	-0.30%
AGRICULTURES ET PÊCHE	8 164	7 407	36 862	10.22%
BTP	12 987	7 515	34 340	72.81%
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	4 902	7 296	35 414	-32.81%
TOURISME	9 509	12 577	44 650	-24.39%
TRANSPORT	7 651	5 821	18 997	31.44%
COMMERCE	12 984	11 445	48 451	13.45%
SERVICES DIVERS	9 354	13 687	24 638	-31.66%
TOTAL DES ENGAGEMENTS	376 943	350 871	372 013	7.43%
TOTAL DES ENGAGEMENTS CLASSÉS	35 735	33 407	29 601	6.97%
TAUX DES CREANCES CLASSEES	9.48%	9.52%	7.96%	
REVENUS BRUTS DE LEASING	49 486	47 217	190 991	4.81%
REVENUS NETS DE LEASING (HORS PRODUITS RÉSERVES)	9 383	8 664	36 511	8.30%
PRODUITS NETS DE LEASING (HORS PRODUITS RÉSERVES)	4 682	4 582	18 123	2.18%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 477	1 430	6 081	3.29%
STRUCTURE DES RESSOURCES	304 856	282 884	313 284	7.77%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	108 090	109 304	125 339	-1.11%
EMPRUNTS ÉTRANGERS	54 794	23 595	44 568	132.23%
AUTRES EMPRUNTS	141 972	149 985	143 377	-5.34%
TRÉSORERIE NETTE	5 216	5 358	11 738	-2.65%
CAPITAUX PROPRES (**)	58 257	54 136	50 213	7.61%

(*) Données auditées

Mises en force : contrats dont la facturation a démarré

Approbations : contrats de leasing approuvés

Total des engagements : Encours financiers des contrats de leasing + impayés

Revenus nets de leasing (hors produits réservés) : Intérêts et produits assimilés +Autres produits d'exploitation

Produits nets de leasing (hors produits réservés) : Revenus nets de leasing + Produits de placement - Intérêts et charges assimilées

Charges d'exploitation : Charges de personnel+Dotations aux amortissements+Autres charges d'exploitation

(**) **Les capitaux propres** sans tenir compte du résultat de la période

L'activité de la CIL a été marquée au cours du premier trimestre 2015 par :

- Une augmentation des Produits nets de leasing de 2,18%
- Une maîtrise des charges d'exploitation

3 - 3 - 2 - 5 ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE :

Le total des engagements sur la clientèle nets des dépôts de garantie et des avances reçues (bilan et hors bilan) a atteint, au 31 mars 2015, 398 325 mDT contre 371 752 mDT au 31 mars 2014, soit une augmentation de +7,15%.

Les créances classées (net des dépôts de garantie et des avances reçues) sont passées de 36 082 mDT au 31 mars 2014 à 36 367 mDT à la même période en 2015, soit une hausse de 0,79%.

Le ratio des CDL* est ainsi passé de 9,70% au 31 mars 2014 à 9,13% au 31 mars 2015.

Le cumul des produits réservés et des provisions pour risque clientèle représente au 31 mars 2015, 60,39% de ces engagements douteux et litigieux, contre 60,83% au 31 mars 2014.

Evolution des engagements :

	en DT		
	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Total engagements (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) (Bilan et hors bilan)**	398 325 153	371 752 258	382 468 046

Evolution des créances et des CDL (nets des dépôts de garantie et des avances reçues) par classe :

	en DT		
	31/03/2015***	31/03/2014***	31/12/2014
Créances courantes (classes 0 et 1) (Bilan et hors bilan)	361 958 211	335 670 565	352 867 012
Créances classées	36 366 942	36 081 695	29 601 034****
Classe 2	11 228 716	14 002 996	5 407 523
Classe 3	5 032 320	2 584 962	3 681 903
Classe 4	20 105 906	19 493 737	20 511 608
Total créances (Bilan et hors bilan)	398 325 153	372 126 759	382 468 046
Ratio des créances classées	9,13%	9,70%	7,74%
Cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées	21 961 416	21 948 997	21 141 145
Ratio de couverture des créances classées (Le cumul des produits réservés et des provisions / créances classées)	60,39%	60,83%	68,04%

* CDL : Créances Douteuses et Litigeuses.

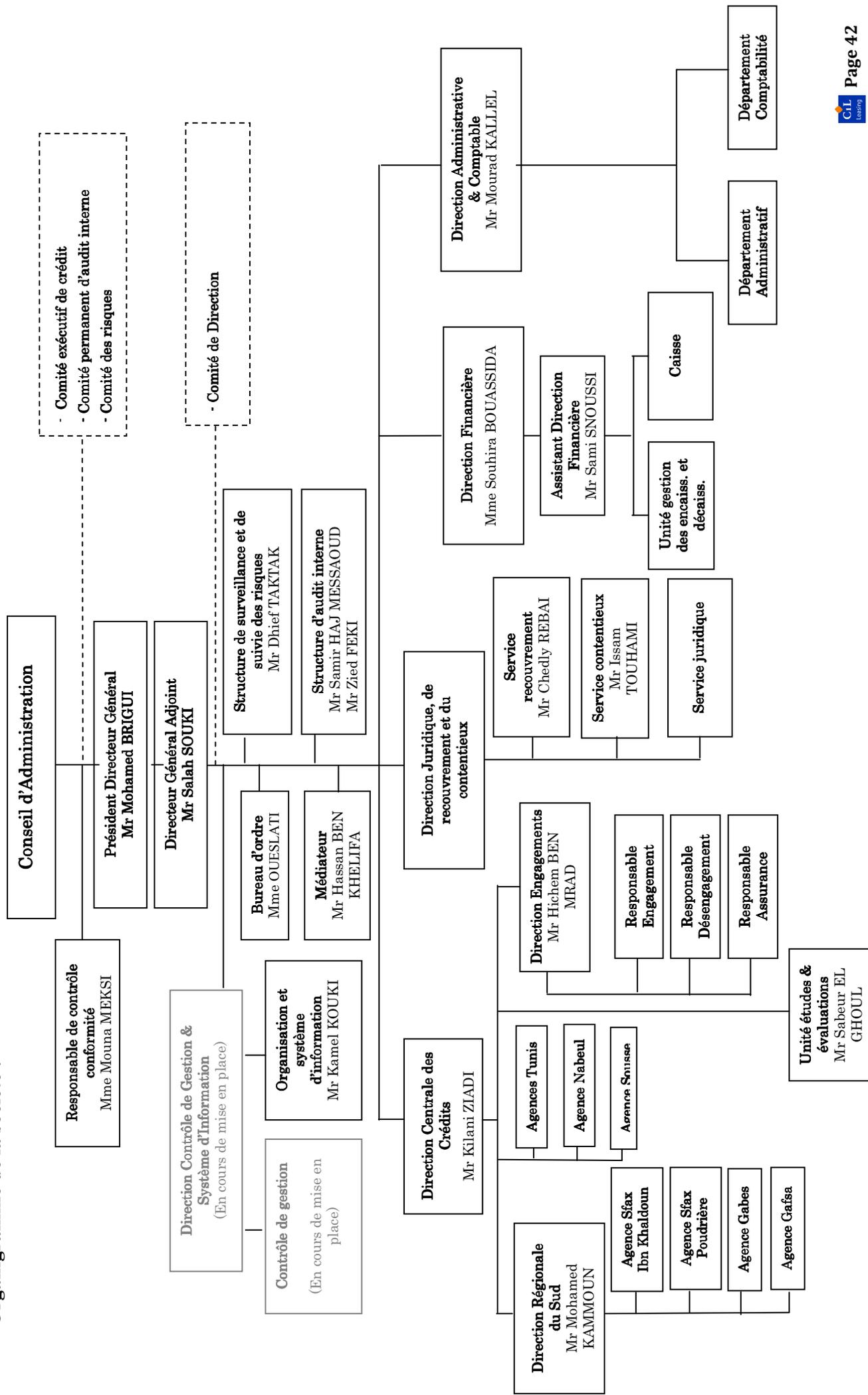
** Intérêts constatés d'avance non déduits.

*** Ces montants diffèrent de ceux figurant au niveau des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2015, et ce suite à une mise à jour opérée après publication. Ils sont conformes à l'avis trimestriels des commissaires aux comptes.

**** Ce montant diffère de celui figurant au niveau des indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2014, tels que publiés au Bulletin Officiel du CMF n°4775 en date du 21 janvier 2015, et ce suite à une mise à jour opérée au niveau de cette rubrique.

3 - 4 – ORGANISATION DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING :

Organigramme de la société :



3 - 4 - 1 – ORGANIGRAMME

La Compagnie Internationale de Leasing est gouvernée par un Conseil d'Administration et une Direction Générale composée par un Président Directeur Général et un Directeur Général Adjoint. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général Adjoint assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

En outre, la Direction Générale est assistée par un Comité de direction.

Fonctionnement

Le Conseil d'Administration est assisté par 3 comités:

- Comité exécutif de crédit ;
- Comité permanent d'audit interne ;
- Comité des risques ;

➤ **Comité Exécutif de Crédit :**

Ce comité est chargé de :

- Examiner l'activité de financement de la Compagnie ;
- Examiner et approuver les nouveaux dossiers de financement dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés ;
- Faire des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de financement de la Compagnie ;
- Donner un avis sur les opérations de financement spécifiques ;
- Soumettre au Conseil d'Administration un rapport détaillé sur son activité, lors de ses réunions périodiques.

Créé le 17/04/2008, ce comité est composé actuellement de trois membres :

- Mr Mohamed BRIGUI, Président Directeur Général, désigné Président du comité ;
- Mr Habib BOUAZIZ, Membre ;
- Mr Skander Kammoun, Membre.

L'AGO du 15 mai 2015 a fixé la rémunération de ce comité à 15 000 dinars.

➤ **Comité permanent d'audit interne**

Ce comité est chargé de :

- Veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place par l'établissement ;
- Veiller à la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires ;
- Réviser et donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant sa transmission au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance pour approbation ;
- Revoir tout relevé de l'établissement avant sa soumission aux autorités de supervision ;
- Examiner tous placements ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de l'établissement et porté à sa connaissance par les commissaires aux comptes ou les auditeurs externes ;
- Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle de la société ;
- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et agréer la désignation des auditeurs internes.

Créé le 15/03/2007, le comité permanent d'audit interne est composé selon le Conseil d'Administration du 17 mai 2012 comme suit :

- Mr Walid ZAHEG, membre indépendant, désigné Président du comité ;
- Mr Raouf NEGRA, représentant de la société TTS, Membre ;
- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentant de la société SGF, Membre.

L'AGO du 15 mai 2015 a fixé la rémunération de ce comité à 15 000 dinars.

➤ **Comité des risques :**

Le comité des risques a été créé par le Conseil d'Administration n°81 du 17 mai 2012. Il est composé actuellement de trois administrateurs:

- Mr Afif BEN YAHIA, membre indépendant, désigné président du comité ;
- Mr Khaled BEN HASSINE, Membre ;
- Mme Myriam BRIGUI HAJ TAIEB, représentant de la société OCEANA, Membre.

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il recommande au conseil des actions correctrices pour une meilleure prise des risques.

Il est chargé d'assister le conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;

- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédits, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que sa rémunération ; et
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédits dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

L'AGO du 15 mai 2015 a fixé la rémunération de ce comité à 15 000 dinars.

Structure de surveillance et de suivi des risques :

La désignation d'un comité des risques rattaché au Conseil d'Administration et la nomination d'un responsable de surveillance des risques au sein de la CIL ont été décidées par le Comité des Risques du 19 septembre 2012 et suite à la nomination par l'Assemblée Générale d'Administrateurs Indépendants.

La structure de maîtrise et de surveillance des risques est chargée de garantir que les risques générés par l'activité de la CIL sont identifiés, couverts et compatibles avec ses politiques et ses objectifs de rentabilité. Elle veille à assurer l'objectivité du contrôle des risques et définir la stratégie et la culture de contrôle des risques pour la compagnie.

➤ Comité de Direction :

Ce comité est Chargé de :

- Examiner et approuver les nouveaux dossiers de financement dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés ;
- Réviser les garanties exigées auprès des clients ;
- Définir et réviser les clauses contractuelles ;
- Assurer le suivi de la politique de recouvrement et analyser sa performance et son avancement ;
- Statuer sur le transfert des dossiers en contentieux ;
- Assurer le suivi des dossiers en contentieux ;
- Examiner les rapports relatifs à l'audit interne, au contrôle de gestion, à la surveillance des risques, à l'organisation et au système d'information et prendre les mesures nécessaires ;
- Discuter et proposer les moyens de mise en œuvre des orientations stratégiques de la Compagnie ;
- Analyser l'activité de la Compagnie, ses réalisations antérieures et ses perspectives ultérieures, en fonction des contraintes et des objectifs ;
- Suivre la situation de la Trésorerie de la Compagnie et examiner les propositions de refinancement ;

- Planifier et suivre les développements de la fonction informatique de la Compagnie.

Ce comité regroupe est composé de :

- Le Président Directeur Général ;
- La Directeur Général Adjoint;
- La Directeur Central des Crédits;
- La Directeur Engagements ;
- Le Directeur Juridique de Recouvrement et du Contentieux ;
- La Directeur Administratif et comptable.

❖ **Responsable de contrôle conformité :**

Il est chargé de déterminer et d'évaluer les risques de non-conformité aux lois et règlements en vigueur, aux règles de bon fonctionnement de la profession et bonnes pratiques. Madame MEKSI Mouna a été nommée par le Conseil d'Administration n°81 du 17 mai 2012 comme responsable de contrôle conformité.

➤ **Structure d'audit interne :**

Créée le 29 mai 2001, cette cellule est chargée de :

- Evaluer en permanence le système d'information de gestion et le système informatique de la Compagnie ;
- Evaluer les processus de gouvernance de la Compagnie, de management des risques et de contrôle et contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique ;
- Veiller à l'amélioration de l'efficacité de l'organisation et des procédures ;
- Exécuter les travaux supplémentaires demandés par la direction générale ou le comité permanent d'audit interne ;
- Revoir en permanence la charte d'audit afin de s'assurer de la conformité des missions, des pouvoirs et des responsabilités de l'audit interne, aux règles et principes généralement admis en la matière ;
- Remettre au comité permanent d'audit interne et à la direction générale un rapport annuel résumant les différents rapports établis au courant de l'année.

La société est en cours de mise en place d'une nouvelle direction « contrôle de gestion» :

Cette direction sera chargée de :

- Contribuer à l'élaboration des objectifs de la compagnie ;
- Planifier les moyens financiers, humains et techniques à mettre en œuvre ;
- Elaborer les outils nécessaires au suivi des résultats : tableaux de bord, recueils des informations ;
- Exercer en permanence une surveillance des indicateurs de gestion mis en place, pour évaluer l'activité de la compagnie et fournir les informations à la direction ;
- Superviser l'élaboration des plans stratégiques de développement, des plans opérationnels et les budgets d'investissement et de fonctionnement et développer un système de pilotage des performances ;

- Comparer et analyser les écarts entre les prévisions et les réalisations ;
- Ajuster les prévisions en fonction des écarts constatés, et proposer des actions pour corriger les écarts ;
- Reporter auprès de la direction générale par la rédaction de rapports de synthèse ;
- Superviser les études stratégiques de développement et d'amélioration des performances de la compagnie.

3 - 4 - 2 – SYSTEME D'INFORMATION :

Le système d'information de la CIL est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte 110 PC répartis entre le siège et les agences distantes. Chaque agence est connectée au siège via une ligne sécurisée de type MPLS pour leur permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Les principales applications utilisées par la Compagnie Internationale de Leasing sont les suivantes :

- Application commerciale : cette application assure la gestion commerciale des demandes de financement, la réalisation des mises en force, la production des documents contractuels relatifs aux clients et fournisseurs, la facturation des loyers et ces accessoires, la saisie des règlements clients et fournisseurs, la gestion de la trésorerie, la gestion du service assurance, la génération ou l'intégration automatique des écritures comptables correspondantes à tous ces aspects, la gestion du service recouvrement, la gestion des clients en contentieux, la gestion des matériels récupérés et la génération des statistiques de la CIL ;
- Application Comptable : cette application permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables de la CIL ;
- Logiciel de Paie : qui permet la gestion de la paie du personnel de la CIL ;
- Application GED : il s'agit d'une application de gestion électronique des documents pour procéder à l'archivage électronique des documents ;
- Accès au système d'information de la BCT : la CIL dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement (application SED) ;

En outre, la CIL dispose des systèmes suivants afin d'assurer la sécurité informatique de son système d'information :

- Un logiciel d'anti-virus : La solution antivirale déployée est gérée d'une manière centralisée. Elle veille à la sécurité et la pérennité de tout le parc informatique de la CIL : serveurs et postes de travail ;
- Un serveur TMG : Le serveur TMG est un produit de sécurité de type pare-feu de dernière génération. Il fournit un système pare-feu au niveau de la couche « application » gérant l'état des sessions, un service d'accès VPN et Proxy contrôlant l'accès Internet des ordinateurs clients dans un réseau d'entreprise ;
- Un logiciel de gestion de mise à jour automatique via Internet WSUS de Microsoft : Ce logiciel de gestion de mise à jour permet à l'administrateur de contrôler le déploiement et la maintenance des versions des logiciels intermédiaires dans les environnements de production. Il aide aussi l'administrateur à préserver l'efficacité de ses opérations, à éliminer les failles de sécurité et à assurer la stabilité de son environnement de production.

- La CIL a mis en place un site de secours au niveau de l'agence de nabeul. Toute manipulation au niveau du siège est repliquée en temps réel dans ce site.

Ceci étant, les commissaires aux comptes ont relevé quelques défaillances du système de contrôle interne notamment au niveau :

- (1) du risque opérationnel : le recensement effectué des risques opérationnels liés à l'activité n'est pas assez exhaustif afin de permettre une prévention et une gestion active desdits risques, le plan d'action défini n'a pas fait l'objet d'un suivi particulier exhaustif permettant d'assurer à l'étude menée l'efficacité et l'efficacité requise et aucune autre mesure n'a été entamée permettant notamment la constitution d'une base de données recensant les risques opérationnels identifiés, ainsi que leurs impacts financiers et non financiers.
- (2) du suivi des clients : L'examen des dossiers commerciaux de certains clients dont l'engagement dépasse les 5 millions de dinars a permis de constater, dans certains cas, l'absence des états exigés selon l'article 7 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par la circulaire n°2001-12 du 4 mai 2001. Cette situation ne répond pas aux exigences de la circulaire sus indiquée.

3 - 5 – FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE :

La Compagnie Internationale de Leasing, comme les sociétés du secteur, est confrontée aux risques suivants :

❖ Risque de crédits :

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la direction de crédit de la CIL se charge de la collecte d'informations auprès des clients et des autres sources professionnelles qui vont conduire à décider de l'opportunité d'accorder ou non le crédit. Les organes habilités à engager l'établissement sont clairement définis au niveau de la CIL avec un contrôle systématique assuré par l'application informatique.

Ces dossiers sont par la suite analysés par le service étude et évaluations sur la base des données financières et comptables du client et seront en dernière étape, traités par le comité de crédit (financement ne dépassant pas 50 mDt).

Le suivi du risque de crédit est assuré à travers la surveillance du risque de concentration des crédits qui peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique.

❖ Risque de marché :

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- Des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- Des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Le risque de change est couvert par Tunis Re.

❖ **Risque globaux de taux d'intérêt**

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

La Compagnie Internationale de Leasing n'est pas exposée à ce type de risque pour les crédits accordés à sa clientèle vu que les taux prévus au niveau des contrats de leasing sont fixes. Toutefois, ce type de risque peut être appréhendé au niveau des crédits de financement contractés auprès des autres établissements bancaires lorsqu'ils sont indexés au TMM.

En effet, la CIL gère ce type de risque corrélativement avec le risque de liquidité tout en maintenant une politique prudente en termes d'octroi des crédits avec la consolidation de ses efforts en matière d'évaluation du risque client.

❖ **Risque de liquidité**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, la direction financière de la CIL veille à s'assurer de l'adéquation entre les sorties et les rentrées d'argent à travers, d'une part, l'analyse des ressources et des emplois de la compagnie et d'autre part, la permanente surveillance du coefficient minimum de liquidité qui représente le rapport entre le total des liquidités et des actifs réalisables à court terme et celui des exigibilités à court terme.

❖ **Risque de règlement**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

La direction juridique, de recouvrement et du contentieux se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement.

❖ **Risque opérationnel**

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur essentiellement:

1. La cartographie des risques opérationnels;
2. L'évaluation des risques opérationnels;
3. La définition d'un plan d'action pour la maîtrise de ces risques.

3 - 6 – DEPENDANCE DE L'EMETTEUR

Les clients de la CIL sont à 100% privés.

Note relative à l'application de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire 2001-12 du 4 mai 2001 et la circulaire 2012-09 du 29 juin 2012:

❖ Application de l'article 1 :

En vertu de l'article 1 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets; et

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Au 31 décembre 2014, le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élève à 13 702 mDT et représentent 20,74% des fonds propres nets.

Il n'existe pas des clients à la CIL dont les risques sont supérieurs ou égaux à 15% des fonds propres.

L'article 1 est donc respecté.

❖ Application de l'article 2 :

En vertu de l'article 2 de la circulaire sus mentionnée, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Il n'existe pas de clients à la CIL dont les risques sont supérieurs ou égaux à 25% des fonds propres.

L'article 2 est donc respecté.

❖ Application de l'article 3 :

En vertu de l'article 3 de la circulaire sus mentionnée, le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de l'établissement financier, ne doit pas excéder une seule fois les fonds propres nets, soit 66 075 553 Dt.

Le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%, est inférieur à 3 fois des fonds propres nets.

Total du risque encouru sur les dirigeants, administrateurs et actionnaires dont la participation au capital est supérieure à 10%	12 476 175
fonds propres nets	66 075 553

Les dispositions de l'article 3 sont donc respectées.

❖ Application de l'article 4 :

En vertu de l'article 4 nouveau de la circulaire sus mentionnée, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter en permanence au moins 10% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Les fonds propres nets de la Compagnie Internationale de Leasing dépassent 10% de son actif pondéré par les quotités de risque prévues par la Banque Centrale. En effet, les fonds propres nets de la société s'élève à 66 075 553 DT, le montant des risques pondérés s'élève à 365 202 208 DT, d'où un ratio de solvabilité au 31 décembre 2014 de 18,09%.

L'article 4 est donc respecté.

3 - 7 – ANALYSE SWOT :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • un ROE assez élevé par rapport au secteur coté, de 16,19% au 31 décembre 2014 (vs une moyenne de 10,07 % pour l'ensemble du secteur coté). • Elle occupe la cinquième place sur le marché en termes d'encours, avec une part de marché de 12,02% au 31 décembre 2014. • Un faible taux de créances classées (7,74%). • La compagnie de leasing s'affiche à fin 2014 en tête des sociétés de leasing les plus productives avec un coefficient d'exploitation de (34,14%) (contre 44,20% pour l'ensemble du secteur coté). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une présence limitée au marché local.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'implantation en Algérie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence de plus en plus rude sur le marché ; • Marché arrivé à maturité ; • Conjoncture économique actuelle délicate.

3 - 8 – LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS OU PASSE :

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors des contentieux liés à l'activité.

3 - 9 – POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF:

L'effectif de la CIL est réparti comme suit :

Catégories	2010	2011	2012	2013	2014	30/06/2015
Personnel de direction	14	13	18	18	18	18
Personnel d'encadrement	40	46	40	45	45	52
Personnel d'exécution	17	16	17	15	18	19
Total	71	75	75	78	81	89

Le volet social bénéficie d'un intérêt particulier de la part de la direction générale de la société, notamment à travers :

- ❖ Mise en place de programme de formation de nature à améliorer les compétences des employés et leur polyvalence. Les frais de séminaire et de formation pour l'année 2014 s'élèvent à 7 446 dinars ;
- ❖ La motivation de l'ensemble du personnel à travers la mise en place d'un fonds social alimenté par les bénéfices de la société (300 000 dinars selon les états financiers au 31/12/2014) et qui permet d'octroyer un ensemble de prêt au personnel.

Le montant global du fond social au 31 décembre 2014 est de 1 656 206 dinars ;

- ❖ L'encouragement des employés de la CIL à souscrire à son capital et ce à travers l'octroi des prêts destinés à la souscription dans un compte d'épargne en action (CEA).

3 - 10 – POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA CIL :

La Compagnie Internationale de Leasing prévoit pour l'année 2015, un investissement de maintien et de renouvellement de l'ordre de **960 000** dinars en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux. Pour le reste de la période du Business Plan (2016-2019), le management de la société prévoit un investissement annuel moyen de **275 000** dinars.

Concernant les investissements en portefeuille, et afin d'optimiser son taux effectif moyen d'imposition au titre de ses bénéfices en le maintenant à un niveau moyen de 20%, la société compte procéder annuellement à des dégrèvements financiers sous forme d'investissements dans des titres en capital. A ce titre, elle prévoit de réaliser des investissements, d'une moyenne de **5 580** dinars à partir de 2015.

CHAPITRE 4 – PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT:

4 - 1 – PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014, les principaux éléments constituant le patrimoine de la Compagnie Internationale de Leasing sont les suivants :

4 - 1 - 1 – CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING :

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Créances sur contrats mis en force	372 744 015	348 663 095
Encours financiers	350 192 457	325 654 720
Impayés	24 048 474	24 372 052
Intérêts échus différés	(1 496 916)	(1 363 677)
Créances sur contrats en instance de mise en force	773 353	457 999
Total brut des créances leasing	373 517 369	349 121 094
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 882 010)	(5 908 350)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 874 473)	(11 262 534)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 384 661)	(2 205 071)
Total net des créances leasing	351 176 224	327 545 139

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2013</u>	326 112 719
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	200 082 345
- Relocations	3 955 034
- Transferts	9 961 333
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(167 713 302)
- Cessions à la valeur résiduelle	(15 084)
- Cessions anticipées	(9 962 445)
- Radiation des créances	(113 801)
- Relocations	(3 033 349)
- Transferts	(8 307 640)
<u>Solde au 31 décembre 2014</u>	350 965 810

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	162 597 861	150 935 998
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	232 349 046	210 971 531
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 386 787	5 415 012
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	397 333 694	367 322 541
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	27 257 346	24 177 315
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	27 798 799	21 889 691
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	261 491	1 247 787
Total des produits financiers non acquis	55 317 636	47 314 793
- Valeurs résiduelles	2 555 018	494 238
- Contrats suspendus contentieux	5 621 381	5 152 734
- Contrats en instance de mise en force	773 353	457 999
<u>Encours des contrats</u>	350 965 810	326 112 719

4 - 1 - 2 – PORTEFEUILLE - TITRES COMMERCIAL :

L'analyse du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Certificats de Dépôt	500 000	500 000
<u>Total</u>	500 000	500 000

4 - 1 - 3 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Titres de participation	11 282 388	11 278 038
- Titres immobilisés	9 423 380	8 448 780
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	20 707 768	19 728 818
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(257 118)	(223 579)
<u>Montant net</u>	20 450 650	19 505 239

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2013	11 278 038	11 278 038	-
<u>Additions de la période</u>			
- CGI	4 350	4 350	-
Soldes au 31 Décembre 2014	11 282 388	11 282 388	-

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2013	8 448 780	8 448 780	-
<u>Additions de la période</u>			
- Société ARMA PLUS	450 000	450 000	-
- Société ECOMAT	480 000	480 000	-
- Société GREEN TECHNO	70 000	70 000	-
- Société INVEST IMMO	45 000	45 000	-
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	30 000	30 000	-
- Société VESTA	96 300	96 300	-
- Société RED TEC	40 000	40 000	-
- Société POLYBAT	440 000	440 000	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	125 000	125 000	-
- Société TECHNI CAP BON	90 000	90 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 1	303 700	303 700	-
- Société SAS COM	45 000	45 000	-
- Société MSC	450 000	450 000	-
- Société VESTA	195 000	195 000	-
- Société TRUST IMMO	170 000	170 000	-
- Société SEI	250 000	250 000	-
- Société TECHNO INVEST & CONSULTING	150 000	150 000	-
<u>Retraits de la période</u>			
- Société Laser Industrie	62 500	62 500	-
- Société Terre et Pierre	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	900 000	900 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 560	166 560	-
- Société DAR EL JELD	750 000	750 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	25 000	25 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société CAPITOLE	130 000	130 000	-
- Société NAWEL INDUSTRIES	20 000	20 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
Soldes au 31 Décembre 2014	9 423 380	9 423 380	-

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>						
* Compagnie Générale d'investissement	246 908	5.196	5	1 282 988	1998/1999/2000/ 2009/2010/2014	98.76%
* CIL SICAR	999 940	10.000	10	9 999 400	2010/2011/2013	99.99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>11 282 388</u>		
<u>Titres immobilisés</u>						
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	16 688	10.000	10	166 880	2010	2.09%
* Société immobilière de CARTHAGE	3 000	100.000	100	300 000	2011	4.17%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000.000	1000	100 000	2010	3.33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	200	100.000	100	20 000	2010	11.11%
* Société DAR EL JELD	7 500	100.000	100	750 000	2010/2012	12.10%
* Société SPI LE CAPITOLE	500	100.000	100	50 000	2012	5.68%
* Société PROMOTEL	4 000	100.000	100	400 000	2010	2.71%
* Société Virgin Olive TUNISIA	6 000	100.000	100	600 000	2011	27.27%
* Société MEHARI HAMMAMET	10 000	100.000	100	1 000 000	2011	5.01%
* Société Laser Industrie	625	100.000	100	62 500	2011	14.71%
* Société MEDI CARS	18 000	100.000	100	1 800 000	2012	15.00%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100.000	100	30 000	2012	20.00%
* Société SWEET HOME	640	100.000	100	64 000	2012	29.91%
* Société LA GRIFFE	50 000	10.000	10	500 000	2013	29.41%
* Société GRAFI PRINT	500	100.000	100	50 000	2013	27.78%
* Société ARMA PLUS	4 500	100.000	100	450 000	2014	30.00%
* Société ECOMAT	19 200	25.000	25	480 000	2014	20.00%
* Société GREEN TECHNO	700	100.000	100	70 000	2014	29.79%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10.000	10	125 000	2014	29.41%
* Société VESTA	29 130	10.000	10	291 300	2014	29.85%
* Société INVEST IMMO	4 500	10.000	10	45 000	2014	30.00%
* Société TECNO CAP BON	9 000	10.000	10	90 000	2014	30.00%
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10.000	10	30 000	2014	30.00%
* Société RED TEC	400	100.000	100	40 000	2014	28.57%
* Société POLYBAT	44 000	10.000	10	440 000	2014	16.29%
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100.000	100	303 700	2014	
* Société SASCOM	450	100.000	100	45 000	2014	30.00%
* Société MCS	4 500	100.000	100	450 000	2014	26.47%
* Société TRUST IMMO	170 000	1.000	1	170 000	2014	29.82%
* Société SEI	2 500	100.000	100	250 000	2014	26.32%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	2 500	100.000	100	250 000	2011/2012/2014	27.78%
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>9 423 380</u>		
<u>Total général</u>				<u>20 705 768</u>		

4 - 1 - 4 – LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements				Valeur comptable nette			
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période		Cessions	Mises en rebut	Fin de période
Immeubles	5.0%	4 527 614	4 510	-	-	4 532 124	2 243 458	195,836	-	-	2 439 294	2 092 830
Matériel de transport	20.0%	857 351	54 649	35 000	-	877 001	527 312	114 544	35 000	-	606 855	270 145
Equipements de bureau	10.0%	373 206	20 949	807	5 631	387 717	269 453	20 748	581	5 251	284 368	103 348
Matériel informatique	33.3%	284 416	48 428	11 561	22 837	298 447	247 202	35 765	11 561	22 699	248 708	49 739
Installations générales	10.0%	400 232	11 352	-	7 117	404 468	244 558	28 765	-	6 430	266 892	137 576
Total des immobilisations corporelles		6 442 820	139 888	47 368	35 584	6 499 756	3 531 982	395 658	47 142	34 380	3 846 118	2 653 638

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

4 - 1 - 5 – PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS PROPRES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2014 :

Désignation	Valeurs brutes			Mises en rebut	Fin de période
	Début de période	Acquisitions	Cessions		
Logiciels	101 810	14 800	-	-	116 610
Total des immobilisations incorporelles	101 810	14 800	-	-	116 610
Immeubles	4 532 124	384 202	-	-	4 916 326
Matériel de transport	877 001	430 500	45 000	-	1262 501
Equipements de bureau	387 717	8 529	-	55	396 191
Matériel informatique	298,447	11 912	-	529	309 829
Installations générales	404 468	51 007	-	-	455 475
Total des immobilisations corporelles	6 499 756	886 150	45 000	585	7 340 323
TOTAUX	6 601 566	900 951	45 000	585	7 456 933

4 - 2 – RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2014:

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

En conséquence, et dans le but d'améliorer la pertinence de l'information financière, les éléments du bilan sont présentés selon leur nature par rapport à l'activité financière, en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité.

Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de façon à déterminer certains valeurs et soldes intermédiaires.

4 - 2 - 1 – BILAN :

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Caisses et avoirs auprès des banques	4	11 237 747	7 843 552	8 611 035
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	351 176 224	327 545 139	322 175 576
Portefeuille-titres commercial	6	500 000	500 000	2 892 428
Portefeuille d'investissement	7	20 450 650	19 505 239	13 737 398
Valeurs Immobilisées	8	2 657 728	2 910 837	3 018 037
Autres actifs	9	4 523 019	5 206 532	3 947 773
TOTAL DES ACTIFS		<u>390 545 368</u>	<u>363 511 299</u>	<u>354 382 246</u>
PASSIFS	Notes			
Dettes envers la clientèle	10	3 006 220	3 068 741	2 660 948
Emprunts et dettes rattachées	11	313 284 464	295 605 894	281 471 782
Fournisseurs et comptes rattachés	12	11 260 118	6 195 548	15 878 524
Autres passifs	13	4 653 769	4 250 121	3 390 348
TOTAL DES PASSIFS		<u>332 204 571</u>	<u>309 120 304</u>	<u>303 401 602</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		24 598 046	22 681 586	17 586 592
Résultats reportés		3 456 294	509 321	265 639
Action Propres		(2 841 643)	(2 366 762)	(979 927)
Résultat de l'exercice		8 128 100	8 566 851	9 108 340
Total des capitaux propres	14	<u>58 340 797</u>	<u>54 390 996</u>	<u>50 980 644</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>390 545 368</u>	<u>363 511 299</u>	<u>354 382 246</u>

4 - 2 - 2 – ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
ENGAGEMENTS DONNES	55 463 554	51 016 777	58 479 681
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	10 454 908	13 385 360	24 117 280
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	45 008 646	37 631 417	32 712 401
Engagements sur titres	0	0	1 650 000
ENGAGEMENTS RECUS	497 145 227	454 770 448	450 199 665
Cautions Reçues	161 535 866	153 756 278	152 179 272
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	55 317 636	47 314 793	46 596 964
Valeurs des biens, objet de leasing	280 291 725	253 699 377	250 657 497
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 000 000	11 000 000	9 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000 *	11 000 000	9 000 000

(*) L'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

4 - 2 - 3 – ETAT DE RESULTAT :

(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	35 878 104	33 388 179	32 023 669
Intérêts et charges assimilées	16	(19 122 170)	(16 854 897)	(14 529 306)
Produits des placements	17	733 837	674 033	360 421
Autres produits d'exploitation		318 833	384 746	418 255
Produit net		17 808 603	17 592 061	18 273 038
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	18	3 788 065	3 459 972	3 393 629
Dotations aux amortissements	19	408 536	421 483	441 504
Autres charges d'exploitation	20	1 884 103	1 674 156	1 599 348
Total des charges d'exploitation		6 080 703	5 555 610	5 434 481
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS				
		11 727 900	12 036 451	12 838 556
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	21	1 492 762	1 713 277	1 609 391
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	22	162 293	(5 617)	33 945
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 072 845	10 328 790	11 195 220
Autres gains ordinaires	23	60 803	368 641	212 612
Autres pertes ordinaires	24	(4 366)	(3 623)	(1 851)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		10 129 282	10 693 809	11 405 981
Impôts sur les bénéfices	25	(2 001 182)	(2 126 958)	(2 297 641)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 128 100	8 566 851	9 108 340

4 - 2 - 4 – ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	26	243 941 115	229 555 773	216 037 017
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(221 833 167)	(204 786 612)	(183 450 522)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(5 588 796)	(5 267 434)	(4 568 247)
Intérêts payés	29	(19 595 109)	(16 299 463)	(14 339 904)
Impôts et taxes payés	30	(7 625 602)	(9 454 882)	(7 823 981)
Placement monétaire	6	-	1 000 000*	(1 000 000)*
Autres flux liés à l'exploitation	36	141 492	1 904 182	(3 352 898)
		(10 560 067)	(3 348 436)	1 501 464
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(146 023)	(315 446)	(154 503)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	13 098	83 118	27 672
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(3 434 350)	(7 200 000)	(2 144 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	3 723 741	1 556 373	1 382 659
		156 467	(5 875 956)	(888 172)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décaissements suite au rachat d'action propres	14	(474 881)	(1 386 835)	(562 980)
Dividendes et autres distributions	35	(3 692 120)	(3 758 268)	(3 782 732)
Encaissements provenant des emprunts	11	247 234 124	171 260 000	199 647 175
Remboursements d'emprunts	11	(229 269 327)	(157 657 988)	(192 440 783)
		13 797 796	8 456 909	2 860 680
Variation de trésorerie				
		3 394 196	(767 483)	3 473 971
Trésorerie au début de l'exercice	4	7 843 552	8 611 035	5 137 063
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	11 237 747	7 843 552	8 611 035

(*) Présentés en 2012 et 2013 sous une rubrique distincte.

4 - 2 - 5 – NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014:

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de 5.000.000 DT divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 9 DT.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 DT à 5 DT et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 5.000.000 DT, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 DT chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.000.000 DT et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 5.000.000 DT à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1^{er} janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2014, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 Décembre 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique

affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Immeubles 5,0%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 10,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-10 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatif d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Faits saillants

3-4-1 Changement de méthode d'estimation

Jusqu'au 31 décembre 2013, et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

A partir de 2014, la valeur des biens objet de contrats classés en actifs compromis est déterminée selon les mêmes règles retenues pour l'évaluation des autres biens en location (cf note 3.3.2)

Ce changement a eu pour effet de réduire le besoin en provisions au titre de l'exercice 2014, d'un montant de 339.926 DT.

3-4-2 Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2014, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2013.

Un premier avis de redressement a été notifié à la société le 26 Décembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la CIL un complément d'impôt de 265.457 DT.

Dans ce cadre et en application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2015, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de ramener le complément des impôts et taxes réclamés à 111.683 DT dont 4.571 DT de pénalités.

A ce titre, une provision d'égal montant a été constituée.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques	10 626 186	7 108 920
- Caisses	611 561	734 632
<u>Total</u>	<u>11 237 747</u>	<u>7 843 552</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Créances sur contrats mis en force	372 744 015	348 663 095
Encours financiers	350 192 457	325 654 720
Impayés	24 048 474	24 372 052
Intérêts échus différés	(1 496 916)	(1 363 677)
Créances sur contrats en instance de mise en force	773 353	457 999
Total brut des créances leasing	<u>373 517 369</u>	<u>349 121 094</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 882 010)	(5 908 350)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 874 473)	(11 262 534)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 384 661)	(2 205 071)
Total net des créances leasing	<u>351 176 224</u>	<u>327 545 139</u>

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2013</u>	<u>326 112 719</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	200 082 345
- Relocations	3 955 034
- Transferts	9 961 333
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(167 713 302)
- Cessions à la valeur résiduelle	(15 084)
- Cessions anticipées	(9 962 445)
- Radiation des créances	(113 801)
- Relocations	(3 033 349)
- Transferts	(8 307 640)
<u>Solde au 31 décembre 2014</u>	<u>350 965 810</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
<i>- Paiements minimaux sur contrats actifs</i>		
- A recevoir dans moins d'un an	162 597 861	150 935 998
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	232 349 046	210 971 531
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 386 787	5 415 012
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>397 333 694</u>	<u>367 322 541</u>
<i>- Produits financiers non acquis</i>		
- Revenus non acquis à moins d'un an	27 257 346	24 177 315
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	27 798 799	21 889 691
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	261 491	1 247 787
Total des produits financiers non acquis	<u>55 317 636</u>	<u>47 314 793</u>
- Valeurs résiduelles	2 555 018	494 238
- Contrats suspendus contentieux	5 621 381	5 152 734
- Contrats en instance de mise en force	773 353	457 999
<u>Encours des contrats</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Bâtiment et travaux publics	47 972 657	42 162 788
Industrie	55 353 023	48 709 330
Tourisme	51 361 383	49 269 849
Commerces et services	142 920 496	136 292 068
Agriculture	53 358 251	49 678 684
<u>Total</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
Equipements	50 667 734	44 090 633
Matériel roulant	250 043 778	238 697 142
Matériel spécifique	71 591	45 270
<u>Sous Total</u>	<u>300 783 103</u>	<u>282 833 045</u>
Immobilier	50 182 707	43 279 674
<u>Total</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	14 859 647	15 462 962
Inférieur à 1 mois	5 678 013	6 101 325
Entre 1 et 3 mois	4 612 620	5 076 409
Entre 3 et 6 mois	1 174 147	920 613
Entre 6 mois et 1 année	950 635	1 067 491
Supérieur à 1 année	2 444 232	2 297 124
<u>Clients litigieux (2)</u>	9 188 827	8 909 090
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>24 048 474</u>	<u>24 372 052</u>

5.3. ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers Impayés Contrats en instance de mise en force	284 831 813 1 829 565 773 353	50 615 122 6 945 212 -	4 144 339 1 263 184 -	2 235 111 1 446 792 -	8 366 072 12 563 722 -	350 192 457 24 048 475 773 353
CREANCES LEASING	287 434 731	57 560 334	5 407 523	3 681 903	20 929 793	375 014 285
Avances reçues (*) Dépôts de garantie (*)	(2 346 403) (25 000)	(61 557) (150 000)	- -	- -	(418 185) -	(2 826 146) (175 000)
ENCOURS GLOBAL	285 063 328	57 348 777	5 407 523	3 681 903	20 511 608	372 013 139
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 047 787	407 121	-	-	-	10 454 908
TOTAL ENGAGEMENTS	295 111 114	57 755 898	5 407 523	3 681 903	20 511 608	382 468 047
Produits réservés Provisions sur encours financiers Provisions sur impayés	- - -	- - -	(232 830) (194 321) (536 651)	(288 173) (382 704) (940 952)	(1 863 657) (5 304 985) (10 396 870)	(2 384 661) (5 882 011) (11 874 473)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(963 802)	(1 611 830)	(17 565 513)	(20 141 145)
ENGAGEMENTS NETS	295 111 114	57 755 898	4 443 721	2 070 074	2 946 095	362 326 902
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,41%	0,96%	5,36%	
				7,74%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2013				7,48%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			17,82%	43,78%	85,64%	
				68,04%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2013				71,80%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Certificats de Dépôt	500 000	500 000
<u>Total</u>	<u>500 000</u>	<u>500 000</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres de participation	11 282 388	11 278 038
- Titres immobilisés	9 423 380	8 448 780
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>20 707 768</u>	<u>19 728 818</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(257 118)	(223 579)
<u>Montant net</u>	<u>20 450 650</u>	<u>19 505 239</u>

Les provisions constituées concernent la dépréciation de la participation de la CIL dans le capital de la Compagnie Générale d'Investissement (CGI) et dans le FCPR Valeurs Développement pour, respectivement, 251.000 DT et 6.118 DT.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2013	<u>11 278 038</u>	<u>11 278 038</u>	<u>-</u>
<u>Additions de la période</u>			
- CGI	4 350	4 350	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2014</u>	<u>11 282 388</u>	<u>11 282 388</u>	<u>-</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2013	8 448 780	8 448 780	-
<u>Additions de la période</u>			
- Société ARMA PLUS	450 000	450 000	-
- Société ECOMAT	480 000	480 000	-
- Société GREEN TECHNO	70 000	70 000	-
- Société INVEST IMMO	45 000	45 000	-
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	30 000	30 000	-
- Société VESTA	96 300	96 300	-
- Société RED TEC	40 000	40 000	-
- Société POLYBAT	440 000	440 000	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	125 000	125 000	-
- Société TECHNI CAP BON	90 000	90 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 1	303 700	303 700	-
- Société SAS COM	45 000	45 000	-
- Société MSC	450 000	450 000	-
- Société VESTA	195 000	195 000	-
- Société TRUST IMMO	170 000	170 000	-
- Société SEI	250 000	250 000	-
- Société TECHNO INVEST & CONSULTING	150 000	150 000	-
<u>Retraits de la période</u>			
- Société Laser Industrie	62 500	62 500	-
- Société Terre et Pierre	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	900 000	900 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 560	166 560	-
- Société DAR EL JELD	750 000	750 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	25 000	25 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société CAPITOLE	130 000	130 000	-
- Société NAWEL INDUSTRIES	20 000	20 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
Soldes au 31 Décembre 2014	9 423 380	9 423 380	-

Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2014

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>						
* Compagnie Générale d'investissement	246 908	5,196	5	1 282 988	1998/1999/2000/ 2009/2010/2014	98,76%
* CIL SICAR	999 940	10,000	10	9 999 400	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>11 282 388</u>		
<u>Titres immobilisés</u>						
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	16 688	10,000	10	166 880	2010	2,09%
* Société immobilière de CARTHAGE	3 000	100,000	100	300 000	2011	4,17%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000,000	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	200	100,000	100	20 000	2010	11,11%
* Société DAR EL JELD	7 500	100,000	100	750 000	2010/2012	12,10%
* Société SPI LE CAPITOLE	500	100,000	100	50 000	2012	5,68%
* Société PROMOTEL	4 000	100,000	100	400 000	2010	2,71%
* Société Virgin Olive TUNISIA	6 000	100,000	100	600 000	2011	27,27%
* Société MEHARI HAMMAMET	10 000	100,000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société Laser Industrie	625	100,000	100	62 500	2011	14,71%
* Société MEDI CARS	18 000	100,000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100,000	100	30 000	2012	20,00%
* Société SWEET HOME	640	100,000	100	64 000	2012	29,91%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10	500 000	2013	29,41%
* Société GRAFI PRINT	500	100,000	100	50 000	2013	27,78%
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100	450 000	2014	30,00%
* Société ECOMAT	19 200	25,000	25	480 000	2014	20,00%
* Société GREEN TECHNO	700	100,000	100	70 000	2014	29,79%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10	125 000	2014	29,41%
* Société VESTA	29 130	10,000	10	291 300	2014	29,85%
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10	45 000	2014	30,00%
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10	90 000	2014	30,00%
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10	30 000	2014	30,00%
* Société RED TEC	400	100,000	100	40 000	2014	28,57%
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10	440 000	2014	16,29%
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100	303 700	2014	
* Société SASCOM	450	100,000	100	45 000	2014	30,00%
* Société MCS	4 500	100,000	100	450 000	2014	26,47%
* Société TRUST IMMO	170 000	1,000	1	170 000	2014	29,82%
* Société SEI	2 500	100,000	100	250 000	2014	26,32%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	2 500	100,000	100	250 000	2011/2012/2014	27,78%
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>9 423 380</u>		
<u>Total général</u>				<u>20 705 768</u>		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	95 675	6 135	-	-	101 810	95 675	2 045	-	-	97 720	4 090
Total des immobilisations incorporelles		95 675	6 135	=	=	101 810	95 675	2 045	=	=	97 720	4 090
Immeubles	5,0%	4 527 614	4 510	-	-	4 532 124	2 243 458	195 836	-	-	2 439 294	2 092 830
Matériel de transport	20,0%	857 351	54 649	35 000	-	877 001	527 312	114 544	35 000	-	606 855	270 145
Equipements de bureau	10,0%	373 206	20 949	807	5 631	387 717	269 453	20 748	581	5 251	284 368	103 348
Matériel informatique	33,3%	284 416	48 428	11 561	22 837	298 447	247 202	35 765	11 561	22 699	248 708	49 739
Installations générales	10,0%	400 232	11 352	-	7 117	404 468	244 558	28 765	-	6 430	266 892	137 576
Total des immobilisations corporelles		6 442 820	139 888	47 368	35 584	6 499 756	3 531 982	395 658	47 142	34 380	3 846 118	2 653 638
TOTAUX		6 538 495	146 023	47 368	35 584	6 601 566	3 627 657	397 702	47 142	34 380	3 943 838	2 657 728

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Prêts au personnel	2 722 962	2 434 323
- Créances sur cessions d'immobilisations	248 121	663 421
- Créances sur cessions de titres immobilisés	-	296 000
- Avances aux fournisseurs	91 392	146 150
- Produits à recevoir des tiers	610 994	1 198 852
- Compte d'attente/ avance de TVA	267 010	142 684
- Compte d'attente	48 230	6 465
- Charges constatées d'avance	25 016	46 310
- Autres comptes débiteurs	348 609	250 317
- Charges à répartir	21 667	22 500
- Frais d'émission des obligations	693 577	536 999
<u>Total brut</u>	<u>5 077 579</u>	<u>5 744 020</u>
A déduire :		
- Provisions	(554 560)	(537 488)
<u>Montant net</u>	<u>4 523 019</u>	<u>5 206 532</u>

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résortions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	678 360	10 000	688 360	655 860	10 833	666 694	21 667
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	3 652 831	247 110	3 899 941	3 115 831	305 546	3 421 377	478 563
Frais d'émission des emprunts étrangers		-	258 101	258 101	-	43 087	43 087	215 014
TOTAUX		4 331 191	515 211	4 846 402	3 771 691	359 466	4 131 158	715 244

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résortions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 348.633 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA).

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	175 000	187 250
- Avances et acomptes reçus des clients	2 826 145	2 876 416
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 006 220</u>	<u>3 068 741</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Banques locales	92 835 714	92 364 286
- Banques étrangères	44 026 520	23 242 276
- Emprunts obligataires	121 429 200	125 500 000
- Billets de trésorerie	17 979 924	10 200 000
- Certificats de leasing	31 000 000	38 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>307 271 358</u>	<u>289 306 561</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 421 397	1 443 449
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	571 686	147 828
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 909 392	4 380 077
- Intérêts courus sur certificats de leasing	479 509	536 910
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(159 361)	(96 489)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(29 847)	(33 732)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(179 672)	(78 710)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 013 105</u>	<u>6 299 332</u>
<u>Total</u>	<u>313 284 464</u>	<u>295 605 894</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période	
						Soldes	échéances à plus d'un an
CREDITS BANCAIRES							
BANQUES LOCALES							
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	900 000	-	900 000	-	-
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	5 714 286	-	1 428 571	4 285 715	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	300 000	450 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	1 400 000
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	1 500 000	-	1 500 000	-	-
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	3 200 000	-	800 000	2 400 000	800 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 000 000	-	200 000	800 000	200 000
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000
BIAT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	1 000 000

TABEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
AMEN BANK (7/2013)	3 000 000	En totalité le 02/02/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (9/2013)	3 000 000	En totalité le 02/03/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	3 000 000	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
ATB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	-	5 000 000	-	5 000 000	3 443 830	1 556 170
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 143 133	856 867
<u>Sous-total</u>			92 364 286	37 000 000	36 528 571	92 835 715	61 894 107	30 941 607
BANQUES ETRANGERES								
B.E.I 2012	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	8 242 275	-	1 440 756	6 801 520	5 335 589	1 465 930
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	9 589 331	410 669
BAD	5 000 000	Trimestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
BERD	10 000 000	Semestriellement (2016-2019)	-	22 225 000	-	22 225 000	22 225 000	-
<u>Sous-total</u>			23 242 275	22 225 000	1 440 756	44 026 520	42 149 921	1 876 599
<u>Total des crédits bancaires</u>			115 606 561	59 225 000	37 969 327	136 862 234	104 044 028	32 818 206

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	-	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	-	13 000 000	13 000 000	-
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	8 500 000	-	-	6 800 000	5 100 000	1 700 000
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	15 629 200	-	15 629 200	15 629 200	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>			125 500 000	35 629 200	39 700 000	121 429 200	83 729 200	37 700 000

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			10 200 000	83 379 924	75 600 000	17 979 924	-	17 979 924
<u>Sous-total</u>			10 200 000	83 379 924	75 600 000	17 979 924	-	17 979 924
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA BANK			23 000 000	19 000 000	24 000 000	18 000 000	-	18 000 000
Certificat ZITOUNA BANK			15 000 000	50 000 000	52 000 000	13 000 000	-	13 000 000
<u>Sous-total</u>			38 000 000	69 000 000	76 000 000	31 000 000	-	31 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>			48 200 000	152 379 924	151 600 000	48 979 924	-	48 979 924
<u>TOTAL GENERAL</u>			289 306 561	247 234 124	229 269 327	307 271 358	187 773 228	119 498 130

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	115 296	86 866
- Effets à payer	252 781	446 697
- Factures non parvenues	10 973	10 750
<u>Sous total</u>	379 051	544 313
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	2 953 373	1 515 216
- Effets à payer	7 831 917	4 036 683
- Retenues de garanties	95 776	99 335
<u>Sous total</u>	10 881 066	5 651 235
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	11 260 118	6 195 548

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Personnel, provisions pour congés payés	320 768	277 992
- Personnel, oppositions sur salaires	121	-
- Personnel, autres charges à payer	329 186	297 287
- Etat, retenues sur salaires	28 676	15 541
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	287 513	221 729
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	5 183	35 317
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	44 330	13 484
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 25)	82 272	54 648
- Etat, autres impôts et taxes à payer	16 379	13 923
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	9 623	8 340
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 391	32 094
- CNSS	132 183	119 110
- CAVIS	10 480	4 665
- CNAM	10 956	9 703
- Etat, TVA à payer	635 739	682 133
- Assurance Groupe	26 192	20 799
- Assurance Vie	12 688	6 344
- Autres comptes créditeurs	117 967	97 665
- Avance sur cessions de titre immobilisés	544 027	80 708
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	58 970	49 280
- Prestataires Recouvrement	282 631	153 318
- Prestataires Assurances	568 335	969 070
- Diverses Charges à payer	325 341	380 412
- Autres produits constatés d'avance	1 178	8 105
- Compte d'attente	617 958	668 455
- Provisions pour divers risques	141 683	30 000
<u>Total</u>	4 653 769	4 250 121

NOTE 14: CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserve extraordinaire		-	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		20 441 840	16 994 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 656 206	1 437 586
- Actions propres	(D)	(2 841 643)	(2 366 762)
- Résultats reportés		3 456 294	509 321
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(E)	<u>50 212 697</u>	<u>45 824 145</u>
Résultat de l'exercice (1)		8 128 100	8 566 851
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>58 340 797</u>	<u>54 390 996</u>
Nombre d'actions (2)		4 824 114	4 909 610
Résultat par action (1) / (2)	(F)	1,685	1,745

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2014, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2013	152 606	2 366 762
Achats de l'exercice	35 423	474 881
Solde au 31 décembre 2014	188 029	2 841 643

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2014, 3,76% du capital social.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2014 à 23.770.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	20 441 840
- Résultats reportés	3 328 331

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	265 639	(979 927)	9 108 340	50 980 644
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 mai 2013		52 135		4 924 000	200 000	3 932 205		(9 108 340)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012						(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(1 386 835)		(1 386 835)
Encaissement dividendes sur actions propres									61 477
Prélèvements sur fonds social					(81 141)				(81 141)
Résultat net de l'exercice 2013								8 566 851	8 566 851
Solde au 31 décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 586	509 320	(2 366 762)	8 566 851	54 390 996
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014			(1 750 000)	4 560 000	300 000	5 456 851		(8 566 851)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014				(1 112 160)		1 112 160			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013						(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(474 881)		(474 881)
Encaissement dividendes sur actions propres									127 963
Prélèvements sur fonds social					(81 380)				(81 380)
Résultat net de l'exercice 2014								8 128 100	8 128 100
Solde au 31 décembre 2014	25 000 000	2 500 000	-	20 441 840	1 656 206	3 456 294	(2 841 643)	8 128 100	58 340 797

NOTE 15: INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Intérêts de leasing	32 873 388	30 627 671
- Intérêts de retard	2 121 958	2 137 434
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	262 671	282 235
- Autres	934 644	537 274
Total	36 192 661	33 584 613
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	267 889	363 535
Intérêts de retard antérieurs	252 763	195 656
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(511 999)	(442 356)
Intérêts de retard	(323 211)	(313 269)
Variation des produits réservés	(314 557)	(196 434)
Total des intérêts et des produits de leasing	35 878 104	33 388 179
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	320 959 985	317 003 675
. A la fin de la période	345 344 429	320 959 985
. Moyenne (D)	333 152 207	318 981 830
- Intérêts de la période (C)	32 873 388	30 627 671
- Taux moyen (C) / (D)	9,87%	9,60%

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	7 279 780	7 276 300
- Intérêts des crédits des banques locales	5 538 800	5 431 138
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 030 346	1 005 297 *
- Intérêts des autres opérations de financement	3 959 072	2 985 877 *
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	348 633	246 536
<u>Total des charges financières des emprunts</u> (A)	<u>19 156 630</u>	<u>16 945 149</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(89 922)	(117 939)
- Autres charges financières	55 462	27 687
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(34 460)</u>	<u>(90 252)</u>
<u>Total général</u>	<u>19 122 170</u>	<u>16 854 897</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	289 306 561	275 704 549
. A la fin de l'exercice	307 271 358	289 306 561
. Moyenne (B)	298 288 959	282 505 555
- Taux moyen (A) / (B)	6,42%	6,00%

(*) La commission de couverture du risque de change figurant, en 2013, au niveau des "Intérêts des autres opérations de financement" a été reclassée en 2014 parmi les "Intérêts des crédits des banques étrangères".

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Intérêts des comptes courants	13 611	13 499
- Plus values sur cession des titres immobilisés	509 022	380 085
- Dividendes	79 995	165 206
- Moins values sur cession des actions cotées	-	(968)
- Plus values sur titres SICAV	10 196	17 540
- Plus values sur cession des actions cotées	-	236
- Intérêts des comptes CEA	77 752	69 525
- Intérêts sur chèques impayés	24 920	25 087
- Intérêts sur certificats de dépôt	18 340	1 555
- Autres produits financiers	-	2 268
<u>Total</u>	<u>733 837</u>	<u>674 033</u>

NOTE 18 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Salaires et complément de salaires	3 044 655	2 823 195
- Charges connexes aux salaires	139 775	79 113
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	498 836	456 642
- Autres charges sociales	104 798	101 021
<u>Total</u>	<u>3 788 065</u>	<u>3 459 972</u>

NOTE 19 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 045	-
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	395 658	421 483
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	10 833	-
<u>Total</u>	<u>408 536</u>	<u>421 483</u>

NOTE 20 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Achat de matières et fournitures	225 474	197 153
<u>Total des achats</u>	<u>225 474</u>	<u>197 153</u>
- Sous-traitance générale	51 676	30 467
- Locations	84 443	133 979
- Entretien et réparations	181 496	183 754
- Primes d'assurances	43 411	45 148
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>361 027</u>	<u>393 348</u>
- Personnel extérieur à l'entreprise	99 038	94 831
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	182 455	181 932
- Publicités, publications, relations publiques	153 894	142 064
- Déplacements, missions et réceptions	43 643	43 624
- Frais postaux et de télécommunications	156 618	137 998
- Services bancaires et assimilés	125 912	170 786
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>761 561</u>	<u>771 235</u>
- Jetons de présence	63 000	63 000
- Rémunération comité d'audit	15 000	15 000
- Rémunération comité de risque	15 000	15 000
- Rémunération comité de crédit	15 000	15 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>108 000</u>	<u>108 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	83 770	83 514
- T.C.L	83 355	84 406
- Droits d'enregistrement et de timbres	6 966	2 295
- Contributions Conjoncturelles	220 711	-
- Autres impôts et taxes	33 239	34 205
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>428 042</u>	<u>204 420</u>
<u>Total général</u>	<u>1 884 103</u>	<u>1 674 156</u>

NOTE 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 476 053	5 256 416
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	553 182	-
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement	(553 182)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 956 443)	(3 498 138)
- Créances radiées	1 075 337	1 135 700
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(934 010)	(1 022 695)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(18 137)	(94 649)
- Intérêts de retard antérieurs	(116 830)	(18 356)
- Encaissement sur créances radiées	(33 208)	(45 000)
<u>Total</u>	<u>1 492 762</u>	<u>1 713 277</u>

NOTE 22 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	17 072	13 804
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	33 539	40 579
- Dotations aux provisions pour divers risques	111 683	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	(60 000)
	<u>162 293</u>	<u>(5 617)</u>

NOTE 23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	13 020	81 955
- Apurement de comptes	41 983	285 979
- Autres gains sur éléments exceptionnels	5 800	707
<u>Total</u>	<u>60 803</u>	<u>368 641</u>

NOTE 24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	1 351	-
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	330	182
- Pénalités de retard	2 685	3 441
<u>Total</u>	<u>4 366</u>	<u>3 623</u>

NOTE 25 : IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Bénéfice comptable	10 129 282	10 693 809
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	5 029 235	5 256 416
- Dotations aux provisions des autres actifs	17 072	13 804
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	31 000	37 000
- Dotations aux provisions pour risques divers	111 683	-
- Reprises sur provisions fiscales 2010	-	7 467 712
- Reprises sur provisions fiscales 2011	7 650 690	511 528
- Reprises sur provisions fiscales 2012	1 113 728	2 226 076
- Reprises sur provisions fiscales 2013	1 411 940	-
- Provisions pour congés payés 2014/2013	320 768	277 992
- Jetons de présence excédentaires	27 000	27 000
- Diverses charges non déductibles	59 562	79 673
- Contributions conjoncturelle	220 711	-
A déduire		
- Provisions fiscales 2011/2010 pour affaires en cours	6 285 908	5 943 655
- Reprises sur provisions comptables	3 890 450	4 261 661
- Provisions pour congés payés 2013/2012	277 992	269 048
- Reprises sur provisions initialement non déductibles	553 182	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	60 000
- Dividendes	79 995	165 206
- Plus value sur cession d'actions cotées	-	236
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	15 035 143	15 891 204
Provisions pour créances douteuses 100%	5 029 235	5 256 416
<u>Bénéfice fiscal</u>	10 005 909	10 634 788
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Société CIL SICAR	-	1 840 000
* Société GRAFI PRINT	-	50 000
* Société LA GRIFFE	-	500 000
* Société ARMA PLUS	-	450 000
* Société GREEN TECHNO	-	70 000
* Société INVEST IMMO	-	45 000
* Société RED TEC	-	40 000
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	-	30 000
* Société ECOMAT	-	480 000
* Société PRO IMMO HAMMAET	-	125 000
* Société POLYBAT	-	440 000
* Société TECHNO CAP BON	-	90 000
* CIL SICAR FONDS N° 1	-	303 700
* Société VESTA	195 000	96 300
* Société Techno Invest	150 000	-
* Société SEI	250 000	-
* Société TRUST IMMO	170 000	-
* Société SASCOM	45 000	-
* Société MCS	450 000	-
* Société GREEN DUCK CONSULTING	50 000	-
* Reliquat à investir	2 980 000	-
<u>Bénéfice imposable</u>	5 715 909	6 074 788
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	2 001 182	2 126 958
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 914 262	2 067 877
- Retenues à la source	4 649	4 433
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	82 271	54 648

NOTE 26 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	24 372 052	23 750 098
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(24 048 474)	(24 372 052)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(2 876 416)	(2 435 623)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	2 826 145	2 876 416
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(192 325)	(225 325)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	180 075	192 325
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 363 677)	(1 335 304)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 496 916	1 363 677
- TVA collectée	+		34 773 682	31 118 340
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(2 340 782)	(820 799)
- Remboursement principal	+	Note 5	167 713 302	157 800 433
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	36 192 661	33 584 613
- Autres produits d'exploitation	+		318 833	384 746
- Créances virées en pertes	-	Note 21	(1 075 337)	(1 135 700)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 21	33 208	45 000
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	113 801	449 110
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(921 685)	(509 679)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(1 653 693)	(407 083)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	663 421	522 212
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(248 121)	(663 421)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	15 084	37 341
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	9 962 445	9 336 448
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>243 941 115</u>	<u>229 555 773</u>

NOTE 27 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	5 651 235	15 194 837
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(10 881 066)	(5 651 235)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	+	Note 9	(146 150)	(91 650)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	-	Note 9	91 392	146 150
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	200 082 345	172 301 564
- TVA sur investissements	+		27 066 258	22 873 679
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	13 484	26 750
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(44 330)	(13 484)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>			<u>221 833 167</u>	<u>204 786 612</u>

NOTE 28: SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	544 313	683 687
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(379 051)	(544 313)
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 17	-	-
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 17	(121)	-
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	277 992	269 048
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(320 768)	(277 992)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	297 287	291 715
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(329 186)	(297 287)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	15 541	36 230
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(28 676)	(15 541)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	221 729	211 969
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(287 513)	(221 729)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	119 110	133 682
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(132 183)	(119 110)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	4 665	13 939
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(10 480)	(4 665)
- CNAM en début de période	+	Note 13	9 703	10 948
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(10 956)	(9 703)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	27 143	19 449
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(38 880)	(27 143)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	49 280	47 990
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(58 970)	(49 280)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	380 412	291 825
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(325 341)	(380 412)
- TVA, payée sur biens et services	+		309 621	251 919
- Charges de personnel	+	Note 18	3 788 065	3 459 972
- Autres charges d'exploitation	+	Note 20	1 884 103	1 674 156
- Impôts et taxes	-	Note 20	(428 042)	(204 420)
- Charges à répartir	+	Note 9	10 000	22 500
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>5 588 796</u>	<u>5 267 434</u>

NOTE 29 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	505 211	258 518
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(208 931)	(99 507)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	368 880	208 931
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	35 317	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(5 183)	(35 317)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	4 380 077	4 388 590
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(3 909 392)	(4 380 077)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	1 443 449	880 219
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(1 421 397)	(1 443 449)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	147 828	134 422
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(571 686)	(147 828)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	536 910	463 509
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(479 509)	(536 910)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	19 122 170	16 854 897
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(348 633)	(246 536)
			<u>19 595 109</u>	<u>16 299 463</u>

Intérêts payés**NOTE 30 : IMPOTS PAYES**

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	54 648	506 994
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(82 272)	(54 648)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	13 923	16 713
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(16 379)	(13 923)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	8 340	8 071
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(9 623)	(8 340)
- TVA payée	+		5 227 741	6 668 637
- Impôts et taxes	+	Note 20	428 042	204 420
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 25	2 001 182	2 126 958
			<u>7 625 602</u>	<u>9 454 882</u>

Impôts payés

NOTE 31 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	146 023	315 446
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>146 023</u>	<u>315 446</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 24	(1 351)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	(5 025)	1 163
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	6 455	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 23	13 020	81 955
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>13 098</u>	<u>83 118</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	3 434 350	7 200 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>3 434 350</u>	<u>7 200 000</u>

NOTE 34 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 455 400	1 391 580
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	509 022	380 085
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 9	296 000	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 9	-	(296 000)
- Avances sur cession titre immobilisés en début de période	-	Note 13	(80 708)	-
- Avances sur cession titre immobilisés en fin de période	+	Note 13	544 027	80 708
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>3 723 741</u>	<u>1 556 373</u>

NOTE 35 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	3 750 000	3 750 000
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(127 963)	(61 477)
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	32 094	20 698
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 391)	(32 094)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	81 380	81 141
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>3 692 120</u>	<u>3 758 268</u>

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

			<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(859 350)	(942 250)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	570 711	433 152
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	1 198 852	1 101 306
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(610 994)	(1 198 852)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	46 310	36 701
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(25 016)	(46 310)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	250 317	226 695
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(348 609)	(250 317)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	6 465	14 411
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(48 230)	(6 465)
- Comptes d'attente en début de période	-	Note 13	(668 455)	-
- Comptes d'attente en fin de période	+	Note 13	617 958	668 455
- Placements en titres en début de période	+	Note 6	-	1 392 428
- Placements en titres en fin de période	-	Note 6	-	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(250 983)	(217 112)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	400 598	250 983
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(969 070)	(1 104 038)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	568 335	969 070
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(8 105)	(8 793)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	1 178	8 105
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	224 814	293 948
- Autres gains ordinaires	+	Note 23	47 783	286 686
- Autres pertes ordinaires	-	Note 24	(3 015)	(3 623)
<u>Autres flux de trésorerie</u>			<u>141 492</u>	<u>1 904 181</u>

NOTE 37 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 98,76%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de billets de trésorerie ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2014, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 6.234 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement de billets de trésorerie :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI a procédé à la mise en place de billets de trésorerie au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de billets de trésorerie facturés par la CGI s'élèvent en 2014 à 13.294 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La CIL a émis, en 2014, deux emprunts obligataires CIL 2014/1 et CIL 2014/2, et ce par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2014, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	C.G.I
<i>Rémunérations sur émission d'emprunts obligataires (*)</i>	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2014-1	96.000 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2014-2	95.000 DT

(*) *Inscrites en charges reportées et dont 17.421 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.*

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2014, une charge d'égal montant.

Les honoraires facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2014 s'élèvent à 220 528 DT en HT et la charge supportée par la CIL s'élève à 46 949 DT en HT.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2014 est de 37 000 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

Au cours de l'exercice 2014, la CIL a mis en force deux contrats de leasing au profit la société touristique OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, pour une durée de 4 ans et à un taux d'intérêt de 10%, portant sur le financement de divers équipements hôteliers d'une valeur totale de 138 702 DT.

Au 31/12/2014, l'encours global des crédits de la société OCEANA est de 1 444 783 DT.

Au cours de l'année 2014, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 34 902 DT Hors Taxes représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180 000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2014 à 303 315 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2014, des intérêts pour un montant de 13 611 DT.

- **CIL SICAR**

1- La CIL a réalisé, en 2013, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et échéant en 2014:

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Novembre 2013 et à échoir le 19 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.476 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Novembre 2013 et à échoir le 26 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 9.514 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Décembre 2013 et à échoir le 10 Mars 2014, au taux facial de 6,60%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 12.445 DT.

2- La CIL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Janvier 2014 et échéant le 21 Mars 2014, au taux facial de 6,90%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.369 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Janvier 2014 et échéant le 07 Mai 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 38.147 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 21 Mars 2014 et échéant le 20 Mai 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.206 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Mars 2014 et échéant le 18 Juin 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 18.539 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 22 Mai 2014 et échéant le 21 Juillet 2014, au taux facial de 6,90%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.369 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 07 Mai 2014 et échéant le 26 Juin 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 19.257 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 18 Juin 2014 et échéant le 16 Septembre 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 16.716 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 26 Juin 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,95%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 22.901 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 04 Juillet 2014 et échéant le 02 Septembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 17.298 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 21 Juillet 2014 et échéant le 19 Septembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.695 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 25 Août 2014 et échéant le 24 Octobre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 23.064 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 02 Septembre 2014 et échéant le 11 Novembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 20.426 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 16 Septembre 2014 et échéant le 15 Décembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 17.440 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 19 Septembre 2014 et échéant le 18 Décembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 8.720 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 19 Septembre 2014 et échéant le 29 Septembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 970 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 23 Décembre 2014, au taux facial de 7,20%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.858 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 22 Janvier 2015, au taux facial de 7,30%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 13.542 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 11 Novembre 2014 et échéant le 20 Janvier 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 14.590 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 15 Décembre 2014 et échéant le 13 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.075 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 18 Décembre 2014 et échéant le 16 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.249 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 23 Décembre 2014 et échéant le 03 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.556 DT.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT. En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% des fonds gérés.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

- **Rémunération des dirigeants**

- Le Président Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'année 2014 de :

- ✓ Une rémunération brute de 277 042 DT ;
- ✓ La prise en charge des charges sociales pour 15 611 DT.
- ✓ Une voiture de service est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels.

- Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

Les charges supportées par la CIL en 2014, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 214 965 DT dont 19 187 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 23 885 DT, dont 2 132 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

NOTE 38 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 7 Avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

4 - 2 - 6 – ETATS FINANCIERS PRO FORMA AU 31 DECEMBRE 2014 :

Suite au changement de la méthode d'estimation, les états financiers pro forma individuels arrêtés au 31/12/2014 se présente comme suit (en tenant compte de l'ancienne méthode d'estimation des contrats de leasing classés en actifs compromis, appliquée en 2013).

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2014 (retraité en proforma)	31 Décembre 2014 (Publié)	31 Décembre 2013
ACTIFS				
	Notes			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	11 237 747	11 237 747	7 843 552
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	350 836 298	351 176 224	327 545 139
Portefeuille-titres commercial	6	500 000	500 000	500 000
Portefeuille d'investissement	7	20 450 650	20 450 650	19 505 239
Valeurs Immobilisées	8	2 657 728	2 657 728	2 910 837
Autres actifs	9	4 523 019	4 523 019	5 206 532
		390 205 442	390 545 368	363 511 299
TOTAL DES ACTIFS				
		31 Décembre 2014	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
PASSIFS				
	Notes			
Dettes envers la clientèle	10	3 006 220	3 006 220	3 068 741
Emprunts et dettes rattachées	11	313 284 464	313 284 464	295 605 894
Fournisseurs et comptes rattachés	12	11 260 118	11 260 118	6 195 548
Autres passifs	13	4 585 784	4 653 769	4 250 121
		332 136 585	332 204 571	309 120 304
TOTAL DES PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		24 598 046	24 598 046	22 681 586
Résultats reportés		3 456 294	3 456 294	509 321
Actions propres		(2 841 643)	(2 841 643)	(2 366 762)
Résultat de l'exercice		7 856 160	8 128 100	8 566 851
Total des capitaux propres	14	58 068 857	58 340 797	54 390 996
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS				
		390 205 442	390 545 368	363 511 299

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre 2014 (retraité en proforma)	31 Décembre 2014 (Publié)	31 Décembre 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	35 878 104	35 878 104	33 388 179
Intérêts et charges assimilées	16	(19 122 170)	(19 122 170)	(16 854 897)
Produits des placements	17	733 837	733 837	674 033
Autres produits d'exploitation		318 833	318 833	384 746
Produit net		<u>17 808 603</u>	<u>17 808 603</u>	<u>17 592 061</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	18	3 788 065	3 788 065	3 459 972
Dotations aux amortissements	19	408 536	408 536	421 483
Autres charges d'exploitation	20	1 884 103	1 884 103	1 674 156
Total des charges d'exploitation		<u>6 080 703</u>	<u>6 080 703</u>	<u>5 555 610</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>11 727 900</u>	<u>11 727 900</u>	<u>12 036 451</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radi	21	1 832 688	1 492 762	1 713 277
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	22	162 293	162 293	(5 617)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>9 732 919</u>	<u>10 072 845</u>	<u>10 328 790</u>
Autres gains ordinaires	23	60 803	60 803	368 641
Autres pertes ordinaires	24	(4 366)	(4 366)	(3 623)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>9 789 356</u>	<u>10 129 282</u>	<u>10 693 809</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(1 933 197)	(2 001 182)	(2 126 958)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>7 856 160</u>	<u>8 128 100</u>	<u>8 566 851</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre 2014 (retraité en proforma)	31 Décembre 2014 (Publié)	31 Décembre 2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	26	243 941 115	243 941 115	229 555 773
Investissements dans les contrats de Leasing	27	(221 833 167)	(221 833 167)	(204 786 612)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(5 588 796)	(5 588 796)	(5 267 434)
Intérêts payés	29	(19 595 109)	(19 595 109)	(16 299 463)
Impôts et taxes payés	30	(7 625 602)	(7 625 602)	(9 454 882)
Placement monétaire	6	-	-	1 000 000 *
Autres flux liés à l'exploitation	36	141 492	141 492	1 904 182
		<u>(10 560 067)</u>	<u>(10 560 067)</u>	<u>(3 348 436)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(146 023)	(146 023)	(315 446)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	13 098	13 098	83 118
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(3 434 350)	(3 434 350)	(7 200 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	3 723 741	3 723 741	1 556 373
		<u>156 467</u>	<u>156 467</u>	<u>(5 875 956)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décassements suite au rachat d'actions propres	14	(474 881)	(474 881)	(1 386 835)
Dividendes et autres distributions	35	(3 692 120)	(3 692 120)	(3 758 268)
Encaissements provenant des emprunts	11	247 234 124	247 234 124	171 260 000
Remboursements d'emprunts	11	(229 269 327)	(229 269 327)	(157 657 988)
		<u>13 797 796</u>	<u>13 797 796</u>	<u>8 456 909</u>
Variation de trésorerie		<u>3 394 196</u>	<u>3 394 196</u>	<u>(767 483)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4	7 843 552	7 843 552	8 611 035
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	11 237 747	11 237 747	7 843 552

(*) Présentés en 2013 sous une rubrique distincte

4 - 2 - 7 – NOTES COMPLEMENTAIRES, NOTES EXPLICATIVES ET NOTES RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014 :

4 - 2 - 7 – 1 NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014 :

a. Les produits réservés

La relation entre la note 5 et la note 15 aux états financiers quant à la variation des produits réservés est présentée comme suit :

-La variation des produits réservés est expliquée par deux points :

* le recouvrement suite aux encaissements effectués

* la radiation des créances suite a une décision de radiation.

La variation des produits réservés entre l'année 2014 et 2013 selon la note 5 est égale à :
+179 590DT

dont :

– Variation des produits réservés suite aux abandons de créances * : + 134 967

– Variation des produits réservés suite aux recouvrements de créances ** : - 314 557

* : Ce montant figure au niveau de la note 21 : dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées (134 967 = 18 137 + 116 830).

** : Ce montant figure au niveau de la note 15 : Intérêts et produits assimilés de Leasing.

b. Ratio de solvabilité

Les Fonds propres Nets de la Compagnie Internationale de Leasing dépassent les 10% de son Actif pondéré par les quotités de risque prévues par la Banque Centrale.

En effet, le ratio de couverture des risques se présente ainsi :

Les fonds propres nets de base

Capital social	25 000 000
Réserves	22 941 840
Fonds social	1 656 206
Résultats reportés	3 456 294
Résultat au 31 décembre 2014	8 128 100
Sous-total	61 182 441
<i>Diminués des :</i>	
Rachat de la CIL de ses propres titres	2 841 643
Non-valeurs nettes des résorptions	715 245
Dividendes à distribuer en 2015	3 750 000
FONDS PROPRES NETS DE BASE	53 875 553
Les fonds propres complémentaires	
Emprunt subordonné (CIL 2008)	10 000 000
Provisions collectives	2 200 000
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	12 200 000
<u>FONDS PROPRES NETS</u>	<u>66 075 553</u>

Catégorie de l'engagement	Engagement brut	Dépôts affectés	Agios réservés	Provisions	Engagement net	Quotité	Risque
Engagement du bilan							
<i>Crédits à la clientèle</i>							
Opérations de leasing mobilier	320 194 337	0	2 146 571	16 692 229	301 355 536	100%	301 355 536
Opération de leasing immobilier	51 993 832	175 000	238 090	1 064 255	50 516 488	50%	25 258 244
Ajustement risques encourus							693 111
<i>Crédits accordés au personnel</i>							
Crédits au personnel destinés à l'habitat	1 132 567				1 132 567	50%	566 284
Crédits au personnel hors l'habitat	1 590 395				1 590 395	100%	1 590 395
Cautonnements versés	2 000				2 000	100%	2 000
Portefeuille titres	20 705 768			257 118	20 448 650	100%	20 448 650
Placements auprès des banques	500 000				500 000	20%	100 000
Immobilisations nettes des amortissements	2 657 728				2 657 728	100%	2 657 728
Autres actifs	1 372 363			554 560	817 803	100%	817 803
Liquidités	11 237 747				11 237 747	20%	2 247 549
Engagement hors bilan							
Opérations de leasing mobilier	8 654 908				8 654 908	100%	8 654 908
Opérations de leasing immobilier	1 800 000				1 800 000	50%	900 000
Risques encourus							365 202 208
Fonds propres nets							66 075 553
Ratio de solvabilité							18,09%
Ratio de solvabilité de 2013							17,84%
Fonds propres nets de base							53 875 553
Fonds propres nets de base / Risques encourus							14,75%
Fonds propres nets de base / Risques encourus 2013							14,40%

c. Conformité aux dispositions de la NC 41 :

L'ajustement qui a été fait au niveau de la définition de l'investissement brut ainsi que celle du taux d'intérêt implicite concerne l'élimination, notamment, de la notion de "valeur résiduelle non garantie" mais également celle de "loyer conditionnel".

d. Evénements postérieurs à la clôture :

Il n'existe pas d'événements qui peuvent entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de la CIL tels que prévus au niveau du paragraphe 36 de la NCT 14 relatif aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.

e. Charges à répartir :

Les charges à répartir, constatées par la société, concernent uniquement des dépenses relative à la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA) en application des dispositions de l'article 15 de la circulaire n°2006-19 relative au contrôle interne. Il consiste en un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire, des prestations de services essentielles de l'établissement de crédit puis la reprise planifiée des activités.

Ces dépenses procurent des avantages économiques futurs pour la société dont les retombées concernent les exercices futurs.

Au 31 décembre 2014, la Valeur Comptable Nette de ces charges à répartir s'élève à 21 667 DT.

f. Rachat d'actions propres :

Concernant l'effet du rachat des actions propres sur le cours boursier, il n'y a pas eu d'effet significatif à mentionner au niveau cette note.

g. Réserves pour Fonds social :

La rubrique « réserves pour fonds social » figurant au 31/12/2014, au niveau de la note 14 « capitaux propres » pour un montant de 1 656 206 Dt est constitué par des réserves allouées à la suite de l'affectation du résultat décidée par les Assemblées Générales Ordinaires de la CIL.

Cette réserve est destinée à financer essentiellement des opérations remboursables : l'octroi des prêts au personnel de la « CIL ».

Au cours de l'année 2014, une seule opération non remboursable a été financée par la réserve pour fonds social : le financement des activités de l'amicale de la CIL.

h. Pourcentage de détention et effet de rachat des actions propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserve extraordinaire		-	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		20 441 840	16 994 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 656 206	1 437 586
- Actions propres	(D)	(2 841 643)	(2 366 762)
- Résultats reportés		3 456 294	509 321
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(E)	<u>50 212 697</u>	<u>45 824 145</u>
Résultat de l'exercice (1)		8 128 100	8 566 851
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(G)	<u>58 340 797</u>	<u>54 390 996</u>
Nombre d'actions (2)		4 824 114	4 909 610
Résultat par action (1) / (2)	(F)	1,685	1,745

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2014, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2013	152 606	2 366 762
Achats de l'exercice	35 423	474 881
Solde au 31 décembre 2014	188 029	2 841 643

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2014, 3,9% du total des actions en circulations.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2014 à 23.770.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	20 441 840
- Résultats reportés	3 328 331

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

**4 - 2 - 7 – 2 NOTES EXPLIQUATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2014 AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE
2014 :**

a. Note n° 7 « Portefeuille d'investissement » :

- **Type de contrôle exercé sur les sociétés détenues à raison de 30% :**

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
<u>Titres de participations</u>						
* Compagnie Générale d'investissement	246 908	5,196	5	1 282 988	1998/1999/2000/ 2009/2010/2014	98,76%
* CIL SICAR	999 940	10,000	10	9 999 400	2010/2011/2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>11 282 388</u>		
<u>Titres immobilisés</u>						
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	16 688	10,000	10	166 880	2010	2,09%
* Société immobilière de CARTHAGE	3 000	100,000	100	300 000	2011	4,17%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000,000	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	200	100,000	100	20 000	2010	11,11%
* Société DAR EL JELD	7 500	100,000	100	750 000	2010/2012	12,10%
* Société SPI LE CAPITOLE	500	100,000	100	50 000	2012	5,68%
* Société PROMOTEL	4 000	100,000	100	400 000	2010	2,71%
* Société Virgin Olive TUNISIA	6 000	100,000	100	600 000	2011	27,27% *
* Société MEHARI HAMMAMET	10 000	100,000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société Laser Industrie	625	100,000	100	62 500	2011	14,71%
* Société MEDI CARS	18 000	100,000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100,000	100	30 000	2012	20,00% *
* Société SWEET HOME	640	100,000	100	64 000	2012	29,91% *
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10	500 000	2013	29,41% *
* Société GRAFI PRINT	500	100,000	100	50 000	2013	27,78% *
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100	450 000	2014	30,00% *
* Société ECOMAT	19 200	25,000	25	480 000	2014	20,00% *
* Société GREEN TECHNO	700	100,000	100	70 000	2014	29,79% *
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10	125 000	2014	29,41% *
* Société VESTA	29 130	10,000	10	291 300	2014	29,85% *
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10	45 000	2014	30,00% *
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10	90 000	2014	30,00% *
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10	30 000	2014	30,00% *
* Société RED TEC	400	100,000	100	40 000	2014	28,57% *
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10	440 000	2014	16,29%
* CIL SICAR FONDS N° 1	3 037	100,000	100	303 700	2014	
* Société SASCOM	450	100,000	100	45 000	2014	30,00% *
* Société MCS	4 500	100,000	100	450 000	2014	26,47% *
* Société TRUST IMMO	170 000	1,000	1	170 000	2014	29,82% *
* Société SEI	2 500	100,000	100	250 000	2014	26,32% *
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	2 500	100,000	100	250 000	2011/2012/2014	27,78% *
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>9 423 380</u>		
<u>Total général</u>				<u>20 705 768</u>		

* : La CIL n'exerce pas de contrôle, ou d'influence notable sur ces sociétés ;

Concernant le montant total relatif à la rubrique « Compagnie Générale d'Investissement » nous vous informons que le prix d'acquisition des 246 908 actions est de 1 282 988 DT, soit un prix unitaire de 5.1962188 DT.

- **Mouvements sur le poste « titres immobilisés » :**

Le tableau ci-dessous présente si les acquisition et cession de titres durant l'exercice 2014 :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2013	8 448 780	8 448 780	-
<u>Acquisitions de la période</u>			
- Société ARMA PLUS	450 000	450 000	-
- Société ECOMAT	480 000	480 000	-
- Société GREEN TECHNO	70 000	70 000	-
- Société INVEST IMMO	45 000	45 000	-
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	30 000	30 000	-
- Société VESTA	96 300	96 300	-
- Société RED TEC	40 000	40 000	-
- Société POLYBAT	440 000	440 000	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	125 000	125 000	-
- Société TECHNI CAP BON	90 000	90 000	-
- CIL SICAR FONDS N° 1	303 700	303 700	-
- Société SAS COM	45 000	45 000	-
- Société MSC	450 000	450 000	-
- Société VESTA	195 000	195 000	-
- Société TRUST IMMO	170 000	170 000	-
- Société SEI	250 000	250 000	-
- Société TECHNO INVEST & CONSULTING	150 000	150 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- Société Laser Industrie	62 500	62 500	-
- Société Terre et Pierre	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	900 000	900 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 560	166 560	-
- Société DAR EL JELD	750 000	750 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	25 000	25 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société CAPITOLE	130 000	130 000	-
- Société NAWEL INDUSTRIES	20 000	20 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
Soldes au 31 Décembre 2014	9 423 380	9 423 380	-

b. Note n° 14 « Capitaux Propres » :

Les fonds propres distribuables au 31/12/2013 tel que figurant au niveau des états Financiers 2013, ont fait l'objet seulement **d'opérations de reclassement** conformément au PV de l'AGO du 22 Mai 2014.

Ces mouvements sont expliqués au niveau du tableau ci-dessous :

	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Fonds propres distribuables en franchise d'impôt au 31/12/2013	1 750 000	16 994 000	509 320	8 566 851	27 820 171
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014	(1 750 000)	4 560 000	5 756 851	(8 566 851)	0
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014		(1 112 160)	1 112 160		0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013			(3 750 000)		(3 750 000)
Alimentation des réserves pour fonds social			(300 000)		(300 000)
Fonds propres distribuables en franchise d'impôt au 31/12/2014	0	20 441 840	3 328 331	0	23 770 171

c. Note n°35 « Dividendes et autres distribution » :

Le montant des dividendes figurant au niveau de l'état des flux de trésorerie, soit 3 692 120 DT, est détaillé au niveau de la note 35 « Dividendes et autres distributions ». L'écart entre ce montant et celui figurant au niveau du tableau de mouvement des capitaux propres (soit 3 750 000 DT), est expliqué par le fait que ce montant englobe en outre les dividendes sur actions propres, la variation du poste « actionnaires, dividendes et Jetons de présence à payer » et les intérêts des prêts sur fonds social.

4 - 2 - 7 - 3 NOTES RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014 AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014 :

a. Note n°11 « emprunts et dettes rattachés » :

Ci-dessous le tableau de mouvements des emprunts obligataires après rectification :

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursement de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2009/2	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2009/3	20 000 000	Annuellement (2011-2015)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	Annuellement (2012-2016)	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	-	13 000 000	13 000 000	-
CIL 2013/1	8 500 000	Annuellement (2014-2018)	8 500 000	-	1 700 000	6 800 000	5 100 000	1 700 000
CIL 2014/1	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	15 629 200	-	15 629 200	15 629 200	-
Total des emprunts obligataires			125 500 000	35 629 200	39 700 000	121 429 200	83 729 200	37 700 000

**4 - 2 - 8 – RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014 :**

Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de
l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage -
Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.
Tél : 71 755 035 Fax : 71 753 062
E-mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis

RAPPORT GENERAL

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 390.545.368 DT et un bénéfice net de 8.128.100 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

2- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

5- A notre avis, les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en

valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes d'actions émises par la CIL eu égard à la réglementation en vigueur.

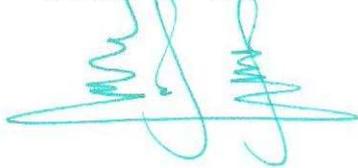
3- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 15 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

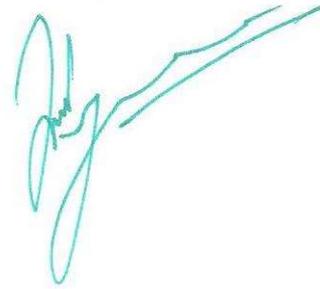
DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH



F.A.C

Mohamed Néji HERGLI



Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis

RAPPORT SPECIAL

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2014.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Janvier 2014 et échéant le 21 Mars 2014, au taux facial de 6,90%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.369 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Janvier 2014 et échéant le 07 Mai 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 38.147 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 21 Mars 2014 et échéant le 20 Mai 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.206 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Mars 2014 et échéant le 18 Juin 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 18.539 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 22 Mai 2014 et échéant le 21 Juillet 2014, au taux facial de 6,90%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.369 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 07 Mai 2014 et échéant le 26 Juin 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 19.257 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 18 Juin 2014 et échéant le 16 Septembre 2014, au taux facial de 6,80%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 16.716 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 26 Juin 2014 et échéant le 25 Août 2014, au taux facial de 6,95%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 22.901 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 04 Juillet 2014 et échéant le 02 Septembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 17.298 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 21 Juillet 2014 et échéant le 19 Septembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.695 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 25 Août 2014 et échéant le 24 Octobre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 23.064 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 02 Septembre 2014 et échéant le 11 Novembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 20.426 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 16 Septembre 2014 et échéant le 15 Décembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 17.440 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 19 Septembre 2014 et échéant le 18 Décembre 2014, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 8.720 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 19 Septembre 2014 et échéant le 29 Septembre 2014, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 970 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 23 Décembre 2014, au taux facial de 7,20%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 11.858 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 24 Octobre 2014 et échéant le 22 Janvier 2015, au taux facial de 7,30%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 13.542 DT.

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.500.000 DT, émis le 11 Novembre 2014 et échéant le 20 Janvier 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 14.590 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 15 Décembre 2014 et échéant le 13 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.075 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 500.000 DT, émis le 18 Décembre 2014 et échéant le 16 Février 2015, au taux facial de 7%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.249 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 23 Décembre 2014 et échéant le 03 Mars 2015, au taux facial de 7,10%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 1.556 DT.

2- La CIL a réalisé, en 2014, des opérations d'achat de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 6.234 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

3- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) a procédé à la mise en place de billets de trésorerie au profit de la CIL.

A ce titre, les commissions sur placement de billets de trésorerie facturés par la CGI s'élèvent en 2014 à 13.294 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

4- La CIL a émis, en 2014, deux emprunts obligataires CIL 2014/1 et CIL 2014/2, et ce par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital).

L'élaboration des documents de référence, des notes d'opérations et le placement des obligations a donné lieu, en 2014, au prélèvement par ledit intermédiaire en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	C.G.I
<i>Rémunérations sur émission d'emprunts obligataires (*)</i>	
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2014-1	96.000 DT
Honoraires & Commissions de placement de l'emprunt CIL 2014-2	95.000 DT

(*) Inscrites en charges reportées et dont 17.421 DT rapportés au résultat de l'exercice 2014.

5- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 98,76% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2014, une charge d'égal montant.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% des fonds gérés.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1- L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève au 31 Décembre 2014 à 303.315 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté, parmi ses produits de 2014, des intérêts pour un montant de 13.611 DT.

2- La CIL a réalisé, en 2013, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et échéant en 2014:

- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 20 Novembre 2013 et à échoir le 19 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 3.476 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 2.000.000 DT, émis le 27 Novembre 2013 et à échoir le 26 Janvier 2014, au taux facial de 6,66%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 9.514 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de 1.000.000 DT, émis le 10 Décembre 2013 et à échoir le 10 Mars 2014, au taux facial de 6,60%. Le montant des intérêts supportés en 2014 s'élève à 12.445 DT.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- Le conseil d'administration a défini dans sa décision du 22 Mai 2014, la rémunération annuelle brute du Président Directeur Général.

Le montant de cette rémunération est de 292.653 DT dont 15.611 DT de charges sociales.

Le Président Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

▪ Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

A ce titre, les charges supportées par la CIL en 2014, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 214.965 DT dont 19.187 DT de charges sociales et fiscales.

Les charges supportées par la CIL SICAR se sont élevées à 23.885 DT, dont 2.132 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie en outre d'une voiture de service pour les besoins de ses déplacements professionnels.

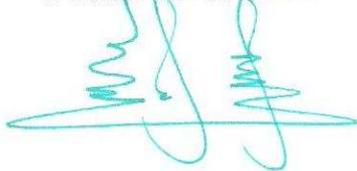
En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 Avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

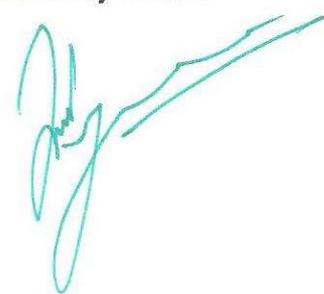
DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH



F.A.C

Mohamed Néji HERGLI



4 - 3 – ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA CIL AU 31/12/2014 :

4 - 3 - 1 – LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2014 :

I - les engagements financiers :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
Cautionnement						
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles						
Hypothèques						
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) engagements sur titre non libéré	-			-		
g) engagements par signature ¹	10 454 908	10 454 908				
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	45 008 646	45 008 646				
TOTAL	55 463 554	55 463 554				
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
Cautionnement	161 535 866	161 535 866				
Aval						
Autres garanties						
b) garanties réelles						
Hypothèques retenues						
Hypothèques non retenues	-	-				
Nantissement						
c) effet escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) engagements sur les intérêts à échoir sur les crédits de leasing ²	55 317 636	55 176 856		140 780		
f) Valeur résiduelle						
g) Valeur des biens objet de leasing	280 291 725	280 135 679		156 046		
TOTAL	497 145 227	496 848 401		296 826		
3- Engagements réciproques						
Emprunt obtenu non encore encaissé	11 000 000	11 000 000				
Engagements reçus des banques non résidentes non encore encaissé						
Crédit consenti non encore versé						
Opération de portage						
Crédit documentaire						
Commande d'immobilisation						
Commande de longue durée						
Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	11 000 000	11 000 000				

II - Dettes garanties par des sûretés :

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
Emprunts obligataires			
Emprunts d'investissement			
Emprunts courants de gestion			
Autres			

¹ Il s'agit des contrats de leasing approuvés et dont la mise en force n'a pas encore commencé (engagements hors bilan).

² Il s'agit des intérêts inclus dans les loyers non échus au 31 décembre 2013.

4 - 3 - 2 – ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR LA C.I.L AU 31 DECEMBRE 2014

Encours des emprunts obligataires émis par la C.I.L. au 31 décembre 2014

En dinars

Emprunts	Montants	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31-12-2013	Encours au 31-12-2014
CIL 2008 subordonné	10 000 000	15/01/2019	TMM+1,5% ou fixe 7,25%	10 ans (5 ans de franchise)	10 000 000	10 000 000
CIL 2009/1	20 000 000	20/07/2014	TMM+1% ou fixe 5,5%	5 ans	4 000 000	-
CIL 2009/2	20 000 000	15/09/2014	TMM+ 0,75% ou fixe 5,375%	5 ans	4 000 000	-
CIL 2009/3	20 000 000	29/01/2015	TMM+ 0,75% ou fixe 5,25%	5 ans	8 000 000	4 000 000
CIL 2010/1	30 000 000	30/07/2015	TMM+ 0,75% ou fixe 5,25%	5 ans	12 000 000	6 000 000
CIL 2010/2	30 000 000	03/11/2015	TMM+ 0,75% ou fixe 5,25%	5 ans	12 000 000	6 000 000
CIL 2011/1	30 000 000	15/02/2016	TMM+ 0,75% ou fixe 5,5%	5 ans	18 000 000	12 000 000
CIL 2012/1	20 000 000	30/03/2017	TMM+ 1,25% ou fixe 6,0%	5 ans	16 000 000	12 000 000
CIL 2012/2	20 000 000	22/02/2017	TMM+ 1,75% ou fixe 6,5%	5 ans	20 000 000	16 000 000
CIL 2013/1	13 000 000	6/12/2020	7,25%	7 ans (2 années de grâce)	13 000 000	13 000 000
CIL 2013/1	8 500 000	6/12/2018	7%	5 ans	8 500 000	6 800 000
CIL 2014/1	20 000 000	15/07/2019	TMM+1,90% ou fixe 7,20%	5 ans	-	20 000 000
CIL 2014/2	20 000 000	30/01/2020	7,60%	5 ans	-	15 629 200
Total	261 500 000	-	-	-	125 500 000	121 429 200

Encours des emprunts bancaires contractés par la C.I.L. au 31 décembre 2014

En dinars

Emprunts	Montant	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31-12-2014
BANQUES LOCALES				
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 ans	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	6 ans	4 285 715
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	4 ans	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	5 ans	2 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	5 ans	2 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	-	450 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 ans	2 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 ans	2 000 000
BIAT 2012	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	4 ans	2 000 000
ATB 2012	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 ans	1 200 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 ans	4 200 000
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 ans	4 200 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	4 ans	2 400 000
AMEN BANK (1/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 ans	1 600 000
AMEN BANK (4/2013)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 ans	800 000
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	1 an	2 000 000
BIAT (2/2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 ans	4 000 000
ATB (1/2013)	5 000 000	Annuellement (2013-2018)	5 ans	3 500 000
AMEN BANK (5/2013)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 ans	8 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	1 an	1 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 ans	4 800 000
AMEN BANK (8/2013)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	2 ans	2 000 000
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	4 ans	2 400 000
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	1 an	2 000 000
BTK(2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	3 000 000
ATB(2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	4 000 000
BH(2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	2 ans	5 000 000
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	5 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	5 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	4 ans	5 000 000
				5 000 000
Sous Total				92 835 715
BANQUES ETRANGERES				
B.E.I 2012	10 357 175	Semestriellement (2012-2019)	7 ans	6 801 520
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2022)	7 ans	10 000 000
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	6 ans	5 000 000
BERD	EUR 10 000 000	Semestriellement (2016-2019)	3 ans	22 225 000
Sous Total				44 026 520
Total				136 862 234

Encours des billets de trésorerie et des certificats de leasing contractés par la C.I.L. au 31 décembre 2014 :

Ces emprunts sont matérialisés par des billets de trésorerie et des certificats de leasing.

Encours des billets de trésorerie et des certificats de leasing à moins d'un an :

Emprunts	Montants	Echéance	Aval
Billets de Trésorerie :			
TUNISIE SICAV	1 500 000	01/09/2015	Sans aval
TES	1 000 000	14/01/2015	Sans aval
AMEN BANK	3 079 924	28/02/2015	Sans aval
ATTIJARI SICAV	2 000 000	19/01/2015	Sans aval
TUNISIE SICAV	1 000 000	19/01/2015	Sans aval
SICAV ENTREPRISE	500 000	19/01/2015	Sans aval
CIL SICAR	1 000 000	22/01/2015	Sans aval
TES	1 000 000	27/01/2015	Sans aval
SANADETT	1 000 000	27/01/2015	Sans aval
TUNISIE SICAV	500 000	27/01/2015	Sans aval
ATTIJARI OBLIG	1 000 000	02/02/2015	Sans aval
CIL SICAR	1 500 000	20/01/2015	Sans aval
MAXULA	400 000	20/01/2015	Sans aval
CIL SICAR	1 000 000	13/02/2015	Sans aval
CIL SCIAR	500 000	16/02/2015	Sans aval
CIL SICAR	1 000 000	03/03/2015	Sans aval
Sous – Total	17 979 924		
Certificat de leasing :			
Certificat EL BARAKA	3 000 000	19/02/2015	Sans aval
Certificat EL BARAKA	2 000 000	01/04/2015	Sans aval
Certificat EL BARAKA	3 000 000	23/01/2015	Sans aval
Certificat EL BARAKA	3 000 000	14/05/2015	Sans aval
Certificat EL BARAKA	3 000 000	24/03/2015	Sans aval
Certificat EL BARAKA	1 000 000	10/02/2015	Sans aval
Certificat EL BARAKA	3 000 000	23/02/2015	Sans aval
Certificat ZITOUNA	2 000 000	15/01/2015	Sans aval
Certificat ZITOUNA	2 000 000	19/01/2015	Sans aval
Certificat ZITOUNA	1 000 000	20/01/2015	Sans aval
Certificat ZITOUNA	2 000 000	02/02/2015	Sans aval
Certificat ZITOUNA	2 000 000	23/02/2015	Sans aval
Certificat ZITOUNA	2 000 000	09/03/2015	Sans aval
Certificat ZITOUNA	1 000 000	23/03/2015	Sans aval
Certificat ZITOUNA	1 000 000	26/03/2015	Sans aval
Sous – Total	31 000 000		
Total	48 979 924		

Encours des billets de trésorerie et des certificats de leasing à plus d'un an :
Néant.

4 - 3 - 3 – STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS A L'EMPRUNT «CIL 2015/1 (TAUX FIXE : 7,65%) :

Nature	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en dinars	Pourcentage
SICAV	15	115 300	11 530 000	50,13%
FCP	8	8 850	885 000	3,85%
Banques	1	10 000	1 000 000	4,35%
Compagnies d'assurances	6	56 000	5 600 00	24,35%
Institutions Financières	1	25 000	2 500 000	10,87%
Personnes Physiques	21	14 850	1 485 000	6,46%
Total	52	230 000	23 000 000	92,00%

4 - 3 - 4 – STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS A L'EMPRUNT «CIL 2015/1 » (TAUX VARIABLE : TMM+2%) :

Nature	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en dinars	Pourcentage
Banques	1	20 000	2 000 000	8,00%
Total	1	20 000	2 000 000	8,00%

4 - 3 - 6 – TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2014 :

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	265 639	(979 927)	9 108 340	50 980 644
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 mai 2013		52 135		4 924 000	200 000	3 932 205		(9 108 340)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012						(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(1 386 835)		(1 386 835)
Encaissement dividendes sur actions propres						61 477			61 477
Prélèvements sur fonds social					(81 141)				-81 141
Résultat net de l'exercice 2013								8 566 851	8 566 851
Solde au 31 décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 586	509 320	(2 366 762)	8 566 851	54 390 996
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014			(1 750 000)	4 560 000	300 000	5 456 851		(8 566 851)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014				(1 112 160)		1 112 160			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013						(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres							(474 881)		(474 881)
Encaissement dividendes sur actions propres						127 963			127,963
Prélèvements sur fonds social					(81 380)				(81 380)
Résultat net de l'exercice 2014								8 128 100	8 128 100
Solde au 31 décembre 2014	25 000 000	2 500 000	-	20 441 840	1 656 206	345 6294	(2 841 643)	8 128 100	58 340 797

4 - 3 - 7 – AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

En dinars	2014	2013	2012
Bénéfice net de l'exercice	8 128 100	8 566 851	9 108 340
Réserves légales	0	0	52 135
Réserves pour Réinvestissement exonérés	2 279 060	3 447 840	4 924 000
Dotations au fonds social	300 000	300 000	200 000
Report à nouveau	3 456 294	509 320	265 639
Réserves extraordinaires	-	1 750 000	-
Réserves pour réinvestissements exonérés	4 290 000	-	-
Total à affecter	9 273 454	7 078 331	4 197 844
Bénéfice à distribuer (Dividendes)	3 750 000	3 750 000	3 750 000
Réserve extraordinaire	-	-	-
Résultats reportés	5 523 454	3 456 294	509 320

4 - 3 - 8 – EVOLUTION DES REVENUS DE LEASING ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION :

En dinars	2014	2013	2012
Intérêts et produits de leasing	35 878 104	33 388 179	32 023 669
Produit net	17 808 603	17 592 061	18 273 038
Résultat d'exploitation avant provisions	11 727 900	12 036 451	12 838 556
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Produits de leasing par action	7,176	6,678	6,405
Produit net par action	3,562	3,518	3,655
Résultat d'exploitation par action	2,346	2,407	2,568

4 - 3 - 9 – EVOLUTION DU RESULTAT NET :

En dinars	2014	2013	2012
Résultat avant impôt	10 129 282	10 693 809	11 405 981
Résultat net d'impôt	8 128 100	8 566 851	9 108 340
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Résultat par action avant impôt	2,026	2,139	2,281
Résultat par action net d'impôt	1,626	1,713	1,822
Résultat avant impôt / capital social	40,52%	42,78%	45,62%
Résultat net d'impôt / capital social	32,51%	34,27%	36,43%

4 - 3 - 10 – EVOLUTION DES DIVIDENDES

	2014	2013	2012
Montant global	3 750 000	3 750 000	3 750 000
Dividende par action	0,750	0,750	0,750
% du nominal	15,0%	15,0%	15,0%
Date de paiement	28/05/2015	29/05/2014	30/05/2013

4 - 3 - 11 – EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

En dinars	2014	2013	2012
Résultat net	8 128 100	8 566 851	9 108 340
Dotations aux amortissements	408 536	421 483	441 504
Dotations nettes aux provisions	1 655 055	1 707 660	1 643 336
Marge brute d'autofinancement	10 191 691	10 695 994	11 193 180

4 - 3 - 12 – INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS :

Désignation	31-déc-14	31-déc-13	31-déc-12
Indicateurs de gestion (en Milliers de dinars)			
Résultat net de la période (1)	8 128	8 567	9 108
Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement	372 127	347 550	338 805
Engagements(2) (bilan et hors bilan)	382 468	360 806	365 729
Fonds propres (avant résultat net) (3)	50 213	45 824	41 872
Capitaux propres avant affectation	58 341	54 391	50 981
Créances sur la clientèle	351 176	327 545	322 176
Créances classées (4)	29 601	26 984	26 755
Produits réservés (5)	2 385	2 205	2 122
Total provisions (6)	17 756	17 171	16 435
Emprunts et ressources spéciales (7)	313 284	295 606	281 472
Total bilan	390 545	363 511	354 382
Charges financières (8)	19 122	16 855	14 529
Total charges d'exploitation (hors dotations aux provisions/créances)	6 081	5 556	5 434
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	13,13%	12,70%	11,45%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	16,19%	18,70%	21,75%
Taux de créances classées (4)/(2)	7,74%	7,48%	7,32%
Ratio de couverture des créances classées (5) +(6)/(4)	68,04%	71,80%	69,36%
Créances classées / (Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement)	7,95%	7,76%	7,90%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT**	18,09%	17,91%	16,71%
Ratios de structure			
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	14,94%	14,96%	14,39%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	80,22%	81,32%	79,43%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	89,92%	90,11%	90,91%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle / Créances sur la clientèle, opérations de leasing	90,07%	91,19%	88,19%
Ratios de gestion			
Charges de personnel/Produits nets	21,27%	19,67%	18,57%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	35,47%	38,39%	43,64%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	34,14%	31,58%	29,74%
Provisions nettes/Produits nets	9,29%	9,71%	8,99%
Ratios de rentabilité			
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	16,19%	18,70%	21,75%
ROA (Résultat net/Total bilan)	2,08%	2,36%	2,57%
Résultat net/Produits nets	45,64%	48,70%	49,85%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	10,22%	10,19%	9,94%
Produits nets/Total bilan	4,56%	4,84%	5,16%

** Tel que modifié par la circulaire 99-04 et la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres nets représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4 - 4 – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014:

4 - 4 - 1 – BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014:

(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques		12 140 430	8 898 123
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	351 176 223	327 545 139
Portefeuille-titres commercial	6	1 363 895	2 255 419
Portefeuille d'investissement	7	13 358 888	11 905 077
Valeurs Immobilisées	8	2 915 485	3 218 415
Autres actifs		4 638 302	5 397 906
		<u>385 593 223</u>	<u>359 220 079</u>
TOTAL DES ACTIFS			
	Notes	31 Décembre <u>2014</u>	31 Décembre <u>2013</u>
PASSIFS			
Dettes envers la clientèle	9	3 006 220	3 068 741
Emprunts et ressources spéciales	10	307 560 412	290 477 492
Fournisseurs et comptes rattachés		11 260 117	6 195 548
Autres passifs		5 412 194	5 163 286
		<u>327 238 943</u>	<u>304 905 067</u>
TOTAL DES PASSIFS			
INTERETS MINORITAIRES	11	<u>13 542</u>	<u>16 394</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		25 000 000	25 000 000
Réserves consolidées		27 961 960	23 040 485
Actions propres		(2 841 643)	(2 366 762)
Résultat consolidés		8 220 421	8 624 895
Total des capitaux propres avant affectation	12	<u>58 340 738</u>	<u>54 298 618</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS			
		<u>385 593 223</u>	<u>359 220 079</u>

4 - 4 - 2 – ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2014 :

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
ENGAGEMENTS DONNES	55 463 554	51 016 777
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	10 454 908	13 385 360
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	45 008 646	37 631 417
ENGAGEMENTS RECUS	497 145 227	454 770 448
Cautions Reçues	161 535 866	153 756 278
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	55 317 636	47 314 793
Valeurs des biens, objet de leasing	280 291 725	253 699 377
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	11 000 000	11 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	11 000 000 *	11 000 000

(*) L'équivalent d'un montant de 5.000.000 Euro.

4 - 4 - 3 – ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014 :

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2014</u>	<u>31 Décembre 2013</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	13	35 878 104	33 388 179
Intérêts et charges assimilées	14	(18 544 962)	(16 436 197)
Produits des placements		647 568	720 373
Autres produits d'exploitation		642 951	655 699
Produit net		<u>18 623 661</u>	<u>18 328 054</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		4 143 033	3 922 666
Dotations aux amortissements		466 463	483 406
Autres charges d'exploitation		2 035 118	1 794 428
Total des charges d'exploitation		<u>6 644 614</u>	<u>6 200 501</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>11 979 047</u>	<u>12 127 553</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	15	1 492 762	1 713 277
Dotations aux autres provisions		250 301	(1 286)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 235 984</u>	<u>10 415 562</u>
Autres gains ordinaires		66 970	476 115
Autres pertes ordinaires		(4 490)	(102 650)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES		<u>10 298 464</u>	<u>10 789 027</u>
Impôts exigibles		(2 078 398)	(2 163 277)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>8 220 066</u>	<u>8 625 750</u>
Parts revenant aux intérêts minoritaires	11	355	(855)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>8 220 421</u>	<u>8 624 895</u>

4 - 4 - 4 – ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014 :

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	243 941 115	229 555 773
Investissements dans les contrats de Leasing	(221 833 167)	(204 786 612)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(6 079 441)	(5 837 219)
Intérêts payés	(19 017 756)	(15 880 460)
Impôts et taxes payés	(7 718 156)	(9 504 383)
Placements monétaires	-	1 000 000 *
Autres flux liés à l'exploitation	1 165 369	2 194 037
	<u>(9 542 036)</u>	<u>(3 258 864)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(152 273)	(328 582)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	13 098	83 268
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(4 163 590)	(3 021 780)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	3 911 811	1 556 373
	<u>(390 953)</u>	<u>(1 710 722)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements suite au rachat d'actions propres	(474 881)	(1 386 835)
Dividendes et autres distributions	(3 692 120)	(3 758 268)
Encaissements provenant des emprunts	242 234 124	167 182 500
Remboursements d'emprunts	(224 891 827)	(157 355 988)
	<u>13 175 296</u>	<u>4 681 409</u>
Variation de trésorerie	<u>3 242 307</u>	<u>(288 177)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	8 898 123	9 186 300
Trésorerie à la clôture de l'exercice	12 140 430	8 898 123

(*) Présentés en 2013 sous une rubrique distincte

4 - 4 - 5 – NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014 :

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « CIL » est composé de trois sociétés spécialisées chacune dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, l'intermédiation en bourse et la capital investissement.

- La Compagnie Internationale de Leasing « **C.I.L** », société de droit tunisien, a été créée en octobre 1992 avec comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la Compagnie Internationale de Leasing s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 25.000.000 divisé en 5.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis l'année 1995.

- La Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » est une société anonyme, de droit tunisien, constituée en octobre 1994. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- La négociation de valeurs mobilières sur le marché pour le compte de clients ;
- La gestion de portefeuilles titres pour le compte de clients ;
- Le placement de titres et la garantie de bonne fin des émissions ;
- La gestion de fonds et organismes de placement collectif en valeurs mobilières ;
- L'ingénierie financière et le conseil.

Le capital social de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.250.000, divisé en 250.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

- La société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 10.000.000, divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

Les participations de la Compagnie Internationale de Leasing dans les entreprises associées et filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 246.908 titres sur les 250.000 actions formant le capital de la Compagnie Générale d'Investissement « **CGI** », soit un pourcentage de participation de 98,76%.

- ✓ La Compagnie Internationale de Leasing détient 999.940 titres sur les 1.000.000 actions formant le capital de la société d'investissement à capital risque « **CIL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 99,99%.

1.3. Evolution du périmètre de consolidation

La modification apportée au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2014 par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2013, concerne l'acquisition par la « CIL » de 580 actions de la société « CGI », ce qui a eu pour effet de porter sa participation au capital de cette dernière de 98,53% à 98,76%.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la Compagnie Internationale de Leasing, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

La méthode de consolidation retenue pour les deux filiales est celle de l'intégration globale, eu égard au degré de contrôle (plus de la moitié des droits de vote) exercé par la société mère.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées, sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Optique de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère (La Compagnie Internationale de Leasing), la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif sont éliminées dans leur intégralité.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1).
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999, n° 2001-12 du 4 mai 2001 et n°2012-09 du 29 juin 2012.

Note 4 : Principes et Méthodes Comptables Appliqués

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

4.1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au

bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- c) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4.2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT

n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Pour les contrats de leasing classés avant 2014 en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées

avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4.4 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.5 Emprunts et charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.6 Taxe sur la valeur ajoutée

Il est procédé à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée par les fournisseurs est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

4.7 Faits saillants

4.7.1 Changement de méthode d'estimation

Jusqu'au 31 décembre 2013, et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

A partir de 2014, la valeur des biens objet de contrats classés en actifs compromis est déterminée selon les mêmes règles retenues pour l'évaluation des autres biens en location (cf note 4.2)

Ce changement a eu pour effet de réduire le besoin en provisions au titre de l'exercice 2014, d'un montant de 339.926 DT.

4.7.2 Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2014, la C.I.L a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1^{er} Janvier 2010 au 31 Décembre 2013.

Un premier avis de redressement a été notifié à la société le 26 Décembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la CIL un complément d'impôt de 265.457 DT.

Dans ce cadre et en application de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux, la société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale.

Le dénouement de cette opération a eu lieu en 2015, sans recours juridictionnels et a eu pour effet de ramener le complément des impôts et taxes réclamés à 111.683 DT dont 4.571 DT de pénalités.

A ce titre, une provision d'égal montant a été constituée.

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Créances sur contrats mis en force	372 744 015	348 663 095
Encours financiers	350 192 457	325 654 720
Impayés	24 048 474	24 372 052
Intérêts échus différés	(1 496 916)	(1 363 677)
Créances sur contrats en instance de mise en force	773 353	457 999
Total brut des créances leasing	373 517 369	349 121 094
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(5 882 010)	(5 908 350)
Provisions pour dépréciation des impayés	(11 874 473)	(11 262 534)
Provisions collectives	(2 200 000)	(2 200 000)
Produits réservés	(2 384 661)	(2 205 071)
Total net des créances leasing	351 176 224	327 545 139

5.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2013	326 112 719
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	200 082 345
- Relocations	3 955 034
- Transferts	9 961 333
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(167 713 302)
- Cessions à la valeur résiduelle	(15 084)
- Cessions anticipées	(9 962 445)
- Radiation des créances	(113 801)
- Relocations	(3 033 349)
- Transferts	(8 307 640)
Solde au 31 décembre 2014	350 965 810

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	162 597 861	150 935 998
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	232 349 046	210 971 531
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 386 787	5 415 012
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>397 333 694</u>	<u>367 322 541</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	27 257 346	24 177 315
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	27 798 799	21 889 691
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	261 491	1 247 787
Total des produits financiers non acquis	<u>55 317 636</u>	<u>47 314 793</u>
- Valeurs résiduelles	2 555 018	494 238
- Contrats suspendus contentieux	5 621 381	5 152 734
- Contrats en instance de mise en force	773 353	457 999
<u>Encours des contrats</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Bâtiment et travaux publics	47 972 657	42 162 788
Industrie	55 353 023	48 709 330
Tourisme	51 361 383	49 269 849
Commerces et services	142 920 496	136 292 068
Agriculture	53 358 251	49 678 684
<u>Total</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Equipements	50 667 734	44 090 633
Matériel roulant	250 043 778	238 697 142
Matériel spécifique	71 591	45 270
<u>Sous Total</u>	<u>300 783 103</u>	<u>282 833 045</u>
Immobilier	50 182 707	43 279 674
<u>Total</u>	<u>350 965 810</u>	<u>326 112 719</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<u>Clients ordinaires (1)</u>	14 859 647	15 462 962
Inférieur à 1 mois	5 678 013	6 101 325
Entre 1 et 3 mois	4 612 620	5 076 409
Entre 3 et 6 mois	1 174 147	920 613
Entre 6 mois et 1 année	950 635	1 067 491
Supérieur à 1 année	2 444 232	2 297 124
<u>Clients litigieux (2)</u>	9 188 827	8 909 090
<u>Total (1)+(2)</u>	24 048 474	24 372 052

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	
Encours financiers Impayés	284 831 843 1 829 565 773 353	50 615 122 6 945 212 -	4 144 339 1 263 184 -	2 235 111 1 446 792 -	8 366 072 12 563 722 -
Contrats en instance de mise en force					
CREANCES LEASING	287 434 761	57 560 334	5 407 523	3 681 903	20 929 793
Avances reçues (*)	(2 346 403)	(61 557)	-	-	(418 185)
Dépôts de garantie (*)	(25 000)	(150 000)	-	-	(175 000)
ENCOURS GLOBAL	285 063 358	57 348 777	5 407 523	3 681 903	20 511 608
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 047 787	407 121	-	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS	295 111 144	57 755 898	5 407 523	3 681 903	20 511 608
Produits réservés	-	-	(232 830)	(288 173)	(1 863 657)
Provisions sur encours financiers	-	-	(194 321)	(382 704)	(5 882 011)
Provisions sur impayés	-	-	(536 651)	(940 952)	(10 396 870)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(963 802)	(1 611 830)	(17 565 513)
ENGAGEMENTS NETS	295 111 144	57 755 898	4 443 721	2 070 074	2 946 095
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)		1,41%	0,96%	7,74%	5,36%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2013			7,48%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés		17,82%	43,78%	68,04%	85,64%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2013			71,80%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Certificats de dépôt	500 000	500 000
Actions SICAV	388 358	1 490 365
Titres cotés	551 655	323 689
<u>Montant brut</u>	<u>1 440 013</u>	<u>2 314 054</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation	(76 118)	(58 635)
<u>Montant net</u>	<u>1 363 895</u>	<u>2 255 419</u>

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Titres immobilisés	13 485 006	11 930 116
Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>13 487 006</u>	<u>11 932 116</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(128 118)	(27 039)
<u>Montant net</u>	<u>13 358 888</u>	<u>11 905 077</u>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2013	11 930 116	11 930 116	-
<u>Additions de l'exercice</u>			
- Société TUNISIE CLEARING	22 200	22 200	-
- Société Générale Industrielle de d'Ingénierie	450 000	450 000	-
- Société SOCHA	565 090	565 090	-
- Société ARMA PLUS	450 000	450 000	-
- Société ECOMAT	480 000	480 000	-
- Société GREEN TECHNO	70 000	70 000	-
- Société INVEST IMMO	45 000	45 000	-
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	30 000	30 000	-
- Société VESTA	96 300	96 300	-
- Société RED TEC	40 000	40 000	-
- Société POLYBAT	440 000	440 000	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	125 000	125 000	-
- Société TECHNI CAP BON	90 000	90 000	-
- Société SAS COM	45 000	45 000	-
- Société MSC	450 000	450 000	-
- Société VESTA	195 000	195 000	-
- Société TRUST IMMO	170 000	170 000	-
- Société SEI	250 000	250 000	-
- Société TECHNO INVEST & CONSULTING	150 000	150 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société CHIC SHOES	10 000	10 000	-
- Société MISA	10 000	10 000	-
- Société PROMOTEL	133 300	133 300	-
- Société Laser Industrie	62 500	62 500	-
- Société Terre et Pierre	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	900 000	900 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 560	166 560	-
- Société DAR EL JELD	750 000	750 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	25 000	25 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société CAPITOLE	130 000	130 000	-
- Société NAWEL INDUSRIES	20 000	20 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2014</u>	<u>13 485 006</u>	<u>13 485 006</u>	<u>-</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 Décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
* BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS	431 868	431 868
* STICODEVAM	126 568	104 368
* IFBT	100	100
* CONSEIL PLUS GESTION	40 000	40 000
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 880	333 440
* Société Générale Industrielle et d'Ingénierie (CIL SICAR)	450 000	-
* FORACHEM	-	38 840
* Société Immobilière de CARTHAGE	300 000	1 200 000
* Société SOCHA (CIL SICAR)	565 090	-
* Société touristique OCEANA	-	137 500
* Société TERRE ET PIERRE	-	25 000
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100 000	100 000
* Société NAWEL INDUSTRIE	20 000	40 000
* Société DAR EL JELD	750 000	1 500 000
* Société SPI LE CAPITOLE	50 000	180 000
* Société PROMOTEL	400 000	600 000
* Société PROMOTEL (CIL SICAR)	266 700	400 000
* Société MISA SARL (CIL SICAR)	10 000	20 000
* Société CHIC SHOES SARL (CIL SICAR)	10 000	20 000
* Société VOG TUNISIA	600 000	600 000
* Société MEHARI HAMMAMET	1 000 000	1 000 000
* Société Laser Industrie	62 500	125 000
* Société TECNO INVEST	-	125 000
* Société MEDI CARS	1 800 000	1 800 000
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	30 000	30 000
* Société SWEET HOME	64 000	64 000
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR (CIL SICAR)	1 965 000	1 965 000
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	300 000	300 000
* Société LA GRIFFE	500 000	500 000
* Société GRAFI PRINT	50 000	50 000
* Société SYPHAX AIRLINES (CIL SICAR)	200 000	200 000
* Société ARMA PLUS	450 000	-
* Société ECOMAT	480 000	-
* Société GREEN TECHNO	70 000	-
* Société PRO IMMO HAMMAMET	125 000	-
* Société VESTA	291 300	-
* Société INVEST IMMO	45 000	-
* Société TECNO CAP BON	90 000	-
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	30 000	-
* Société RED TEC	40 000	-
* Société POLYBAT	440 000	-
* Société SASCOM	45 000	-
* Société MCS	450 000	-
* Société TRUST IMMO	170 000	-
* Société SEI	250 000	-
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	250 000	-
<u>Total</u>	<u>13 485 006</u>	<u>11 930 116</u>

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014**
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette	
		Début période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut		Fin de période
Logiciels	33,33%	287 339	-	-	-	299 724	262 416	17 188	-	-	279 604	20 120
Ecart d'acquisition	5%	528 190	1 857	-	-	530 047	289 637	26 502	-	-	316 140	213 907
Immeubles	5,0%	4 527 614	-	-	-	4 532 124	2 243 458	195 836	-	-	2 439 294	2 092 831
Matériel de transport	20,0%	896 702	54 649	35 000	-	916 351	542 397	122 414	35 000	-	629 811	286 541
Equipements de bureau	10,0%	412 301	20 949	807	5 631	426 812	303 800	22 881	581	5 251	320 849	105 963
Matériel informatique	33,33%	343 175	48 428	11 561	24 700	355 343	299 279	40 179	11 561	24 562	303 335	52 007
Installations générales	10,0%	425 606	11 352	-	7 117	429 841	261 526	30 630	-	6 430	285 725	144 116
TOTAUX		7 420 927	154 130	47 368	37 447	7 490 242	4 202 512	455 630	47 142	36 243	4 574 757	2 915 485

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	175 000	187 250
- Avances et acomptes reçus des clients	2 826 145	2 876 416
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
<u>Total</u>	<u>3 006 220</u>	<u>3 068 741</u>

NOTE 10 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et ressources spéciales se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
- Banques locales	92 835 714	92 364 286
- Banques étrangères	44 026 520	23 242 276
- Emprunts obligataires	120 701 200	124 394 500
- Billets de trésorerie	12 979 924	6 200 000
- Certificats de leasing	31 000 000	38 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>301 543 358</u>	<u>284 201 061</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 421 397	1 443 449
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	571 686	147 828
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 878 089	4 331 740
- Intérêts courus sur certificats de leasing	479 509	536 910
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(159 361)	(96 489)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(144 420)	(53 275)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(29 847)	(33 732)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>6 017 053</u>	<u>6 276 431</u>
<u>Total</u>	<u>307 560 411</u>	<u>290 477 492</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes	Fin de période	
							échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	900 000	-	900 000	-	-	-
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	5 714 286	-	1 428 571	4 285 715	2 857 144	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Annuellement (2011-2016)	750 000	-	300 000	450 000	150 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2012)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (2012)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000

Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes	Fin de période	
							échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	3 200 000	-	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
AMEN BANK (2013/1)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK (2013/4)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	-	200 000	800 000	600 000	200 000
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BT (2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
A.TB 2013	5 000 000	Semestriellement (2013-2018)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
AMEN BANK (2013/5)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
AMEN BANK (2013/7)	3 000 000	En bloc le 02/02/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2013/8)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2013/9)	3 000 000	En bloc le 02/03/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
BIAT (1/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	3 000 000	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
BT (1/2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
A.TB (2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
BH (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	-	5 000 000	-	5 000 000	3 443 830	1 556 170
BIAT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (3/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (2/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE (2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 143 133	856 867
Sous-total			92 364 286	37 000 000	36 528 571	92 835 715	61 894 107	30 941 608

Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes	Fin de période	
							échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES								
B.E.I 2012	EUR	Semestriellement (2012-2019)	8 242 275	-	1 440 756	6 801 519	5 335 589	1 465 930
BIRD		Semestriellement (2015-2022)	10 000 000	-	-	10 000 000	9 589 331	410 669
BAD		Semestriellement (2016-2022)	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
BERD	EUR	Semestriellement (2016-2019)	-	22 225 000	-	22 225 000	22 225 000	-
<u>Sous-total</u>			23 242 275	22 225 000	1 440 756	44 026 519	42 149 921	1 876 599
Total des crédits bancaires								
			115 606 561	59 225 000	37 969 327	136 862 234	104 044 028	32 818 206
EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
CIL 2008 subordonné		Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
CIL 2009/1		Annuellement (2010-2014)	20 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2009/2		Annuellement (2010-2014)	20 000 000	-	4 000 000	-	-	-
CIL 2009/3		Annuellement (2011-2015)	20 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
CIL 2010/1		Annuellement (2011-2015)	30 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2010/2		Annuellement (2011-2015)	30 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
CIL 2011/1		Annuellement (2012-2016)	30 000 000	-	5 760 000	11 700 000	5 700 000	6 000 000
CIL 2012/1		Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	3 878 000	11 634 000	7 634 000	4 000 000
CIL 2012/2		Annuellement (2013-2017)	20 000 000	-	3 984 500	16 015 500	12 015 500	4 000 000
CIL 2013/1		Annuellement (2016-2020)	13 000 000	-	-	13 000 000	13 000 000	-
CIL 2013/1		Annuellement (2014-2018)	8 500 000	-	1 700 000	6 722 500	5 022 500	1 700 000
CIL 2014/1		Annuellement (2015-2019)	20 000 000	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CIL 2014/2		Annuellement (2015-2019)	20 000 000	15 629 200	-	15 629 200	15 629 200	-
Total des emprunts obligataires								
			124 394 500	35 629 200	39 322 500	120 701 200	83 001 200	37 700 000

Notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2014

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes	Fin de période	
							échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billets de trésorerie à court terme			6 200 000	78 379 924	71 600 000	12 979 924	-	12 979 924
<u>Sous-total</u>			6 200 000	78 379 924	71 600 000	12 979 924	-	12 979 924
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificat EL BARAKA BANK			23 000 000	19 000 000	24 000 000	18 000 000	-	18 000 000
Certificat ZITOUNA BANK			15 000 000	50 000 000	52 000 000	13 000 000	-	13 000 000
<u>Sous-total</u>			38 000 000	69 000 000	76 000 000	31 000 000	-	31 000 000
<u>Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING</u>			44 200 000	147 379 924	147 600 000	43 979 924	-	43 979 924
<u>TOTAL GENERAL</u>			284 201 061	242 234 124	224 891 827	301 543 358	187 045 228	114 498 130

NOTE 11 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la Compagnie Générale d'investissement		
- Dans le capital	15 460	18 360
- Dans les résultats reportés	(2 170)	(3 427)
- Dans le résultat de l'exercice	(A) (367)	850
Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la société CIL SICAR		
- Dans le capital	600	600
- Dans les résultats reportés	6	6
- Dans le résultat de l'exercice	(A) 12	5
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>13 541</u>	<u>16 394</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>(355)</u>	<u>855</u>

NOTE 12 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserve extraordinaire		-	1 750 000
- Réserves pour réinvestissements		20 441 840	16 994 000
- Réserves pour fonds social	(C)	1 656 206	1 437 586
- Dividendes reçus des filiales		79 995	164 990
- Actions propres	(D)	(2 841 643)	(2 366 762)
- Résultats reportés		3 283 919	193 909
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>50 120 317</u>	<u>45 673 723</u>
- Résultat net des sociétés intégrés		8 220 066	8 625 750
- Part revenant aux intérêts minoritaires		355	(855)
- Résultat consolidé de l'exercice (1)		<u>8 220 421</u>	<u>8 624 895</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	<u>58 340 738</u>	<u>54 298 618</u>
Nombre d'actions (2)		4 824 114	4 909 610
Résultat par action (1) / (2)	(E)	1,704	1,757

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2014, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée entotalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 22 mai 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2016. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2013	152 606	2 366 762
Achats de l'exercice	35 423	474 881
Solde au 31 décembre 2014	188 029	2 841 643

Le nombre des actions détenues par la CIL représentée, au 31 décembre 2014, 3,76% du capital social.

(E) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2012	25 000 000	2 447 865	1 750 000	12 070 000	1 318 727	-	129 178	(979 927)	8 968 293	50 704 136
Affectations approuvées par l'A.G.O du 21 mai 2013		52 135		4 924 000	200 000		3 792 158		(8 968 293)	-
Ajustements résultats des filiales							126 080			126 080
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(1 386 835)		(1 386 835)
Dividendes reçus des filiales intégrés						164 990	(164 990)			-
Effet de variation du pourcentage d'intérêts							6			6
Encaissement dividendes sur actions propres					(81 141)		61 477			61 477
Prélèvements sur fonds social										(81 141)
Résultat consolidé de l'exercice 2013									8 624 895	8 624 895
Solde au 31 Décembre 2013	25 000 000	2 500 000	1 750 000	16 994 000	1 437 586	164 990	193 909	(2 366 762)	8 624 895	54 298 618
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014			(1 750 000)	4 560 000	300 000	(164 990)	5 679 885		(8 624 895)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 mai 2014				(1 112 160)			1 112 160			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013							(3 750 000)			(3 750 000)
Rachat d'actions propres								(474 881)		(474 881)
Dividendes reçus des filiales intégrés						79 995	(79 995)			-
Divers							(3)			(3)
Encaissement dividendes sur actions propres							127 963			127 963
Prélèvements sur fonds social					(81 380)					(81 380)
Résultat consolidé de l'exercice 2014									8 220 421	8 220 421
Solde au 31 Décembre 2014	25 000 000	2 500 000	-	20 441 840	1 656 206	79 995	3 283 919	(2 841 643)	8 220 421	58 340 738

NOTE 13 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Intérêts de leasing	32 873 388	30 627 671
- Intérêts de retard	2 121 958	2 137 434
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	262 671	282 235
- Autres	934 644	537 274
<u>Total</u>	<u>36 192 661</u>	<u>33 584 613</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	267 889	363 535
Intérêts de retard antérieurs	252 763	195 656
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(511 999)	(442 356)
Intérêts de retard	(323 211)	(313 269)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(314 558)</u>	<u>(196 434)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>35 878 103</u>	<u>33 388 179</u>
- Encours financiers		
. Au début de la période	320 959 985	317 003 675
. A la fin de la période	345 344 429	320 959 985
. Moyenne	(D) 333 152 207	318 981 830
- Intérêts de la période	(C) 32 873 388	30 627 671
- Taux moyen	(C) / (D) 9,87%	9,60%

NOTE 14 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	7 232 349	7 209 563
- Intérêts des crédits des banques locales	5 538 800	5 431 138
- Intérêts des crédits des banques étrangères	2 030 346	1 005 297 *
- Intérêts des autres opérations de financement	3 625 352	2 827 280 *
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	152 431	52 866
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	(A) <u>18 579 278</u>	<u>16 526 145</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(89 777)	(117 635)
- Autres charges financières	55 462	27 687
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(34 315)</u>	<u>(89 948)</u>
<u>Total général</u>	<u>18 544 963</u>	<u>16 436 197</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	274 374 549	267 586 157
. A la fin de l'exercice	301 543 358	274 374 549
. Moyenne	(B) 287 958 954	270 980 353
- Taux moyen (A) / (B)	6,45%	6,10%

(*) La commission de couverture du risque de change figurant, en 2013, au niveau des "Intérêts des autres opérations de financement" a été reclassée en 2014 parmi les "Intérêts des crédits des banques étrangères".

NOTE 15 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	4 476 053	5 256 416
- Provisions antérieures non déduites fiscalement	553 182	-
- Reprises de provisions antérieures non déduites fiscalement	(553 182)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 956 443)	(3 498 138)
- Créances radiées	1 075 337	1 135 700
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(934 010)	(1 022 695)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(18 137)	(94 649)
- Intérêts de retard antérieurs	(116 830)	(18 356)
- Encaissement sur créances radiées	(33 208)	(45 000)
<u>Total</u>	<u>1 492 762</u>	<u>1 713 277</u>

NOTE 16 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 7 avril 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

4 - 4 - 6 – NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014 :

4 - 4 - 6 – 1 NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014 :

a. Quote part d'intérêt et taux de participation des filiales :

	CGI	CIL SICAR
Quote part d'intérêt	98.76%	99.99%
Taux de participation	98.76%	99.99%

b. Note n° 7 « portefeuille d'investissement » :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2013	11 930 116	11 930 116	-
<u>Acquisition de l'exercice</u>			
- Société TUNISIE CLEARING	22 200	22 200	-
- Société Générale Industrielle de d'Ingénierie	450 000	450 000	-
- Société SOCHA	565 090	565 090	-
- Société ARMA PLUS	450 000	450 000	-
- Société ECOMAT	480 000	480 000	-
- Société GREEN TECHNO	70 000	70 000	-
- Société INVEST IMMO	45 000	45 000	-
- Société MOUHIBA REAL ESTATE	30 000	30 000	-
- Société VESTA	96 300	96 300	-
- Société RED TEC	40 000	40 000	-
- Société POLYBAT	440 000	440 000	-
- Société PRO IMMO HAMMAMET	125 000	125 000	-
- Société TECHNI CAP BON	90 000	90 000	-
- Société SAS COM	45 000	45 000	-
- Société MSC	450 000	450 000	-
- Société VESTA	195 000	195 000	-
- Société TRUST IMMO	170 000	170 000	-
- Société SEI	250 000	250 000	-
- Société TECHNO INVEST & CONSULTING	150 000	150 000	-
<u>Cessions de l'exercice</u>			
- Société CHIC SHOES	10 000	10 000	-
- Société MISA	10 000	10 000	-
- Société PROMOTEL	133 300	133 300	-
- Société Laser Industrie	62 500	62 500	-
- Société Terre et Pierre	25 000	25 000	-
- Société Immobilière de Carthage	900 000	900 000	-
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	166 560	166 560	-
- Société DAR EL JELD	750 000	750 000	-
- Société Techno Invest & Consulting	25 000	25 000	-
- Société FORACHEM	38 840	38 840	-
- Société CAPITOLE	130 000	130 000	-
- Société NAWEL INDUSTRIES	20 000	20 000	-
- Société PROMOTEL	200 000	200 000	-
- Société Touristique OCEANA	137 500	137 500	-
Soldes au 31 Décembre 2014	13 485 006	13 485 006	-

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date Souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
* CONSEIL PLUS GESTION (CGI)	400	100,000	100	40 000	2012	33,33%
* IFBT (CGI)	1	100,000	100	0 100	1999	0,13%
* Société TUNISIE CLEARING (CGI)	29 427	4,301	5	126 568	de 2001 à 2014	2,87%
* BVMT (CGI)	43 659	9,892	10	431 868	de 1999 à 2014	4,30%
* SYPHAX AIRLINES (CIL SICAR)	20 000	10,000	5	200 000	2013	0,73%
* Société SOCHA (CIL SICAR)	56 509	10,000	10	565 090	2014	14,13%
* Société FORACHEM (CIL SICAR)	30 000	10,000	10	300 000	2012	16,67%
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR (CIL SICAR)	196 500	10,000	10	1 965 000	2012/2013	24,56%
* Société PROMOTEL - SARL (CIL SICAR)	2 667	100,000	100	266 700	2010	1,81%
* Société MISA - SARL (CIL SICAR)	100	100,000	100	10 000	2010	14,29%
* Société CHI SHOES - SARL (CIL SICAR)	100	100,000	100	10 000	2010	14,29%
* Société Générale Industrielle et d'ingénierie (CIL SICAR)	45 000	10,000	10	450 000	2014	6,34%
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	16 688	10,000	10	166 880	2010	2,09%
* Société immobilière de CARTHAGE	3 000	100,000	100	300 000	2011	4,17%
* FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	100	1000,000	1000	100 000	2010	3,33%
* Société NAWEL INDUSTRIE	200	100,000	100	20 000	2010	11,11%
* Société DAR EL JELD	7 500	100,000	100	750 000	2010/2012	12,10%
* Société SPI LE CAPITOLE	500	100,000	100	50 000	2012	5,68%
* Société PROMOTEL	4 000	100,000	100	400 000	2010	2,71%
* Société Virgin Olive TUNISIA	6 000	100,000	100	600 000	2011	27,27%
* Société MEHARI HAMMAMET	10 000	100,000	100	1 000 000	2011	5,01%
* Société Laser Industrie	625	100,000	100	62 500	2011	14,71%
* Société MEDI CARS	18 000	100,000	100	1 800 000	2012	15,00%
* Société TECNO INVEST EZZAHRA	300	100,000	100	30 000	2012	20,00%
* Société SWEET HOME	640	100,000	100	64 000	2012	29,91%
* Société LA GRIFFE	50 000	10,000	10	500 000	2013	29,41%
* Société GRAFI PRINT	500	100,000	100	50 000	2013	27,78%
* Société ARMA PLUS	4 500	100,000	100	450 000	2014	30,00%
* Société ECOMAT	19 200	25,000	25	480 000	2014	20,00%
* Société GREEN TECHNO	700	100,000	100	70 000	2014	29,79%
* Société PRO IMMO HAMMAMET	12 500	10,000	10	125 000	2014	29,41%
* Société VESTA	29 130	10,000	10	291 300	2014	29,85%
* Société INVEST IMMO	4 500	10,000	10	45 000	2014	30,00%
* Société TECNO CAP BON	9 000	10,000	10	90 000	2014	30,00%
* Société MOUHIBA REAL ESTATE	3 000	10,000	10	30 000	2014	30,00%
* Société RED TEC	400	100,000	100	40 000	2014	28,57%
* Société POLYBAT	44 000	10,000	10	440 000	2014	16,29%
* Société SASCOM	450	100,000	100	45 000	2014	30,00%
* Société MCS	4 500	100,000	100	450 000	2014	26,47%
* Société TRUST IMMO	170 000	1,000	1	170 000	2014	29,82%
* Société SEI	2 500	100,000	100	250 000	2014	26,32%
* Société TECHNO INVEST & CONSULTING	2 500	100,000	100	250 000	2011/2012/2014	27,78%
Total des titres				13 485 006		

Le montant total relatif à la rubrique BVMT (CGI), le prix d'acquisition des 43 659 actions est de 431 868 DT, soit un prix unitaire de 9,89184 DT.

4 - 4 - 6 – 2 NOTES RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014 :

a. Note n° 8 « valeurs immobilisées »

ci-dessous le tableau des valeurs immobilisées après rectification :

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABEAU DES IMMOBILISATIONS PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début période	Dotation de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,33%	287 339	12 385	-	-	299 724	262 416	17 188	-	-	279 604	20 120
Ecart d'acquisition	5%	528 190	1 857	-	-	530 047	289 637	26 502	-	-	316 140	213 907
Immeubles	5,0%	4 527 614	4 510	-	-	4 532 124	2 243 458	195 836	-	-	2 439 294	2 092 831
Matériel de transport	20,0%	896 702	54 649	35 000	-	916 351	542 397	122 414	35 000	-	629 811	286 541
Equipements de bureau	10,0%	412 301	20 949	807	5 631	426 812	303 800	22 881	581	5 251	320 849	105 963
Matériel informatique	33,33%	343 175	48 428	11 561	24 700	355 343	299 279	40 179	11 561	24 562	303 335	52 007
Installations générales	10,0%	425 606	11 352	-	7 117	429 841	261 526	30 630	-	6 430	285 725	144 116
TOTAUX		7 420 927	154 130	47 368	37 447	7 490 242	4 202 512	455 630	47 142	36 243	4 574 757	2 915 485

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

b. Note n°10 « emprunts et ressources spéciales »

ci-dessous le tableau des emprunts bancaires après rectification :

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	remboursement de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
AMEN BANK (2009/1)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/2)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/3)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2009/4)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK 2009	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT 2009	4 500 000	Annuellement (2010-2014)	900 000	-	900 000	-	-	-
BIAT (2010/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2010/2)	10 000 000	Annuellement (2011-2017)	5 714 286	-	1 428 571	4 285 715	2 857 144	1 428 571
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Annuellement (2011-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2011/2)	5 000 000	Annuellement (2011-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK (2011/1)	1 500 000	Annuellement (2011-2016)	750 000	-	300 000	450 000	150 000	300 000
BT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2011/1)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (2012)	5 000 000	Annuellement (2012-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (2012)	2 000 000	Annuellement (2013-2017)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK 2012	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BIAT (2012/1)	3 000 000	Sur 2 tranches en 2013 et 2014	1 500 000	-	1 500 000	-	-	-
BIAT (2012/2)	7 000 000	Annuellement (2013-2017)	5 600 000	-	1 400 000	4 200 000	2 800 000	1 400 000
BTK 2012	4 000 000	Annuellement (2013-2017)	3 200 000	-	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
AMEN BANK (2013/1)	2 000 000	Annuellement (2014-2018)	2 000 000	-	400 000	1 600 000	1 200 000	400 000
AMEN BANK (2013/4)	1 000 000	Annuellement (2014-2018)	1 000 000	-	200 000	800 000	600 000	200 000
BIAT (1/2013)	4 000 000	Annuellement (2014-2015)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
BT (2013)	5 000 000	Annuellement (2014-2018)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
ATB 2013	5 000 000	Semestriellement (2013-2018)	4 500 000	-	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
AMEN BANK (2013/5)	10 000 000	Annuellement (2014-2018)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
BIAT (3/2013)	2 000 000	Annuellement (2014-2015)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (4/2013)	6 000 000	Annuellement (2014-2018)	6 000 000	-	1 200 000	4 800 000	3 600 000	1 200 000
AMEN BANK (2013/7)	3 000 000	En bloc le 02/02/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
AMEN BANK (2013/8)	3 000 000	Annuellement (2014-2016)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
AMEN BANK (2013/9)	3 000 000	En bloc le 02/03/2014	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
BIAT (27/01/2014)	3 000 000	Annuellement (2014-2018)	-	3 000 000	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
BT (2014)	2 000 000	Annuellement (2015-2016)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTK (2014)	3 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
ATB (21/07/2014)	4 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	4 000 000	-	4 000 000	3 200 000	800 000
BH (10/09/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2017)	-	5 000 000	-	5 000 000	3 443 830	1 556 170
BIAT (17/12/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (30/10/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BT (11/12/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BTE (29/12/2014)	5 000 000	Annuellement (2015-2019)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 143 133	856 867
Sous-total			92 364 286	37 000 000	36 528 571	92 835 715	61 894 107	30 941 608

**4 - 4 - 7 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014 :**

Messieurs les actionnaires
De la Compagnie Internationale de Leasing
Avenue Jean Jaurès - Tunis

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Messieurs,

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 385.593.223 et un résultat consolidé bénéficiaire de D : 8.220.421, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de

notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3- Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2014.

Tunis, le 15 avril 2015

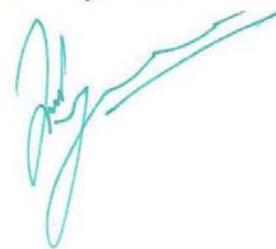
Les Commissaires aux Comptes

DELTA CONSULT
Walid BEN SALAH



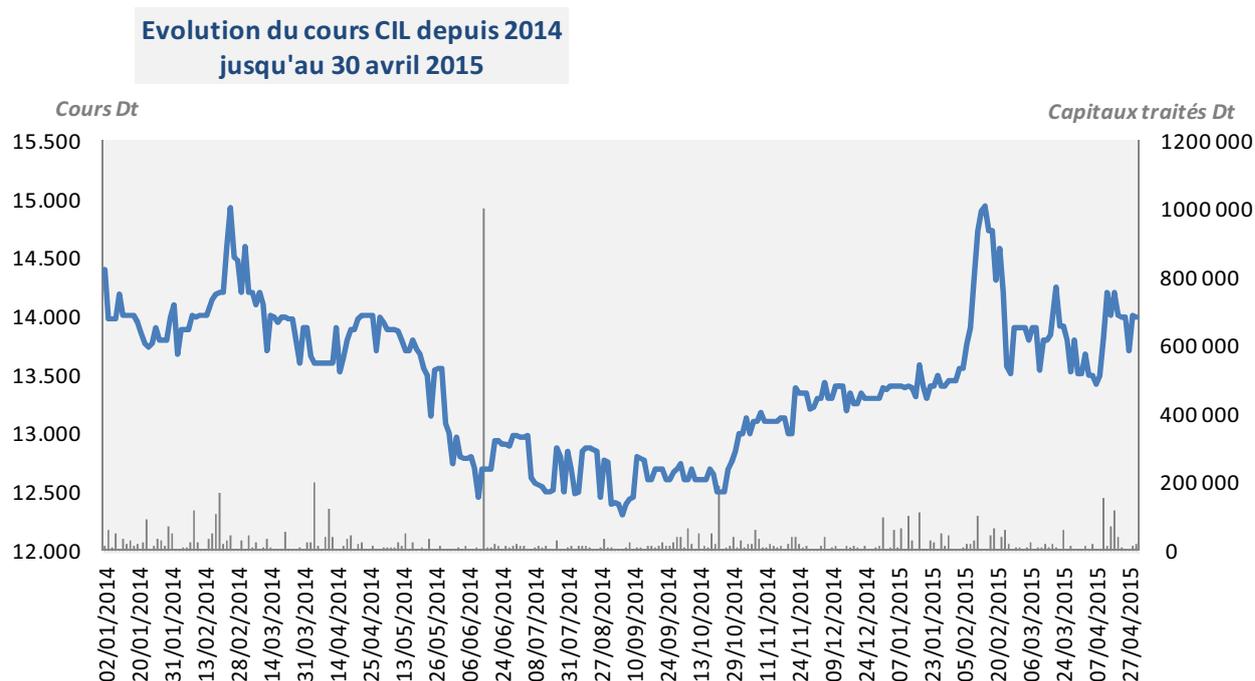
F.A.C

Mohamed Néji HERGLI



4 - 5 – COMPORTEMENT BOURSIER DU TITRE CIL

Evolution des cours (non ajustés) et des quantités traitées : janvier – avril 2015



Source : BVMT

Indicateurs Boursiers

Nombre de titres admis au 31 décembre 2014 : 5.000.000

Nombre de titres admis au 30 juin 2015 : 5.000.000

Cours d'introduction, le 15 septembre 1997 : 14,720 dinars (avec un nominal de 10 dinars)

Capitalisation boursière au 31 décembre 2014 : 67 millions de dinars

Capitalisation boursière au 30 juin 2015 : 73,500 millions de dinars

Cours le plus haut du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 : 14,930 dinars

Cours le plus bas du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 : 12,300 dinars

(selon les chiffres de la bourse)	2012	2013	2014	Jun 2015
Nombre de titres admis	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Nombre de titres traités	433 586	1 188 735	386 820	171 478
Cours fin de période (en DT)	15,580	14,720	13,390	14,700
Capitalisation boursière (en DT)	77 900 000	70 000 000	66 950 000	69 950 000
Valeur comptable nette (en DT) (*)	10,196	10,878	11,668	-
Cours le plus haut (en DT)	18,790	16,500	14,930	15,040
Cours le plus bas (en DT)	15,490	12,500	12,300	13,110
Bénéfice par action (en DT)	1,822	1,713	1,626	-
Dividende par action (en DT)	0,750	0,750	0,750	-
Date de détachement	30/05/2013	29/05/2014	28/05/2015	-
Taux de distribution	43,9%	43,8%	46,1%	-
Taux de rotation	8,67%	23,77%	7,74%	3,43%
P.E.R	9,5	8,2	8,2	8,2
Rendement de la période (**)	-10,27%	-5,6%	+1,06%	+16,30%

(*) Suite à l'émission d'action gratuite en 2010, les calculs ont été retraités sur la base du nombre d'action en circulation au 31/12/2011.

(**) Ces données ont été ajustées pour tenir compte de l'opération de split, des distributions de dividendes et de l'augmentation de capital.

CHAPITRE 5 – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES :

5 - 1 – CONSEIL D’ADMINISTRATION :

5 - 1 - 1 – MEMBRES DES ORGANES D’ADMINISTRATION :

Membres	Représenté par	Mandat	Adresse
Président :			
M ^r Mohamed BRIGUI	Lui même	2014 – 2016*	Tunis
Administrateurs :			
M ^r Khaled BEN HASSINE **	Lui même	2014 – 2016*	Tunis
Société Générale Financière - SICAF	M ^{me} Hella BRIGUI HAMIDA	2014 – 2016*	Tunis
Société Touristique OCEANA***	Mme Myriam BRIGUI HAJ TAIEB	2014 – 2016*	Hammamet
Tunisian Travel Services	M ^r Raouf NEGRA	2014 – 2016*	Tunis
Mr Habib Bouaziz	Lui-même	2014 – 2016*	Tunis
M ^r Afif BEN YAHIA	Lui même	2014 – 2016*	Tunis
M ^r Walid ZAHEG	Lui même	2014 – 2016*	Tunis
M ^r Skander KAMOUN	Lui même	2014 – 2016*	Tunis

* Mandat renouvelé par l’AGO du 22 mai 2014 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l’AGO statuant sur l’exercice 2016.

Mr Afif BEN YAHIA et Mr Walid ZAHEG sont qualifiés de membres indépendants au sens de l’article 13 de la circulaire de la BCT n°2011-06.

** Mr Khaled BEN HASSINE désigné par l’AGO du 22 mai 2014 en tant qu’administrateur représentant les intérêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux tels que définis par l’article 40 de la loi n°2001-65.

***Nomée par par l’AGO du 22 mai 2014 pour une période de trois ans prenant fin à la date de l’AGO statuant sur l’exercice 2016.

5 - 1 - 2 – FONCTIONS DES MEMBRES ET DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE :

Membres	Qualité	Date d’entrée en fonction	Adresse
Mr Mohamed BRIGUI	Président Directeur Général	01-01-1997	Tunis
Mr Khaled BEN HASSINE	N’a pas de fonction dans la société	-	Tunis
Mr Habib BOUAZIZ	N’a pas de fonction dans la société	-	Tunis
M ^r Afif BEN YAHIA	N’a pas de fonction dans la société	-	Tunis
M ^r Walid ZAHEG	N’a pas de fonction dans la société	-	Tunis
M ^r Skander KAMOUN	N’a pas de fonction dans la société	-	Tunis

5 - 1 - 3 – PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES :

Membres	Fonction en dehors de la société durant les trois dernières années
Conseil d'administration et direction :	
M ^r Mohamed BRIGUI	PDG Société Touristique OCEANA PDG Société Générale Financière PDG Société « CIL IMMOBILIERE »
Administrateurs :	
M ^r Khaled BEN HASSINE	Retraité de la BIAT
Mr Habib BOUAZIZ	Retraité
M ^r Afif BEN YAHIA	Retraité de la Société SAGES Capital
M ^r Walid ZAHEG	Fondateur et dirigeant de TECNOCASA Tunisie
M ^r Skander KAMOUN	Gérant de la société DELLMANN

5 - 1 - 4 – MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES :

Administrateur personne physique	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M ^r Mohamed BRIGUI	Société Générale Financière – SICAF, CIL Immobilière et Société Touristique OCEANA.
M ^r Khaled BEN HASSINE	Néant
Mr Habib Bouaziz	Néant
M ^r Afif BEN YAHIA	Néant
M ^r Walid ZAHEG	TECNOCASA Tunisie
M ^r Skander KAMOUN	Néant

5 - 1 - 5 – FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT :

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Société Touristique OCEANA	M ^{me} Myriam BRIGUI HAJ TAIEB	Administrateur
Société Générale Financière - SICAF	M ^{me} Hella BRIGUI HAMIDA	Administrateur
Tunisian Travel Services	M ^r Raouf NEGRA	Directeur Financier

5 - 2 – INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU TITRE DE L'EXERCICE 2014 :

5 - 2 - 1 – REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2014 :

La rémunération brute du Président Directeur Général s'élève à 292 653 DT, dont 15 611 DT de charges sociales ainsi qu'une voiture de service mise à sa disposition pour le besoin de ses déplacements professionnels.

Sur autorisation du Conseil d'Administration réuni le 05 Avril 2012, le Directeur Général Adjoint continue, après son départ à la retraite, à assurer ses fonctions au sein de la CIL, moyennant la prise en charge par cette dernière de 90% du total de ses rémunérations, toutes charges comprises, servies par la société CIL SICAR, dans laquelle il assure la fonction de Président Directeur Général.

A ce titre, les charges supportées par la CIL en 2014, au titre de la rémunération du Directeur Général Adjoint s'élèvent à 214 965 DT dont 19 187 DT de charges sociales et fiscales.

Le Directeur Général Adjoint dispose d'une voiture de service et ce pour ses déplacements professionnels.

Aucun autre avantage en nature n'est accordé aux membres des organes d'administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2015 a fixé la rémunération des trois Comités (Exécutif de crédit, permanent d'audit interne et risques) à 15.000 DT par Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire a fixé le montant global des jetons de présence, englobant les rémunérations des Comités, à 108.000 Dinars à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

5 - 2 - 2 – PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2014:

Aucune opération n'a été conclue avec les administrateurs de la CIL.

5 - 3 – CONTROLE :

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société Financial Auditing and Consulting **, inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Mohamed Neji HERGLI.	22 bis, av Mongi Slim, menzah V, 2087 Ariana	Tel : 71 230 666 Fax : 71 234 215	2014-2016 **

et

Nom	Adresse	Tél - Fax	Mandat
Société Delta Consult ***, inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par Mr Walid BEN SALAH.	Immeuble Saadi - Tour CD – 2^{ème} étage – Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.	Tel : 71 755 035 Fax : 71 753 062	2015-2017 ***

** Renouvelée par l'AGO du 22 mai 2014 pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2016.

*** Renouvelée par l'AGO du 15 mai 2015 pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2017.

5 - 4 – NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ET UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL :

Administrateur	Engagements	
	Montant en DT	Conditions
Actionnaires détenant directement 5% du capital de l'établissement		
OCEANA	1 444 783	3-5 ans 8 à 10%
Les entreprises dans les quelles un des propriétaires ou associés ou mandataires délégués est directeur ou membre du conseil d'administration ou de la société		
OCEANA	1 444 783	3-5 ans 8 à 10%

Au cours de l'année 2014 la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 34.902 DT.HT représentant les frais de personnel mis à la disposition de cette dernière.

CHAPITRE 6 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6 - 1 – EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS :

6 - 1 - 1 – EVOLUTION RECENTE :

Au terme des trois premiers mois de 2015 et par rapport à la même période une année auparavant, la CIL a enregistré une baisse en termes de part de marché de 81 points de base pour les approbations, de 80 points de base pour les mises en force et de 42 points de base pour l'encours financiers.

Les mises en force se sont élevées à 43,5 MD au 31/03/2015 contre 44,1 MD au 31/03/2014, soit un repli de 1,16 %.

Les approbations ont enregistré quant à eux une régression, passant de 65,7 MD au 31/03/2014 à 65,5 MD au 31/03/2015, soit une baisse de -0,3%.

L'encours financier a augmenté de +7,32% en passant de 322,6 MD au 31/03/2014 à 346,2 MD au 31 mars 2015.

Le ratio des créances classées a atteint 9,13% au 31/03/2015 contre 9,71% au 31/03/2014.

6 - 1 - 2 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

La société prévoit pour l'année 2015 une hausse de 5,12% du niveau de ses mises en force qui devraient se situer à 210 MD et table sur une évolution moyenne de 6,10% l'an à partir de 2015.

De point de vue stratégique, pour les années prochaines, la CIL table sur le maintien, voire même sur l'augmentation de la demande et sur une croissance positive du secteur du leasing. Les objectifs tracés se résument en :

- ❖ La continuation de l'amélioration du ratio des créances douteuses et litigieuses (CDL) et du ratio de provisionnement des créances à un niveau supérieur à 70% ;
- ❖ Le maintien de la politique de prudence en termes d'octroi des crédits avec la consolidation des efforts en matière d'évaluation du risque client ;
- ❖ La consolidation de la part de marché de leasing en renforçant l'équipe commerciale et en ouvrant de nouvelles agences régionales ;
- ❖ La continuation de l'optimisation et de l'amélioration du système d'information.

6 - 2 – PERSPECTIVES D'AVENIR :

6 - 2 - 1 – ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES :

La confrontation des réalisations de l'exercice 2014 par rapport aux prévisions établies en 2014 et publiées au niveau du document de référence « CIL 2014 » a fait ressortir les écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

	Prévisions 2014 (mDt)	Réalisations 2014 (mDt)	Ecart (mDt)	Taux de Réalisation (%)	Commentaires
Mises en Force	190 000	199 767	9 767	105%	Les réalisations de 2014 ont dépassé les prévisions initiales de 5%.
Intérêts et produits assimilés de leasing	35 400	35 878	478	101%	La différence au niveau des réalisations des intérêts et produits assimilés de leasing est due à la hausse du montant de l'encours financier par rapport à celui estimé.
Intérêts et charges assimilées	18 771	19 122	351	102%	La différence au niveau des intérêts et charges assimilées provient essentiellement de l'augmentation de l'encours des emprunts.
Refinancement	154 069	247 234	93 165	160%	Le dépassement au niveau du refinancement est dû à un recours plus important aux billets de trésorerie.
Produits de placement	550	734	184	133%	Les produits de placements enregistrés en 2014 présentent une hausse de 33% par rapport aux prévisions initiales.
Charge de personnel	3 775	3 788	13	100%	Les charges de personnel enregistrées en 2014 sont aux mêmes niveaux des prévisions initiales.
Autres charges d'exploitation	1 860	1 884	24	101%	Les autres charges d'exploitation enregistrées en 2014 présentent une hausse de 1% par rapport aux prévisions initiales.
Dotation aux amortissements	400	409	9	102%	Hausse au niveau des réalisations de 2%.
Dotation aux provisions et résultats des créances radiées	2 000	1 493	-507	75%	Les provisions sont en baisse de 25% par rapport aux prévisions.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état des réalisations de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel. La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6 - 2 - 2 – ANALYSE DES MODIFICATIONS :

Les prévisions publiées au niveau du document de référence "CIL 2014" enregistré le 7 novembre 2014 sous le n° 14-010, sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, compte tenu des réalisations de 2014 et des nouvelles conditions du marché,

certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous jacentes relatives aux rubriques suivantes :

❖ **Les intérêts et produits assimilés de leasing :**

	En milliers de DT			
	2015	2016	2017	2018
Ancien Business Plan	37 524	39 963	42 561	45 327
Nouveau Business Plan	39 700	43 700	47 200	50 300
Ecart	2 176	3 737	4 639	4 973

❖ **Les intérêts et charges assimilés de leasing :**

	En milliers de DT			
	2015	2016	2017	2018
Ancien Business Plan	20 623	21 713	23 009	24 638
Nouveau Business Plan	21 500	24 045	25 878	27 992
Ecart	877	2 332	2 869	3 354

❖ **Les charges d'exploitation :**

	En milliers de DT			
	2015	2016	2017	2018
Ancien Business Plan	6 393	6 771	7 171	7 594
Nouveau Business Plan	6 350	6 754	7 129	7 527
Ecart	- 43	- 17	- 42	- 67

❖ **Refinancement :**

	En milliers de DT			
	2015	2016	2017	2018
Ancien Business Plan	160 000	165 000	170 000	180 000
Nouveau Business Plan	159 371	175 000	185 000	195 000
Ecart	- 629	10 000	15 000	15 000

❖ **Charge de personnel**

	En milliers de DT			
	2015	2016	2017	2018
Ancien Business Plan	4 002	4 242	4 496	4 766
Nouveau Business Plan	4 100	4 346	4 607	4 883
Ecart	98	104	111	117

❖ **Autres charges d'exploitation**

	En milliers de DT			
	2015	2016	2017	2018
Ancien Business Plan	1 972	2 090	2 215	2 348
Nouveau Business Plan	1 800	1 908	2 022	2 144
Ecart	- 172	- 182	- 193	- 204

❖ **Dotations aux amortissements**

	En milliers de DT			
	2015	2016	2017	2018
Ancien Business Plan	420	440	460	480
Nouveau Business Plan	450	500	500	500
Ecart	30	60	40	20

❖ **Dotations aux provisions et résultats des créances radiées :**

	En milliers de DT			
	2015	2016	2017	2018
Ancien Business Plan	1 800	1 900	1 950	2 000
Nouveau Business Plan	1 700	1 700	1 700	1 700
Ecart	- 100	- 200	- 250	- 300

6 - 2 - 3 – ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES SUR LES TROIS PREMIERS MOIS DE 2015 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2015 :

La confrontation des réalisations des 3 premiers mois de l'exercice 2015 telles qu'elles ressortent au niveau des indicateurs d'activité arrêtés au 31 mars 2015 avec les prévisions établies pour l'année 2015 publiées au niveau du présent document de référence « CIL 2015 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

(en mDt)	Réalisations au 31/03/2015	Prévisions année 2015	Pourcentage de réalisation
Mises en force	43 543	210 000	20,73%
Produit net	4 682	19 250	24,32%
Emprunts et dettes rattachées	304 856	337 124	90,43%

Les principales réalisations au 31/03/2015 sont en phase avec les prévisions à fin 2015 telles que prévues au niveau du plan d'affaires 2015-2019.

6 - 2 - 4 – HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES:

Les projections financières 2015-2019 de la société ont été élaborées dans le cadre du document de référence « CIL 2015 » et approuvées par le Conseil d'Administration du [07 avril 2015](#).

Les prévisions pour la période ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2014.

Les hypothèses de base et les prévisions concernant l'exploitation de la CIL durant les prochaines années se détaillent comme suit :

❖ **Les mises en force :**

Pour l'année 2015, la CIL prévoit un niveau des mises en forces de 210 MD.

La CIL table, à partir de 2015, sur une évolution moyenne de 6,21% l'an, soit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En milliers de DT	199 767	210 000	225 000	240 000	255 000	270 000
Taux d'évolution	15,60%	5,12%	7,14%	6,67%	6,25%	5,88%

❖ **Les intérêts et produits assimilés de leasing :**

Les intérêts et produits assimilés de la CIL devraient suivre une progression moyenne de 8,40% l'an à partir de 2015.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En milliers de DT	35 878	39 700	43 700	47 200	50 300	53 700
Taux d'évolution	7,46%	10,65%	10,08%	8,01%	6,57%	6,76%

❖ **Les intérêts et charges assimilées :**

Le taux d'évolution des intérêts et charges assimilées devrait se situer à un niveau moyen de 9,50% à partir de 2015.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En milliers de DT	19 122	21 500	24 045	25 878	27 992	30 088
Taux d'évolution	13,45%	12,43%	11,84%	7,62%	8,17%	7,49%

❖ **Les charges d'exploitation :**

L'évolution de ce poste est estimée moyennant un taux moyen de 5,50% à partir de 2015:

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En milliers de DT	6 081	6 350	6 754	7 129	7 527	7 949
Taux d'évolution	9,45%	4,43%	6,36%	5,56%	5,58%	5,60%

❖ **Les provisions nettes sur créances :**

En milliers de DT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotations aux provisions	4 476	4 700	4 700	4 700	4 700	4 700
Reprises sur provisions	2 983	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Provisions nettes	1 493	1 700				
Taux d'évolution	-12,87%	13,88%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

❖ **Les fonds que la société projette de lever :**

Les fonds que la société projette de lever proviennent des lignes de crédits émises sur le marché financier sous forme d'emprunts obligataires, bancaires ou autres. Les caractéristiques et les conditions prévues pour ces différents emprunts composant le programme d'endettement sont les suivants :

En milliers de DT

	2015	2016	2017	2018	2019
Emp obligataire					
Montant	55 000*	60 000	70 000	75 000	80 000
Durée	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt	7,65%	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
Emp bancaires					
Montant	40 000	45 000	45 000	50 000	60 000
Durée	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux d'intérêt	7,25%	7,30%	7,30%	7,30%	7,30%
Total emprunt	95 000	105 000	115 000	125 000	140 000

(*) dont 25 MDt émis en avril 2015.

Il est utile de préciser que les termes de ces crédits futurs peuvent être modifiés selon les conditions du marché financier au moment de leur mise en application.

Nous précisons aussi que le total des emprunts en bas du tableau ci-dessus diffère de celui du poste "Encaissement provenant des emprunts" figurant au tableau des flux de trésorerie prévisionnelle (page 179), dans la mesure où ce dernier intègre aussi les encaissements provenant des financements à court terme sous forme de billets de trésorerie ou de certificats de leasing.

❖ **Les emprunts et ressources spéciales évolueront comme suit :**

	En milliers de DT					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Emprunts et ressources spéciales	313 284	337 124	357 051	375 742	398 039	422 598
Taux d'évolution	5,98%	7,61%	5,91%	5,23%	5,93%	6,17%

❖ **Les charges financières ont été estimées suivant l'évolution de la trésorerie et des intérêts des crédits en cours et à contracter :**

	En milliers de DT					
Charges financières relatives à :	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crédits bancaires et extérieurs	7 569	8 190	9 215	9 543	10 061	10 967
Emprunts obligataires	7 280	9 084	10 988	13 114	14 999	16 474
Autres crédits à CT et autres	4 273	4 226	3 842	3 220	2 932	2 647
Total charges financières	19 122	21 500	24 045	25 878	27 992	30 088

❖ **Les capitaux propres :**

Les capitaux propres de la société évolueront comme suit :

	En milliers de DT					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	24 598	26 824	29 016	31 470	34 199	36 944
Résultats reportés	3 456	5 668	8 789	12 624	17 265	22 393
Actions propres	(2 842)	(3 145)	(2 945)	(2 545)	(1 945)	(1 145)
Résultat de la période	8 128	9 000	10 001	11 115	11 665	12 491
Total des Capitaux propres	58 341	63 348	69 861	77 663	86 185	95 683

❖ **Les investissements :**

La Compagnie Internationale de Leasing prévoit pour l'année 2015, un investissement de maintien et de renouvellement de l'ordre de **960 000** dinars en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux. Pour le reste de la période du Business Plan (2016-2019), le management de la société prévoit un investissement annuel moyen de **275 000** dinars.

Concernant les investissements en portefeuille, et afin d'optimiser son taux effectif moyen d'imposition au titre de ses bénéfices en le maintenant à un niveau moyen de 20%, la société compte procéder annuellement à des dégrèvements financiers sous forme d'investissements dans des titres en capital. A ce titre, elle prévoit de réaliser des investissements, d'une moyenne de **5 580** dinars à partir de 2015.

❖ Les dividendes :

La CIL prévoit de distribuer un dividende par action comme suit :

En DT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dividende par action	0,750	0,750	0,750	0,750	0,750	0,750

❖ La rentabilité prévisionnelle :

Les taux prévisionnels moyens présentés ci-dessus sont calculés sur la période allant de 2015 à 2019 en fonction des taux annuels figurant dans le tableau qui suit :

- Le taux prévisionnel moyen d'évolution des intérêts et produits assimilés de leasing sera de 8,40% ;
- Le taux prévisionnel moyen d'évolution des produits nets sera de 7,20% ;
- Le taux prévisionnel moyen d'évolution du résultat d'exploitation sera de 9,09% ;
- Le taux prévisionnel moyen de croissance des résultats nets sera de 8,97% ;

Taux d'évolution :	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Intérêts et produits assimilés	7,46%	10,65%	10,08%	8,01%	6,57%	6,76%
Produits nets	1,23%	7,81%	8,88%	8,45%	4,79%	6,12%
Résultat d'exploitation	-2,48%	11,19%	11,17%	11,18%	4,97%	7,10%
Résultat net	-5,12%	10,73%	11,12%	11,13%	4,95%	7,08%

6 - 2 - 5 – LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS :

Bilans prévisionnels :

En milliers de DT

ACTIFS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Caisses et avoirs auprès des banques	11 238	9 995	10 538	8 680	8 808	10 724
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	351 176	378 227	404 277	432 727	463 477	495 727
Portefeuille- titres commercial	500	500	500	500	500	500
Portefeuille d'investissement	20 451	21 477	22 611	23 911	25 258	26 573
Valeurs immobilisées	2 658	3 168	2 868	2 668	2 468	2 268
Autres actifs	4 523	4 967	5 193	5 465	5 729	5 994
TOTAL DES ACTIFS	390 545	418 333	445 987	473 952	506 240	541 785
PASSIFS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dettes envers la clientèle	3 006	3 605	3 555	3 555	3 555	3 555
Emprunts et ressources spéciales	313 284	337 124	357 051	375 742	398 039	422 598
Fournisseurs et comptes rattachés	11 260	10 500	10 500	10 500	10 500	10 500
Autres passifs	4 654	3 756	5 019	6 492	7 960	9 449
TOTAL DES PASSIFS	332 205	354 985	376 126	396 289	420 055	446 102
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
Réserves	24 598	26 824	29 016	31 470	34 199	36 944
Résultats reportés	3 456	5 668	8 789	12 624	17 265	22 393
Actions propres	(2 842)	(3 145)	(2 945)	(2 545)	(1 945)	(1 145)
Résultat de la période	8 128	9 000	10 001	11 115	11 665	12 491
Total des capitaux propres	58 341	63 348	69 861	77 663	86 185	95 683
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	390 545	418 333	445 987	473 952	506 240	541 785

Etats de résultats prévisionnels :

En milliers de DT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts et produits assimilés de leasing	35 878	39 700	43 700	47 200	50 300	53 700
Intérêts et charges assimilées	19 122	21 500	24 045	25 878	27 992	30 088
Produits des placements	734	800	950	1 050	1 150	1 250
Autres produits d'exploitation	319	250	300	300	300	350
Produit net	17 809	19 250	20 905	22 672	23 758	25 212
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	3 788	4 100	4 346	4 607	4 883	5 176
Dotations aux amortissements	409	450	500	500	500	500
Autres charges d'exploitation	1 884	1 800	1 908	2 022	2 144	2 272
Total des charges d'exploitation	6 081	6 350	6 754	7 129	7 527	7 949
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	11 728	12 900	14 151	15 543	16 231	17 264
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	1 493	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700
Dotations nettes aux autres provisions	162	0	0	0	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 073	11 200	12 451	13 843	14 531	15 564
Autres gains ordinaires	61	50	50	50	50	50
Autres pertes ordinaires	(4)	0	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	10 129	11 250	12 501	13 893	14 581	15 614
Impôts sur les bénéfices	(2 001)	(2 250)	(2 500)	(2 779)	(2 916)	(3 123)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	8 128	9 000	10 001	11 115	11 665	12 491

Tableau des flux de trésorerie prévisionnels :

En milliers de DT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Flux liés à l'exploitation						
Encaissements reçus des clients	243 941	256 118	279 892	298 522	316 818	336 472
Investissements dans les contrats de leasing	(221 833)	(238 190)	(254 250)	(271 200)	(288 150)	(305 100)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(5 589)	(5 952)	(6 314)	(6 684)	(7 077)	(7 499)
Intérêts payés	(19 595)	(21 570)	(24 101)	(25 995)	(28 140)	(30 266)
Impôts & taxes payés	(7 626)	(8 756)	(10 487)	(11 296)	(11 979)	(12 940)
Autres flux liés à l'exploitation	141	(791)	400	700	800	900
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(10 560)	(19 141)	(14 860)	(15 952)	(17 728)	(18 432)
Flux d'investissements						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(146)	(960)	(200)	(300)	(300)	(300)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	13	125	50	50	50	50
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 434)	(4 581)	(5 090)	(5 656)	(6 102)	(6 470)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	3 724	3 611	4 355	4 755	5 155	5 555
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	156	(1 805)	(884)	(1 151)	(1 196)	(1 165)
Flux de financement						
Encaissement suite à la cession des actions propres	0	0	200	400	600	800
Décaissement suite au rachat des actions propres	(475)	(303)	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	(3 692)	(3 846)	(3 840)	(3 845)	(3 845)	(3 846)
Encaissements provenant des emprunts	247 234	159 371	175 000	185 000	195 000	210 000
Remboursements d'emprunts	(229 269)	(135 518)	(155 073)	(166 309)	(172 702)	(185 441)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	13 798	19 703	16 287	15 246	19 053	21 513
Variation de trésorerie	3 394	(1 243)	543	(1 858)	128	1 915
Trésorerie au début de l'exercice	7 844	11 238	9 995	10 538	8 680	8 808
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 238	9 995	10 538	8 680	8 808	10 724

6 - 2 - 6 – RATIOS PREVISIONNELS :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Indicateurs de gestion						
Résultat net de la période (1)	8 128	9 000	10 001	11 115	11 665	12 491
Engagements (Créances sur la clientèle+Portefeuille titre commercial+Portefeuille d'investissement)	372 127	400 204	427 388	457 139	489 235	522 800
Total engagements (Encours global + Engagements hors bilan) (2)	382 468	415 204	442 388	472 139	504 235	537 800
Fonds propres (avant résultat net) (3)	50 213	54 348	59 860	66 548	74 520	83 193
Capitaux propres avant affectation	58 341	63 348	69 861	77 663	86 185	95 683
Créances sur la clientèle	351 176	378 227	404 277	432 727	463 477	495 727
Créances classées (4)	29 601	30 000	32 000	35 000	38 000	38 000
Provisions et Produits réservés sur créances classées (5)	20 141	22 141	24 141	26 141	28 141	30 141
Emprunts et ressources spéciales (6)	313 284	337 124	357 051	375 742	398 039	422 598
Total bilan	390 545	418 333	445 987	473 952	506 240	541 785
Charges financières	19 122	21 500	24 045	25 878	27 992	30 088
Total charges d'exploitation	6 081	6 350	6 754	7 129	7 527	7 949
Ratios propres aux sociétés de leasing						
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	13,13%	13,09%	13,53%	14,10%	14,78%	15,47%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	16,19%	16,56%	16,71%	16,70%	15,65%	15,01%
Total des créances classées/Engagements (4)/(2)	7,74%	7,23%	7,23%	7,41%	7,54%	7,07%
Ratio de couverture des créances classées (5)/(4)	68,04%	73,80%	75,44%	74,69%	74,06%	79,32%
Ratios de structure						
Total capitaux propres après résultat/Total bilan	14,94%	15,14%	15,66%	16,39%	17,02%	17,66%
Emprunts et ressources spéciales (6) /Total bilan	80,22%	80,59%	80,06%	79,28%	78,63%	78,00%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing/Total bilan	89,92%	90,41%	90,65%	91,30%	91,55%	91,50%
Emprunts et ressources spéciales (6) +dettes envers la clientèle/Créances sur la clientèle, opérations de leasing	90,07%	90,09%	89,20%	87,65%	86,65%	85,97%
Ratios de gestion						
Charges de personnel/Produits nets	21,27%	21,30%	20,79%	20,32%	20,55%	20,53%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	35,47%	35,42%	34,92%	34,07%	31,88%	30,31%
Coefficient d'exploitation	34,14%	32,99%	32,31%	31,44%	31,68%	31,53%
Provisions nettes/Produits nets	8,38%	8,83%	8,13%	7,50%	7,16%	6,74%
Ratios de rentabilité						
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net) (1)/(3)	16,19%	16,56%	16,71%	16,70%	15,65%	15,01%
ROA (Résultat net/Total bilan)	2,08%	2,15%	2,24%	2,35%	2,30%	2,31%
Résultat net/Produits nets	45,64%	46,75%	47,84%	49,02%	49,10%	49,54%
Intérêts et produits assimilés de leasing/ Créances sur la clientèle	10,22%	10,50%	10,81%	10,91%	10,85%	10,83%
Produits nets/Total bilan	4,56%	4,60%	4,69%	4,78%	4,69%	4,65%

**6 - 3 – AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS
FINANCIERES PREVISIONNELLES RELATIVES A LA PERIODE ALLANT DE 2015 A
2019:**



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: neji.fac@planet.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage –
Appartement 7& 8 – Menzah IV – 1082 Tunis
Tél : 71 755 035 / Fax : 71 753 062
E-mail: walid.bensalah@deltacconsult.com.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES POUR LA PERIODE 2015-2019

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING (CIL)

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de la Compagnie Internationale de Leasing relatifs à la période 2015-2019, tels qu'elles sont jointes au présent rapport.

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.1 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Elle a été préparée dans le cadre de l'élaboration du document de référence "CIL 2015". Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

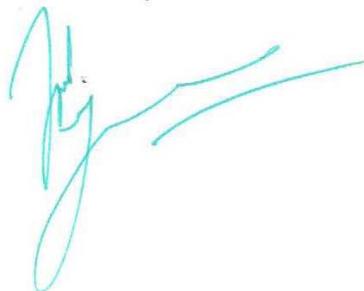
Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 24 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

F.A.C

Mohamed Neji HERGLI



DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

